

MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ECONOMIE VERTE ET DU CHANGEMENT
CLIMATIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE L'ECONOMIE VERTE
ET DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

SECRETARIAT TECHNIQUE
NATIONAL REDD+



SECRETARIAT
TECHNIQUE NATIONAL

REDD+
BURKINA FASO

BURKINA FASO
Unité - Progrès - Justice

R-Package

RAPPORT D'AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+



R-PACKAGE

Rapport d'auto-évaluation de la préparation à la REDD+

©Secrétariat Technique National – Tous droits réservés
REDD+ Burkina Faso

Août 2022

Sigle et acronymes

BAD	: Banque Africaine de Développement
BM	: Banque Mondiale
BUFACAP	: Projet de Carbone Agricole du Burkina Faso
BUNASOL	: Bureau National des Sols
CAF	: Chantiers d'aménagement forestier
CC/REDD+	: Comité Communal REDD+
CCFV	: Commission de Conciliation Foncière Villageoise
CCNUCC	: Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques
CEDL	: Commission Environnement et Développement Local
CFV	: Commission Foncière Villageoise
CGES	: Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CIF	: Fonds d'Investissement Climatique
CLIP	: Consentement libre, informé et préalable
CN/REDD+	: Comité National REDD+
CP	: Comité des Participants
CR/REDD+	: Comité Régional REDD+
CTC/REDD+	: Comité Technique Communal REDD+
CTR/REDD+	: Comité Technique Régional REDD+
DAJC	: Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux
DGM	: Mécanisme spécial de dons
EESS	: Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique
ER-Program	: Programme de Réduction des Emissions
FCPF	: Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier
FDDF	: Facteurs de Déforestation et de Dégradation des forêts
GIEC	: Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
INERA	: Institut National de l'Environnement et de la Recherche Agricole
INSD	: Institut National de Statistique et de la Démographie
MGPR	: Mécanisme de Gestion des Plaintes et des Recours
MNV	: Mesure Notification et Vérification
NRF	: Niveau de référence des forêts
ONDD	: Observatoire National du Développement Durable
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
OS-REDD+)	: Options stratégiques REDD+
OSC	: Organisations de la Société Civile
PACJA	: Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique
PC/REDD+	: Plateforme Communale REDD+
PDIC	: Projet de Développement Intégré Communaux pour la REDD+
PGPC/REDD+	: Projet de Gestion durable des Paysages Communaux pour la REDD+
PIF	: Programme d'Investissement Forestier
PN/REDD+	: Plateforme Nationale REDD+

PNDES	: Plan National de Développement Economique et Social
PNIASP	: Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique
PNSAN	: Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PNSR 2	: Deuxième Programme National du Secteur Rural
PR/REDD+	: Plateforme Régionale REDD+,
PTF	: Partenaires Techniques et Financiers
R-PP	: Plan de Préparation à la REDD+
REDD+	: Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts, incluant le rôle de la gestion durable des forêts, de la conservation et de l'augmentation des stocks de carbone forestier
SFR	: Service foncier rural
SN-REDD+	: Stratégie Nationale REDD+
SNSF	: Système National de Surveillance des Forêts
SNSIF	: Service National du Système d'Information Forestier
SP/CNDD	: Secrétariat Permanent du Conseil National du Développement Durable
STN/REDD+	: Secrétariat Technique National REDD+
SUT	: Système d'utilisation des terres
UC-PIF-BF	: Unité de Coordination du Programme d'Investissement Forestier du Burkina Faso
UCP	: Unité de Coordination du Programme
UE	: Union européenne

Table des matières

Sigle et acronymes	3
Table des matières	5
RESUME EXECUTIF	7
INTRODUCTION	10
I. METHODOLOGIE	14
1) Phase de préparation	14
2) Phase de consultations	16
3) Phase de production et validation du rapport.....	19
4) Difficultés.....	21
II. AUTO-EVALUATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU R-PP	22
1.1. COMPOSANTE 1 : ORGANISATION DE LA PREPARATION ET CONSULTATION	29
1.1.1. Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+	29
1.1.2. Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation	41
1.2. COMPOSANTE 2 : PREPARATION DE LA STRATEGIE REDD+	50
1.2.1. Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières.....	50
1.2.2. Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+.....	63
1.2.3. Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre	65
1.2.4. Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux.....	70
1.3. Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence.....	77
1.4. Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde	81
1.4.1. Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier.....	82
1.4.2. Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfiques multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde	98
Annexes	105
Annexe 1 : Nombre de participants par catégorie de partie prenante.....	106
Annexe 2 : Orientation des documents à consulter par composante	107
Annexe 3 : Résultats consultation dans les régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Nord et du Sud-Ouest	115
Annexe 4 : Listes de présence.....	128
Annexe 5 : Fiche d'évaluation.....	131

Liste des tableaux

Tableau 1: Synthèse des résultats de l'auto-évaluation de la préparation à la REDD+	8
Tableau 2: Récapitulatif de l'état d'avancement des trois (03) phases du processus	12
Tableau 3: indicateurs de progrès du cadre d'évaluation du FCPF	14
Tableau 4: indicateurs de progrès ajustés	14
Tableau 5: Chronogramme des consultations régionales.....	16
Tableau 6: Résultats de l'auto-évaluation dans la région du Centre-Sud	17
Tableau 7: Résultat national de l'état de préparation.....	19
Tableau 8: Synthèse par composante de l'état d'avancement de la mise en œuvre du R-PP	23
Tableau 9: Récapitulatif des financements par composante de la préparation à la REDD+	34
Tableau 10: Tableau récapitulatif de l'appréciation des critères 1 à 10 par les parties prenantes	47
Tableau 11: Résultat de l'autoévaluation de la composante 1.....	49
Tableau 12 : Propositions et suggestions d'action à court et moyen terme	59
Tableau 13 : Récapitulatif de l'appréciation des critères 11 à 25 par les parties prenantes	72
Tableau 14 : Résultat de l'autoévaluation de la composante 2.....	76
Tableau 15 : Récapitulatif de l'appréciation des critères 26 à 28 par les parties prenantes	81
Tableau 15 : Résultat de l'autoévaluation de la composante 3.....	81
Tableau 17 : Paramètres et variables utilisés pour le calcul du NRF	83
Tableau 18 : Incertitudes – paramètres volume	86
Tableau 19 : Incertitudes – paramètres COS	86
Tableau 20 : Déroulement des missions de consultation.....	89
Tableau 21 : Fondement arrangement institutionnel du SNSF.....	92
Tableau 22 : les différentes étapes de collecte des données	99
Tableau 23 : Les principaux bénéfiques non-carbone à promouvoir.....	99
Tableau 24 : Récapitulatif de l'appréciation des critères 29 à 34 par les parties prenantes	102
Tableau 25 : Résultat de l'autoévaluation de la composante 4.....	103

Listes des figures

Figure 1 : Historique d'adhésion du Burkina Faso à la REDD+	10
Figure 2 : Cadre institutionnel de la REDD+ au Burkina Faso	37
Figure 3 : Niveau, rôles et responsabilité respectifs des acteurs de mise en œuvre de l'étude	52
Figure 4 : Principaux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en hectares...57	
Figure 5 : Formule de calcul des émissions du GIEC.....	78
Figure 6 : exemple d'une série chronologique d'affectation des terres	87

RESUME EXECUTIF

Afin d'une part, de relever les défis de développement durable liés à son écosystème fragile, et d'autre part, contribuer aux efforts internationaux d'atténuation des changements climatiques, le Burkina Faso a souscrit à de nombreuses initiatives dont la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts, incluant le rôle de la gestion durable des forêts, de la conservation et de l'augmentation des stocks de carbone forestier (REDD+). Pour le Burkina Faso, la REDD+ représente une opportunité de changement de paradigme à travers la concrétisation du triple gagnant "atténuation, adaptation et amélioration des moyens d'existence des populations rurales".

La REDD+ est un processus de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Selon les lignes directrices de la CCNUCC, notamment la décision 1/CP.16, paragraphe 73, la REDD+ se met en œuvre en trois (03) phases :

- une phase de préparation, impliquant l'élaboration de stratégies ou de plans d'action nationaux, les politiques et mesures correspondantes et le renforcement des capacités ;
- une phase de mise en œuvre des activités de démonstration, impliquant la mise en œuvre des politiques et mesures, et des approches qui pourraient s'accompagner d'activités supplémentaires de renforcement des capacités, de mise au point et de transfert de technologies, ainsi que d'activités de préparation de la phase de démonstration axées sur des résultats ; et
- une phase d'exécution des activités axées sur des résultats, qui devraient être intégralement mesurées, notifiées et vérifiées.

Les phases de la REDD+ n'étant pas exclusives, le Burkina a démarré depuis 2010 sa démarche REDD+ avec la mise en œuvre de façon concomitante de la phase de préparation et la phase des activités de démonstration aussi connue comme la phase des investissements pilotes. Ces deux phases se sont exécutées à travers les appuis financiers et techniques du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF) dont les ressources ont exclusivement soutenu la phase de préparation, la Banque Mondiale dont les ressources ont soutenu les deux phases tout comme la Banque Africaine de Développement (BAD) et l'Union Européenne (UE).

Les deux phases ont été exécutées par le Secrétariat Technique National REDD+ (STN/REDD+) qui est l'organe national d'exécution de la REDD+ au Burkina Faso créée par décret et l'Unité de Coordination du Programme d'Investissement Forestier du Burkina Faso (PIF-BF) qui a été mise en place pour l'exécution des projets pilotes du PIF-BF. Cette mise en œuvre des deux (02) phases s'est faite dans une approche programmatique entre le STN/REDD+ et l'UC-PIF-BF et une inter-capitalisation des progrès.

La phase de préparation a consisté à la mise en œuvre de quatre (04) piliers conformément aux recommandations de la CCNUCC. Il s'agit :

- l'élaboration d'une stratégie nationale REDD+ ;
- l'établissement d'un niveau de référence des forêts ;

- la mise en place d'un système national de suivi des forêts ; et
- la mise en place d'un système d'information sur les sauvegardes.

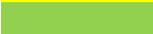
Malgré un début difficile lié à la nouveauté du processus et aux troubles socio-politique qu'a traversé le Burkina Faso, celui-ci a enregistré des progrès significatifs dans la mise en œuvre des piliers de la préparation à la REDD+. C'est ce qui justifie l'évaluation par les parties prenantes au processus REDD+ au Burkina Faso des progrès enregistrés. Cette évaluation est une exigence du FCPF envers les pays ayant bénéficiés de son soutien financier et technique pour la mise en œuvre de la phase de préparation.

L'évaluation de la phase de préparation à la REDD+ a été supervisée par le STN/REDD+ et c'est fait à travers les organes de la REDD+ créé aux niveaux communal, régional et national. Ces organes regroupent l'ensemble des parties prenantes à la REDD+ et pendant cinq (05) jours, celles-ci ont appréciées sous le prisme des trente-quatre (34) critères du FCPF et dans différentes régions couvrant les différentes zones agro-écologiques du pays, les progrès de la phase de préparation à la REDD+ du Burkina Faso. Les résultats de l'appréciation ont été synthétisés au niveau régional et au niveau national.

Tableau 1: Synthèse des résultats de l'auto-évaluation de la préparation à la REDD+

Critères	Evaluation
1. Responsabilisation et transparence	
2. Mandat et budget opérationnels	
3. Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	
4. Capacité de supervision technique	
5. Capacité de gestion des fonds	
6. Mécanisme de remontée d'informations et de recours	
7. Participation et engagement des principales parties prenantes	
8. Processus de consultation	
9. Diffusion de l'information et accès à l'information	
10. Utilisation et divulgation des résultats des consultations	
11. Evaluation et analyse	
12. Hiérarchisation des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	
13. Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités de REDD+	
14. Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	
15. Incidence sur les lois et politiques forestières	
16. Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	
17. Evaluation de la faisabilité	
18. Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	
19. Adoption et application de lois et de réglementations	
20. Directives de mise en œuvre	
21. Mécanisme de partage des avantages	
22. Registre national REDD+ et système de suivi des activités REDD+	
23. Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	
24. Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	
25. Cadre de gestion environnementale et sociale	
26. Démonstration de la méthode	
27. Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	

28. Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	
29. Explication de la méthode de suivi	
30. Démonstration des premières phases d'application	
31. Dispositifs et capacités institutionnels	
32. Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	
33. Suivi, notification et échange d'informations	
34. Dispositifs et capacités institutionnels	

	Pas encore de progrès
	Développement supplémentaire requis
	En bonne progression, plus de développement requis
	Progrès significatif
	Complété

INTRODUCTION

Le Burkina Faso est à nos jours le seul pays sahélien engagé dans le processus de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des forêts et le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'amélioration des stocks de carbone forestier (REDD+). Sa démarche d'adhésion au processus REDD+ a débuté en 2010 et s'est concrétisée en 2013 avec l'adoption de son Plan de Préparation à la REDD+ (R-PP) par le Comité des Participants (CP) du Fonds de Partenariat pour le Carbone Forestier (FCPF). Cette démarche d'adhésion s'est faite de manière atypique en comparaison aux autres pays REDD+. En effet, l'élaboration du Plan d'investissement forestier a précédé celle du Plan de préparation à la REDD+ (R-PP) mais, les démarches pour l'adoption de ces documents se sont déroulées de manière concomitante.

En Mars 2010, le Burkina Faso a été sélectionné dans la liste des pays bénéficiaires du Programme d'Investissement Forestier (PIF), l'une des fenêtres du Fonds Stratégique pour le Climat (FSC) qui mobilise des financements pour faciliter la mise en œuvre de la REDD+ et promouvoir la gestion durable des forêts. Le pays a ainsi commencé l'élaboration de son plan d'investissement forestier sur la base du rapport sur l'état de l'environnement et des ressources forestières validé en Juin 2010. En mars 2011, le Burkina Faso a été admis parmi les pays bénéficiaires du PIF sous réserve du démarrage de son processus de préparation à la REDD+. Pour lever cette réserve, le Burkina Faso a mobilisé une expertise nationale pour entamer l'élaboration du R-PP. Le plan d'investissement forestier du Burkina Faso a été adopté en novembre 2012 par le Sous-comité du Fonds stratégique pour le climat, l'un des Fonds d'Investissement Climatique (CIF) et le R-PP en décembre 2013 par le Comité des Participants du FCPF.

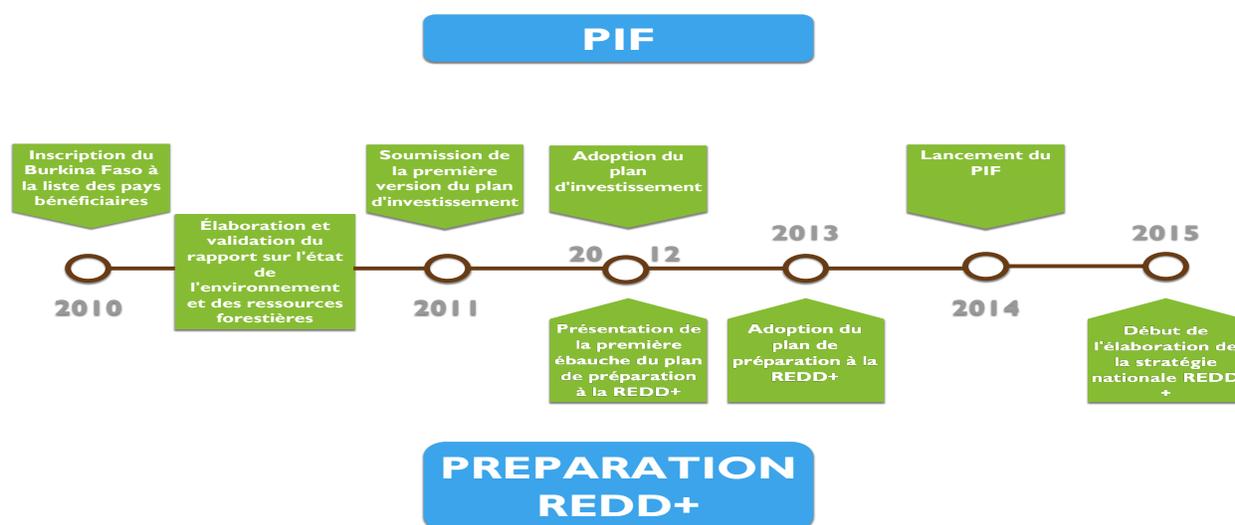


Figure 1 : Historique d'adhésion du Burkina Faso à la REDD+

Le R-PP du Burkina Faso a détaillé la feuille de route de la préparation à la REDD+ en faisant ressortir les actions à entreprendre par composantes et sous-composantes.

Quant au PIF, il a mis en œuvre quatre (04) projets d'investissements pilotes. Les quatre (04) projets d'investissements pilotes ont servi à soutenir la phase de préparation à la REDD+ et le lancement de la phase d'investissement REDD+, à renseigner la stratégie nationale REDD+, à tester des approches qui ont alimenté sa conception et à démontrer le potentiel des investissements paysagers au Burkina Faso.

Pour assurer une cohérence entre la phase de préparation à la REDD+ et la phase d'investissements pilotes à travers le PIF, le Gouvernement a mis en place, à travers le Ministère en charge de l'environnement, une seule Unité de Coordination et un seul organe multisectoriel d'orientation et de décision appelé Comité de Pilotage pour la mise en œuvre. Ainsi, l'Unité de Coordination du PIF (UC-PIF) a été créée par Arrêté n°2014-124 /MEDD/CAB du 18 février 2014. Entre autres responsabilités, l'UC-PIF a pour mandat, la mise en œuvre, la supervision et la coordination de tous les financements relatifs à la REDD+.

Pour atteindre ses objectifs, l'UC-PIF a mobilisé de l'expertise aussi bien sur le plan national qu'international. Ce dispositif a permis la mise en œuvre des activités de la REDD+ de 2014 à 2017. Afin de renforcer le caractère inclusif et participatif ainsi que l'efficacité dans la mise en œuvre du processus REDD+, le Gouvernement a adopté le 30 décembre 2017 le Décret N°2017-1329/PRES/PM/MEEVCC/MATD/MAAH/MINEFID portant création du cadre institutionnel de la REDD+ au Burkina Faso. Ce décret a créé des organes de la REDD+ aux niveaux national, régional et communal. Il en est ainsi du Secrétariat Technique National REDD+ (STN/REDD+), organe exécutif au niveau national qui assure la conception et l'opérationnalisation des différentes phases du processus REDD+ au Burkina Faso.

Afin de mettre en place les quatre (04) piliers de la préparation à la REDD+ que sont i) l'élaboration d'une stratégie nationale ; ii) l'élaboration d'un niveau de référence des forêts ; iii) le développement d'un système national de surveillance des forêts et iv) le développement d'un système d'information sur les sauvegardes, le Burkina Faso a bénéficié de divers supports directs en plus de ses fonds propres. Au nombre des supports directs qu'a reçu le Burkina Faso, on compte la contribution du FCPF avec un don initial de 3,8 millions USD et un don additionnel de 3,07 millions USD soit, un montant total de 6,87 millions USD. On compte également la Banque Mondiale et la Banque Africaine de Développement qui ont contribué respectivement à hauteur de 363 000 USD et 1,148 millions de USD. En plus de ces supports, d'autres partenaires techniques et financiers (PTF) ont mis en œuvre des activités qui ont contribué au développement de la stratégie nationale REDD+. On peut citer TerrAfrica, LuxDev et le NDC Facility de la Banque Mondiale.

L'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et des autres piliers de la préparation à la REDD+ a effectivement démarré en 2015 avec la signature de l'accord de don du 28 janvier 2015 entre la Banque mondiale et le Gouvernement. En 2020, le Burkina Faso a bénéficié du second accord de financement le 17 septembre 2020 dont la clôture est prévue au 31 décembre 2022. Le démarrage du processus REDD+ au Burkina Faso a été confronté à des difficultés dus aux événements politiques de 2014, à des problèmes de personnel et à des retards dans les décaissements. Mais à partir d'octobre 2017, des progrès notables ont commencé à être enregistrés.

Cependant, les événements politiques et la situation sécuritaire récents du pays ont également occasionnés des délais additionnels à la progression de la mise en œuvre des activités.

Malgré ce contexte difficile et complexe, le Burkina Faso a continué à jeter les bases juridiques et programmatiques d'un programme REDD+ pleinement intégré dans la planification, les systèmes et les priorités nationales. Cette continuité dans l'effort a été une caractéristique du processus REDD+ du Burkina Faso et elle signale le niveau d'engagement du pays envers l'agenda REDD+. C'est ce qui, sans aucun doute, permet de dresser dans le tableau ci-dessous, la situation de la préparation à la REDD+ tout en prenant en compte, les acquis des deux autres phases de la REDD+ au Burkina Faso.

Tableau 2: Récapitulatif de l'état d'avancement des trois (03) phases du processus

Phase I	Phase II	Phase III
2013 : Adoption du R-PP par le CP du FCPF 2015 : Lancement de préparation à la REDD+ 2018 : Validation du rapport à mi-parcours 2020 : Soumission et validation par le Secrétariat de la CCNUCC du niveau de référence des forêts 2022 : Validation de la stratégie nationale REDD+ 2022 : Validation et soumission du "R-Package"	2012 : Adoption du Plan d'investissement forestier par le Sous-Comité du CIF 2014 : Lancement du PIF 2021 : Clôture du PIF 2023 : Clôture du dernier projet pilote REDD+	2019 : Elaboration de la note conceptuelle du Programme de Réduction des Emissions (ER-Program) 2021 : Elaboration du document de projet du Projet de Carbone Agricole du Burkina Faso (BUFACAP) 2021 : Adoption du document de Projet du Projet de Gestion durable des Paysages Communaux pour la REDD+ (PGPC/REDD+) 2022 : Signature d'un Mémoire d'entente avec Coalition LEAF 2023 : Lancement officiel du PGPC/REDD+

Il est à préciser qu'un des projets pilotes REDD+, notamment, le Projet de Gestion Décentralisée des Forêts et Espaces Boisés (PGDFEB) a reçu une distinction de la Banque Mondiale comme meilleur projet apportant des transformations structurelles pertinentes et durables parmi plus de 70 projets en Afrique de l'Ouest et du Centre.

Ainsi, le processus REDD+ du Burkina Faso connaît-il une avancée significative malgré les difficultés qui ont émaillé son déroulement (cf. Tableau 1). Aussi, a-t-il été soumis à une auto-évaluation participative conformément aux exigences du cadre méthodologique de la préparation à la REDD+ du FCPF.

Le Secrétariat technique national REDD+ qui est la structure nationale en charge de la coordination du processus REDD+ a conduit le processus d'élaboration du R-Package qui a consisté à l'évaluation des quatre composantes thématiques de la préparation à la REDD+ qui sont :

- organisation de la préparation et consultation ;
- préparation de la stratégie REDD+ ;
- établissement d'un niveau d'émission de référence/niveau de référence ;
- mise en place d'un système de surveillance des forêts et des sauvegardes.

Ce R-Package présente la méthodologie et les résultats du processus d'auto-évaluation conformément aux lignes directrices et au cadre d'évaluation du FCPF.

I. METHODOLOGIE

L'auto-évaluation s'est basée sur le cadre méthodologique d'évaluation de la préparation à la REDD+ du FCPF. Le STN/REDD+ a contextualisé les directives aux spécificités du processus REDD+ au Burkina Faso.

L'auto-évaluation s'est déroulée en trois (03) phases :

- une phase de préparation ;
- une phase de consultations ; et
- une phase de production et de validation du rapport.

1) Phase de préparation

La phase de préparation a permis de définir une approche méthodologique d'évaluation des critères, d'effectuer le choix des parties prenantes à consulter, de faire le choix des zones de consultation, de concevoir les outils de consultation et les canevas de consolidation des résultats des consultations et d'informer les parties prenantes aux niveaux national, régional et communal.

► *Approche méthodologique*

Deux (02) rencontres de cadrage ont permis de définir une approche méthodologique pour l'élaboration du R-package.

Pour mener à bien l'auto-évaluation en prenant en compte les spécificités nationales, les 34 critères et les 58 questions d'orientation fournis dans le guide de préparation du cadre d'évaluation du FCPF mentionné précédemment ont été passés en revue avant d'être adoptés après confirmation de leur conformité au cadre national. Par contre, les indicateurs de progrès ont fait l'objet d'une adaptation.

Tableau 3: indicateurs de progrès du cadre d'évaluation du FCPF

	Pas encore de progrès
	Développement supplémentaire requis
	En bonne progression, plus de développement requis
	Progrès significatif

Un indicateur de progrès supplémentaire a été ajouté et des points ont été attribués pour chaque indicateur afin de faciliter l'appréciation par les parties prenantes.

Tableau 4: indicateurs de progrès ajustés

	1 Pas encore de progrès
	2 Développement supplémentaire requis
	3 En bonne progression, plus de développement requis
	4 Progrès significatif
	5 Complété

Afin de stabiliser les résultats, l'outil Excel de synthèse des résultats a été conçu de manière à toujours arrondir la note à la valeur inférieure lors du calcul de la moyenne de la note pour un critère donné. Egalement, pour les critères ayant plusieurs questions, la note finale du critère est la moyenne des notes des différentes questions appliquées au critère.

Pour des raisons d'efficacité, le STN/REDD+ s'est constitué en cinq (05) équipes qui se sont déployées simultanément lors des consultations régionales.

► *Choix des parties prenantes*

Le choix des parties prenantes s'est basé sur le cadre institutionnel de la REDD+ adopté par décret et conçu pour la facilitation des activités de consultation des parties prenantes. Ainsi, les comités REDD+ aux niveaux communal, régional et national ont été ciblés pour la conduite des consultations car ceux-ci regroupent l'ensemble des représentants des différentes catégories de parties prenantes. Les membres de ces comités ont également suivi l'évolution du processus REDD+ à travers divers ateliers de renforcement des capacités.

Au regard des contraintes de sécurité que traverse le pays, de budget et au besoin d'efficacité, les représentants des comités communaux REDD+ ont été conviés au niveau régional. Pour chaque région, ont pris part aux consultations entre soixante (60) et soixante-quinze (75) participants représentant pour l'essentiel les grandes catégories de parties prenantes que sont l'administration, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé (annexe 1). Des personnes ressources ayant suivi le processus et pouvant apporter une plus-value à l'évaluation ont été également conviées.

Dans la région du Nord, où les organes de la REDD+ ne sont pas encore opérationnels, un choix des participants a été effectué sur le schéma de la composition des comités régionaux des autres régions et communes où les comités sont opérationnels et en tenant compte de la participation au processus REDD+.

► *Choix des zones de consultation*

Les zones de consultation ont été sélectionnées sur la base des zones d'intervention des projets pilotes REDD+, la représentativité des différentes zones agro-climatiques du pays et l'opérationnalité des organes de la REDD+.

Le Burkina Faso compte trois (03) zones agro-climatiques à savoir la zone sahélienne, la zone soudano-sahélienne et la zone soudanienne. Les projets pilotes REDD+ ont couvert cinq (05) régions et trente-deux (32) communes. Les organes de la REDD+ sont opérationnels dans cinq (05) régions et trente-deux (32) communes.

L'application du filtre a ainsi permis de retenir six (06) régions pour les consultations :

- La région du Sud-Ouest : Elle a bénéficié des projets pilotes REDD+, elle a des organes REDD+ opérationnels et elle est située dans la zone soudanienne.
- La région du Centre-Sud : Elle a bénéficié des projets pilotes REDD+, elle a des organes REDD+ opérationnels et elle est située dans la zone soudanienne.
- La région de l'Est : Elle a bénéficié des projets pilotes REDD+, elle a des organes REDD+ opérationnels et elle est située dans la zone soudano-sahélienne.

- La région du Centre-Ouest : Elle a bénéficié des projets pilotes REDD+, elle a des organes REDD+ opérationnels et elle est située dans la zone soudano-sahélienne.
- La région de la Boucle du Mouhoun : Elle a bénéficié des projets pilotes REDD+, elle a des organes REDD+ opérationnels et elle est située dans la zone soudano-sahélienne.
- La région du Nord : Elle a bénéficié d'un projet de renforcement des capacités sur la REDD+ financé par le l'Alliance Panafricaine pour la Justice Climatique (PACJA) et elle est située dans la zone sahélienne.

► *Conception des outils de consultation et des canevas de consolidation des résultats des consultations*

Au titre des outils et canevas à concevoir :

- Deux (02) communications format power point ont été élaborées. Une communication présentant l'état d'avancement de la REDD+ au Burkina Faso et une communication sur la méthodologie d'auto-évaluation avec une présentation et explication des 34 critères du cadre d'évaluation.
- Une fiche d'évaluation a été élaborée pour faciliter les travaux de groupe (annexe 5).
- Une fiche d'organisation des rapports d'études, de rapports d'activités et autres documents pertinents pour l'appréciation de l'état d'avancement a été élaborée (annexe 2).
- Des directives pour orienter les travaux de groupe ont été formulées.
- Des feuilles Excel de synthèse des travaux de groupe par région et au niveau national ont été produits.

► *Information des parties prenantes*

Avant les ateliers de consultation aux niveau régional et communal, des invitations ainsi que l'ensemble des outils conçus ont été transmis aux présidents des différents organes pour information, invitation et préparation des ateliers.

La même démarche a été appliquée au niveau national en préparation du Comité National REDD+.

2) Phase de consultations

Les consultations ont eu lieu du 27 Juin au 08 Juillet 2022 selon le chronogramme ci-dessous (tableau 5).

Tableau 5: Chronogramme des consultations régionales

Régions	Date des ateliers
Boucle du Mouhoun	27 Juin - 01 Juillet 2022
Centre-Ouest	
Est	
Centre-Sud	
Nord	
Sud-Ouest	04 - 08 Juillet 2022

Les consultations ont été lancées simultanément dans l'ensemble des régions à l'exception de la région du Sud-Ouest qui pour des raisons d'absence du président du comité régional pendant la semaine du 27 juin au 01 juillet 2022, a été reporté à la semaine du 04 au 08 juillet 2022. Les représentants des parties prenantes du niveau communal ont été conviés au niveau régional pour réduire le risque sécuritaire et gagner en efficience.



Image 1 : Vue des participants aux consultations pour le R-Package dans la région du Centre-Sud

Les consultations se sont déroulées en trois (03) grandes étapes. Une première étape a permis de présenter l'approche méthodologique d'auto-évaluation aux participants et l'état d'avancement de la préparation à la REDD+ du Burkina Faso.

La deuxième étape a porté sur les travaux de groupes. Les participants ont été organisés en trois (03) groupes représentant l'administration (groupe 1), la société civile (groupe 2) et le secteur privé (groupe 3).

La troisième étape a été consacrée à la restitution des travaux de groupe, leur synthèse et la validation en plénière des résultats.

Exemple de résultats dans la région du Centre-Sud

Tableau 6: Résultats de l'auto-évaluation dans la région du Centre-Sud

AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO						
CRITERES DU FCPF		Centre-Sud				
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Note 1	Note 2
N°	Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation					
	Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+					
1	Responsabilité et transparence	5	5	5	5	5
2	Mandat et budget opérationnels	3	3	5	3	3
3	Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	5	5	5	5	5
4	Capacité de supervision technique	5	5	5	5	5

5	Capacité de gestion des fonds	5	5	5	5	5
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation						
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
8	Processus de consultation	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	5	5	5	5	5
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+						
Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières						
11	Évaluation et analyse	5	5	5	5	5
12	Hiérarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+	5	5	5	5	5
14	Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	5	5	5	5	5
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	5	5	5	5	5
Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+						
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
17	Évaluation de la faisabilité	5	5	5	5	5
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre						
19	Adoption et application de lois et réglementations	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
20	Directives de mise en œuvre	5	5	5	5	5
21	Mécanismes de partage des avantages	4	5	4	4	4
22	Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	5	5	4	4	4
Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux						
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	4	4	4	4	4
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	4	4	2	3	3
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	4	4	2	3	3
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence						
26	Démonstration de la méthode	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	

27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	5	5	5	5	5
Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde						
Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier						
29	Explication de la méthode de suivi	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
30	Démonstration des premières phases d'application	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
31	Dispositifs et capacités institutionnels	5	5	5	5	4
		5	5	5	5	
		4	5	5	4	
Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde						
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	5	5	5	5	5
33	Suivi, notification et échange d'informations	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
34	Dispositifs et capacités institutionnels	5	5	5	5	5

Pour chaque note attribuée, les participants ont fourni des justifications et des recommandations qui ont été présentés au niveau de chaque composante.

L'annexe 3 présente les résultats des autres régions.

3) Phase de production et validation du rapport

Les travaux de cette phase ont consisté à la consolidation des résultats des consultations dans la version provisoire du "R-Package" et à l'organisation de l'atelier national de validation du "R-Package".

L'équipe du STN/REDD+ a tenu une retraite de travail du 18 au 22 juillet 2022 pour la production de la version provisoire du "R-Package" sur la base des résultats des ateliers régionaux de consultation.

Tableau 7: Résultat national de l'état de préparation

AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO								
CRITERES DU FCPF		Boucle du Mouhoun	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Nord	Sud-Ouest	Note globale
N°	Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation							
Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+								
1	Responsabilité et transparence	5	4	5	4	3	5	4
2	Mandat et budget opérationnels	4	3	3	4	2	4	3

3	Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	5	4	5	4	3	5	4
4	Capacité de supervision technique	4	4	5	4	3	5	4
5	Capacité de gestion des fonds	5	4	5	3	3	5	4
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	4	3	5	3	3	4	3
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation								
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	5	4	5	4	4	5	4
8	Processus de consultation	4	4	5	4	3	3	3
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	5	4	5	4	3	4	4
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	5	4	5	4	3	5	4
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+								
Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières								
11	Evaluation et analyse	5	4	5	4	4	5	4
12	Hierarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	5	4	5	4	4	5	4
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+	5	5	5	4	4	5	4
14	Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	5	5	5	4	3	5	4
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	5	4	5	4	3	5	4
Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+								
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	4	4	5	4	4	5	4
17	Evaluation de la faisabilité	5	5	5	4	4	5	4
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	4	4	5	4	3	5	4
Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre								
19	Adoption et application de lois et réglementations	5	4	5	4	4	5	4
20	Directives de mise en œuvre	5	5	5	4	4	4	4
21	Mécanismes de partage des avantages	4	4	4	3	3	4	3
22	Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	5	4	4	4	4	5	4
Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux								

23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	4	4	4	3	3	4	3
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	3	2	3	4	2	2	2
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	3	2	3	3	1	2	2
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence								
26	Démonstration de la méthode	5	4	5	4	4	5	4
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	5	4	5	4	4	5	4
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	5	5	5	4	5	4	4
Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde								
Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier								
29	Explication de la méthode de suivi	4	4	5	4	5	5	4
30	Démonstration des premières phases d'application	4	4	5	4	5	5	4
31	Dispositifs et capacités institutionnels	5	5	4	4	4	5	4
Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde								
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	4	4	5	4	4	5	4
33	Suivi, notification et échange d'informations	5	5	5	4	4	5	4
34	Dispositifs et capacités institutionnels	5	4	5	4	4	5	4

La version provisoire du "R-Package" a été validée par Comité National REDD+ le 26 Août 2022.

4) Difficultés

La conduite des consultations a connu deux (02) difficultés majeures à noter :

- Le contexte d'insécurité dans certaines régions n'a pas toujours permis la participation de certaines parties prenantes ne pouvant pas faire le déplacement. L'organisation des participants en groupe selon les catégories de parties prenantes a toutefois permis d'atténuer cette difficulté.
- La mobilité du personnel administratif a constitué une autre difficulté. En effet, la rotation du personnel administratif est assez dynamique ce qui pose parfois le problème d'appropriation du processus. Pour atténuer cette difficulté, une plage de temps a été accordée, le cas échéant, pour expliquer le processus REDD+.

II. AUTO-EVALUATION DE L'ETAT D'AVANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DU R-PP

L'auto-évaluation de la préparation à la REDD+ du Burkina Faso s'est faite sur la base des trente-quatre (34) critères d'évaluation de la préparation à la REDD+ du FCPF. Ces critères sont repartis en quatre (04) composantes et huit (08) sous-composantes. Le R-PP du Burkina Faso s'est appuyé sur cette répartition pour définir les objectifs et la feuille de route de la préparation à la REDD+. Ainsi, l'auto-évaluation a permis d'évaluer l'état d'avancement de chacun de ces critères, d'en identifier les lacunes et de formuler des recommandations pour renforcer la suite du processus REDD+.

Il faut également noter qu'en plus de la feuille de route définie dans le R-PP, des activités additionnelles concourants au renforcement du processus REDD+ au Burkina Faso ont été conduites comme on peut le constater à travers les activités en bleu dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 8: Synthèse par composante de l'état d'avancement de la mise en œuvre du R-PP

Critères	Résultats prévus	Résultats atteints
Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation		
1a. Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+		
<p>1. Responsabilisation et transparence</p> <p>2. Mandat et budget opérationnels</p> <p>3. Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle</p> <p>4. Capacité de supervision technique</p> <p>5. Capacité de gestion des fonds</p> <p>6. Mécanisme de remontée d'informations et de recours</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place les structures qui dirigeront la coordination et la mise en œuvre du processus de préparation à la REDD+ (CN/REDD+, CR/REDD+, CC/REDD+, STN/REDD+, CTR/REDD+, CTC/REDD+, PN/REDD+, PR/REDD+ et PC/REDD+). • Rendre disponible et opérationnel les capacités humaines, techniques et les ressources • Mettre en place une équipe composée d'experts recrutés pour renforcer le STN/REDD+ • Sécuriser l'approvisionnement en biens nécessaires (fournitures de bureau, espace de bureau et véhicule). • Former les ressources humaines • Un mécanisme de gestion des plaintes et des recours (MGPR) est développé • Elaborer les modules de formation sur la REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Les structures (CN/REDD+, CR/REDD+, CC/REDD+, STN/REDD+, CTR/REDD+, CTC/REDD+, PN/REDD+, PR/REDD+ et PC/REDD+) qui dirigeront la coordination et la mise en œuvre du processus de préparation à la REDD+ sont en place et opérationnelles dans 5 régions. • Les capacités humaines, techniques et les ressources sont disponibles et opérationnelles • Une équipe composée d'experts recrutés pour renforcer le STN/REDD+ est mise en place • L'approvisionnement en biens nécessaires (fournitures de bureau, espace de bureau et véhicule) est sécurisé • Multiples formations ont été organisées et ont ciblé les diverses catégories de parties prenantes • Un rapport provisoire d'un mécanisme de gestion des plaintes et des recours (MGPR) est élaboré • Des modules de formation ont été développés

1b. Consultation, participation et sensibilisation		
<p>7. Participation et engagement des principales parties prenantes</p> <p>8. Processus de consultation</p> <p>9. Diffusion de l'information et accès à l'information</p> <p>10. Utilisation et divulgation des résultats des consultations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer et mettre en œuvre un mécanisme de consultation et de participation qui garantit que les points de vue de toutes les parties prenantes sur les sujets clés sont connus et pris en compte • Assurer des réunions régulières avec les acteurs clés, y compris les OSC et les partenaires techniques et financiers (PTF) • Assurer que les agences de coordination décentralisées et les OSC sont habilitées et disposent des outils nécessaires pour fonctionner correctement • Assurer la conception et la mise en œuvre effective de la stratégie de communication pour soutenir les activités REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement et la mise en œuvre d'un mécanisme de consultation et de participation qui garantit que les points de vue de toutes les parties prenantes sur les sujets clés sont connus et pris en compte est effectif. Il s'agit du mécanisme de vague de concertation. • Des réunions régulières avec les acteurs clés, y compris les OSC et les partenaires techniques et financiers (PTF) ont été tenues. • Les structures de coordination décentralisées et les OSC sont habilitées et disposent des outils nécessaires pour fonctionner correctement. • La stratégie de communication est effectivement mise en œuvre pour soutenir les activités REDD+
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+		
2a. Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières		
<p>11. Évaluation et analyse</p> <p>12. Hiérarchisation des éléments favorables / défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recruter trois (03) consultants pour coordonner et superviser les études sur les FDDF, et diffuser leurs résultats • Recruter douze (12) experts pour mener les études thématiques sur les FDDF 	<ul style="list-style-type: none"> • Trois (03) consultants ont été recrutés pour coordonner et superviser les études thématiques sur les FDDF, et diffuser leurs résultats au cours d'un atelier national.

<p>13. Liens entre ces éléments favorables / défavorables et les activités de REDD+</p> <p>14. Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance</p> <p>15. Incidence sur les lois et politiques forestières</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mener une analyse approfondie des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts 	<ul style="list-style-type: none"> • Douze (12) experts ont été recrutés pour mener les études thématiques sur les FDDF. • Une analyse approfondie des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts est a été menée.
<p>2b. Options stratégiques REDD+</p>		
<p>16. Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+</p> <p>17. Evaluation de la faisabilité</p> <p>18. Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Affiner les options stratégiques identifiées dans le R-PP et les aligner à l'étude sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts • Capitaliser sur les expériences des projets pilotes du PIF pour élaborer la Stratégie Nationale REDD+ 	<ul style="list-style-type: none"> • Les options stratégiques identifiées dans le R-PP ont été affinées à partir des résultats de l'analyse des moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts • Les expériences des projets pilotes du PIF ont été capitalisées lors de la réalisation des études (FDDF, EESS, options stratégiques) clés devant renseigner la Stratégie Nationale REDD+ et lors de l'élaboration de la Stratégie Nationale REDD+
<p>2c. Cadre de mise en œuvre</p>		
<p>19. Adoption et application de lois et réglementations</p> <p>20. Directives de mise en œuvre</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Améliorer le cadre légal et réglementaire de la REDD+ • Intégrer la REDD+ dans les stratégies de développement plus 	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport de diagnostic sur les cadres juridiques et réglementaires de mise en œuvre de la REDD+ a été élaboré et est en cours de mise à jour par la direction des affaires juridiques et du contentieux (DAJC) du ministère en charge de l'environnement.

<p>21. Mécanismes de partage des avantages</p> <p>22. Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+</p>	<p>larges du pays (PNDES, PNSR 2, PNIASP, etc.)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place un mécanisme de partage des bénéfices • Faire un diagnostic du droit carbone et foncier au Burkina Faso • Mettre en place un mécanisme de gestion des fonds REDD+ • Formuler de nouveaux projets et programmes • Réaliser la cartographie des projets et programmes existants • Introduire la REDD+ dans les curricula de l'éducation environnementale • Elaborer une stratégie genre • Soutenir l'initiative sur le karité • Créer un cadre habilitant pour la finance carbone 	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport de diagnostic sur la façon de renforcer la convergence entre la REDD+ et les stratégies sectorielles est élaboré. Le rapport décline une approche d'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles qui ne la prennent pas encore en compte. Le rapport sert donc de guide pour l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles à chaque fois que celles-ci seront en révision. La REDD+ a déjà été intégrée dans le PNDES II et le PNIASP. • Un résumé des mécanismes de partage des bénéfices existants pour la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso est préparé. Le rapport provisoire devant faire la proposition des directives pour l'élaboration d'un mécanisme de partage des bénéfices pour la REDD+ du Burkina Faso a déjà été élaboré. Il reste à finaliser les consultations et le valider. • Un diagnostic du droit carbone et foncier au Burkina Faso a été élaboré avec une proposition des options de qualification du droit carbone. Le diagnostic a permis de faire une proposition de texte de loi pour encadrer les droits carbone. • Un nouveau programme a été formulé (l'ER-Program) et deux nouveaux projets ont été formulés (Projet de Gestion durable des Paysages Communaux pour la REDD+ - PGPC/REDD+ et Projet de Carbone Agricole du Burkina Faso - BUFACAP). Les fonds du PGPC/REDD+ ont été sécurisés
--	---	---

		<ul style="list-style-type: none"> • Une cartographie des projets et programmes à potentiel REDD+ a été réalisé • Un module d'introduction de l'éducation environnementale en lien avec la REDD+ dans les curricula d'éducation a été élaboré et testé • Une proposition d'adhésion du Burkina Faso à la Coalition LEAF a été validée
2d. Impacts sociaux et environnementaux		
<p>23. Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales</p> <p>24. Conception de la stratégie REDD+ en fonction des Impacts</p> <p>25. Cadre de gestion environnementale et sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutement d'un cabinet de conseil pour mener l'étude • Conduire l'EESS de la stratégie nationale REDD+ • Développement d'un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un cabinet a bien été recruté et a conduit une partie de l'EESS de la stratégie nationale REDD+. Cette étude est en cours de finalisation en régie avec l'appui d'une assistance technique internationale en EESS. • L'EESS est réalisée à 50% (enjeux environnementaux et sociaux identifiés). • Les plans de rédaction du CGES et des autres outils de sauvegardes ont été validés par la Banque Mondiale. Leur développement fait partie de la feuille de route de finalisation de l'EESS.
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveau de référence & 4a. Système National de Suivi Forestier		
<p>26. Démonstration de la méthode</p> <p>27. Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national</p> <p>28. Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recruter un expert MNV international • Développer un système MNV • Elaborer un niveau de référence des forêts (NRF) • Recruter un cabinet pour le développement du système MNV et l'élaboration du NERF/NRF 	<ul style="list-style-type: none"> • Un expert MNV international a été recruté • Le système MNV a été développé. • Le niveau de référence de forêts (NRF) a été élaboré, soumis et validé par le Secrétariat de la CCNUCC • Un cabinet a été recruté et a appuyé le développement du système MNV et l'élaboration du NRF

<p>recommandations et lignes directrices du GIEC</p> <p>29. Explication de la méthode de suivi (SNSF)</p> <p>30. Démonstration des premières phases d'application</p> <p>31. Dispositifs et capacités institutionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Communiquer le niveau de référence 	<ul style="list-style-type: none"> • Les résultats du niveau de référence ont été diffusés (ateliers et publication sur divers sites web).
<p>Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde</p>		
<p>4b. Système de suivi des co-bénéfices et système d'information sur les sauvegardes</p>		
<p>32. Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents</p> <p>33. Suivi, notification et échange d'informations</p> <p>34. Dispositifs et capacités institutionnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Recruter un consultant pour la réalisation de l'étude d'identification des bénéfices non-carbone de la REDD+ au Burkina Faso • Identifier les bénéfices non-carbone de la REDD+ au Burkina Faso • Recruter un consultant pour effectuer un diagnostic du Système d'Information Environnementale • Faire le diagnostic du Système d'Information Environnementale • Développement d'un système d'information sur les sauvegardes 	<ul style="list-style-type: none"> • Un consultant a été recruté pour identifier les bénéfices non-carbone ainsi que proposer des indicateurs • Les bénéfices non-carbone de la REDD+ au Burkina Faso sont identifiés • Un consultant a été recruté pour le diagnostic du Système d'Information Environnementale • Le diagnostic du Système d'Information Environnementale a été effectué

1.1. COMPOSANTE 1 : ORGANISATION DE LA PREPARATION ET CONSULTATION

Cette composante traite des questions d'organisation des acteurs de la REDD+ au Burkina Faso pour assurer la coordination et l'opérationnalisation du processus de manière inclusive, participative et transparente à travers des mécanismes robustes de consultation.

Elle comporte deux (02) sous-composantes, à savoir :

- Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+
- Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation

L'état d'avancement de ces sous-composantes est évalué sur la base des dix (10) critères suivants :

1. **Responsabilisation et transparence**
2. **Mandat et budget opérationnels**
3. **Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle**
4. **Capacité de supervision technique**
5. **Capacité de gestion des fonds**
6. **Mécanisme de remontée d'informations et de recours**
7. **Participation et engagement des principales parties prenantes**
8. **Processus de consultation**
9. **Diffusion de l'information et accès à l'information**
10. **Utilisation et divulgation des résultats des consultations**

1.1.1. Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+

⇒ Responsabilisation et transparence

La vulnérabilité particulière du Burkina Faso au changement climatique a permis le développement d'une expérience exceptionnelle de gestion participative des ressources naturelles en général, et des forêts en particulier. En outre, les nouveaux défis du pays en lien avec le processus REDD+, principalement la nature transversale du processus et les enjeux liés à la quantification du carbone, ont posé comme nécessité au pays la mise en place d'un cadre institutionnel clarifiant les responsabilités et assurant la transparence dans la conduite du processus. D'où l'adoption du Décret n° 2017-1329/PRES/PM/MEEVCC/MATD/MAAH/MINEFID du 30 décembre 2017 qui a créé un cadre institutionnel innovant pour la préparation et la mise en œuvre de la REDD+ afin de garantir l'implication et l'appropriation du processus par les parties prenantes.

Le cadre institutionnel de la REDD+ met en place trois (03) types d'organes déclinés aux échelles nationale, régionale et communale. Ce sont, les organes de pilotage, les organes d'exécution et les organes de concertation.

Les organes de la REDD+ sont multisectoriels, multi-acteurs et multi-échelles.

Le Comité national REDD+ qui est l'organe de pilotage national de la REDD+ et qui assure la prise de décision est composé de vingt un (21) membres et douze (12) observateurs. On y retrouve des représentants des domaines de l'environnement, des finances, de l'agriculture, de l'élevage, de l'énergie, des infrastructures, des mines, de l'industrie (commerce et artisanat), de l'enseignement, du genre, de l'eau et de l'administration du territoire. On y trouve également des représentants de la Primature, de l'Assemblée Nationale, des ONG, des OSC, et du secteur privé. Les observateurs sont essentiellement constitués des partenaires technique et financier du processus REDD+.

Les autres organes de la REDD+ suivent la même configuration à leurs échelles respectives telles que précisées par les arrêtés de leur opérationnalisation.

Afin d'assurer la responsabilité de chaque acteur au sein du Comité National REDD+ et des autres organes de la REDD+, les options stratégiques de la REDD+ ont été classées en options sectorielles et transversales et les catégories d'acteurs responsables de leur mise en œuvre ciblées. Les options stratégiques de la REDD+ ont également été alignées aux différentes politiques sectorielles pertinentes pour une responsabilisation plus précise.

Le caractère multi-acteurs, multisectoriels et multi-échelles des organes de la REDD+ permet d'assurer la responsabilité et la transparence dans la gestion du processus REDD+ au Burkina Faso.

Afin de renforcer la transparence, les arrêtés définissant la composition et le fonctionnement de chaque organe sont pris aux différentes échelles concernées, par les autorités compétentes et sont spécifiques aux réalités de chaque région et commune.

Le montage institutionnel s'est également appuyé sur l'existant afin d'éviter une duplication des instances. Ainsi, les organes de la REDD+ aux niveaux régional et communal s'appuient sur les cadres de concertation régionaux et communaux et constituent des commissions spécialisées.

⇒ **Mandat et budget opérationnels**

Le décret de création du cadre institutionnel de la REDD+ décrit le cadre et les responsabilités de chaque organe de la REDD+. Il ne fixe que les attributions et le dirigeant de chaque organe et renvoie la définition de sa composition et son fonctionnement à la prise d'arrêtés par des autorités bien déterminées.

Chaque arrêté revient sur le dirigeant (président) de l'organe en précisant également sa composition, son organisation, son fonctionnement et la source de son budget opérationnel.

Au niveau national, l'organe de pilotage est le Comité National REDD+. Il est chargé de :

- garantir la coordination intersectorielle du mécanisme REDD+ au Burkina Faso ;
- donner la vision et les options stratégiques de la REDD+ du Burkina Faso ;

- veiller à la mise en cohérence de la REDD+ avec les référentiels nationaux de développement ;
- veiller à une intégration du mécanisme REDD+ dans les dispositifs législatifs et réglementaires au plan national ;
- fixer les modalités de gestion et de redistribution des subventions de l'Etat et de ses partenaires ;
- fixer le mode de répartition des bénéfices liés au carbone dans le cadre du mécanisme REDD+ ;
- adopter les programmes et projets de réduction des émissions de gaz à effet de serre dans le cadre du mécanisme REDD+;
- assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation de la mise en œuvre du mécanisme REDD+ au Burkina Faso ;
- veiller au respect, à la synergie et à la mise en œuvre des recommandations relatives aux engagements concernant la REDD+ que le Gouvernement du Burkina Faso a pris en ratifiant les instruments internationaux relatifs à la REDD+ ;
- faire des recommandations à l'intention de la Coordination nationale du Programme d'investissement forestier/Programme de réduction des émissions, du Secrétariat technique national REDD+ et de tout autre organe, structure, projet ou programme impliqué dans le mécanisme REDD+ au Burkina Faso ;
- adopter les rapports du Secrétariat technique national REDD+ à transmettre aux instances de la REDD+.
- examiner tout dossier soumis à son appréciation.

L'organe d'exécution au niveau national est le Secrétariat Technique National REDD+. Il a pour rôle de :

- coordonner l'ensemble des activités de préparation à la REDD +, en assurant une démarche participative au processus par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes nationales ;
- veiller à la mise en œuvre des activités rentrant dans le cadre du mécanisme REDD+ ;
- préparer et assurer le secrétariat des sessions du Comité national REDD+;
- capitaliser les résultats des travaux des sessions du Comité national REDD+;
- mettre en œuvre les recommandations du Comité national REDD+ ;
- accompagner la prise en compte du mécanisme REDD+, dans les référentiels politiques et juridiques ;
- coordonner la formulation des projets et programmes REDD+ ;
- mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme REDD+ ;
- élaborer les rapports à soumettre aux instances internationales relatives à la REDD+ ;
- participer aux fora internationaux et partager l'expérience du Burkina Faso dans le domaine de la REDD+ ;
- concevoir les indicateurs et les outils nécessaires au suivi et à l'évaluation des projets REDD+ ;

- suivre et évaluer la mise en œuvre des activités REDD+;
- promouvoir la coopération avec les partenaires techniques et financiers ;
- exécuter toute mission à lui confiée par le Comité national REDD+.

Enfin l'organe de concertation au niveau national est la Plateforme Nationale REDD+. Elle est chargée de :

- émettre des avis sur les décisions à prendre au niveau du Comité national REDD+;
- coordonner les concertations régionales et communales sur la REDD+ ;
- coordonner et conduire des réflexions thématiques sur des sujets relatifs aux contenus et objectifs poursuivis dans la stratégie nationale REDD+ ;
- formuler des propositions à l'endroit du Comité national REDD+ ;
- examiner et valider les rapports des Plateformes régionales REDD+ ;
- faciliter le dialogue entre les différents acteurs du mécanisme REDD+.

Au niveau régional, l'organe de pilotage est le comité régional REDD+ et il a pour rôle de :

- assurer au niveau de la région, la coordination intersectorielle du mécanisme REDD+ ;
- veiller à une mise en œuvre des recommandations du Comité national REDD+ dans la région;
- faire des recommandations à l'endroit des Coordonnateurs des projets d'investissement dans la REDD+ et d'autres partenaires intervenant dans la région;
- servir de cadre de concertation pour le mécanisme REDD+ au niveau de la région;
- coordonner les réflexions issues des comités communaux et d'assurer la cohérence à l'échelle de la région ;
- examiner tout dossier soumis à son appréciation.

Le Comité régional REDD+ joue également le rôle de l'organe de concertation régionale, soit la Plateforme régionale REDD+ au niveau régional.

L'organe d'exécution régional est la Cellule Technique Régionale REDD+. Elle est chargée de :

- coordonner l'ensemble des activités de préparation à la REDD +, en assurant une démarche participative au processus par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes régionales ;
- veiller à la mise en œuvre des activités rentrant dans le cadre du mécanisme REDD+ au niveau régional ;
- préparer et assurer le secrétariat des sessions du Comité régional REDD+;
- capitaliser les résultats des travaux des sessions du Comité régional REDD+;
- mettre en œuvre les recommandations du Comité régional REDD+ ;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des activités REDD+ au niveau régional;
- exécuter toute mission à lui confiée par le Comité régional REDD+.

Au niveau communal, l'organe de pilotage est le Comité Communal REDD+. Ses attributions sont les suivantes :

- assurer au niveau de la commune, la coordination intersectorielle du mécanisme REDD+ ;
- veiller à une mise en œuvre des recommandations des Comités national et régional REDD+ dans la commune ;
- faire des recommandations à l'endroit des Coordonnateurs des projets d'investissement dans la REDD+ et d'autres partenaires intervenant dans la commune ;
- servir de cadre de concertation pour le mécanisme REDD+ au niveau de la commune ;
- coordonner les réflexions issues des fora villageois et d'assurer la cohérence à l'échelle de la commune ;
- examiner tout dossier soumis à son appréciation.

A l'instar du niveau régional, le Comité Communal REDD+ joue également le rôle de l'organe de concertation qu'est la Plateforme Communale REDD+.

L'organe d'exécution communal est la Cellule Technique Communale REDD+. Son rôle est de :

- coordonner l'ensemble des activités de préparation à la REDD +, en assurant une démarche participative au processus par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes communales ;
- veiller à la mise en œuvre des activités rentrant dans le cadre du mécanisme REDD+ au niveau communal ;
- préparer et assurer le secrétariat des sessions du Comité communal REDD+;
- capitaliser les résultats des travaux des sessions du Comité communal REDD+;
- mettre en œuvre les recommandations des Comités régional et communal REDD+;
- suivre et évaluer la mise en œuvre des activités REDD+ au niveau communal ;
- exécuter toute mission à lui confiée par le Comité communal REDD+.

En ce qui concerne le budget de fonctionnement des organes, celui-ci proviendra aussi bien de l'Administration que des projets et programmes REDD+.

Pour la phase de préparation, le Burkina Faso a bénéficié des appuis directs du FCPF, de la Banque Africaine de Développement (BAD) et de la Banque Mondiale (BM). Le soutien du FCPF s'est fait à travers un don initial de 3,8 millions de USD signé en 2015 et un don additionnel de 3,07 millions de USD signé en 2020. Ces appuis ont permis de soutenir la mise en œuvre de l'ensemble des composantes de la préparation de la REDD+. La BAD a apporté un appui de 1,148 millions de USD et la BM un appui de 363 000 USD. Les appuis de la BAD et de la BM ont été faits à travers les financements du PIF-BF et ont ciblé des composantes spécifiques (tableau 3).

Tableau 9: Récapitulatif des financements par composante de la préparation à la REDD+

Répartition des fonds en 000 USD		
Composantes de la R-PP	Don initial (FCPF+BAD+BM)	Don additionnel (FCPF)
Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+	432	1,000
FCPF	352	
BM	80	
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation	1613	650
FCPF	1,600	
BM	13	
Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières	430	0
FCPF	430	
Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+	100	-
FCPF	100	
Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre	640	300
FCPF	150	
BAD	420	
BM	70	
Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux	368	180
FCPF	368	
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence	200	220
FCPF	200	

Sous-composante 4a : Système National de Suivi Forestier	1,328	720
FCPF	600	
BAD	728	
Sous-composante 4b : Système de suivi des co-bénéficiaires et système d'information sur les sauvegardes	200	-
BM	200	
Total	5,311	3,070
Totaux	8,381	

L'appui du Gouvernement s'est essentiellement fait à travers la mise à disposition d'un personnel constitué de quinze (15) agents de l'Etat dédiés entièrement à la REDD+. Ces agents sont organisés en trois (03) cellules au sein du STN/REDD+. On distingue :

- Une cellule Mesure, Notification, Vérification et Suivi-évaluation ;
- Une cellule Communication et Stratégie ;
- Une cellule Affaires Juridiques et Sauvegardes.

En plus de ces appuis directs, un ensemble de partenaires techniques et financiers ont indirectement contribué à la mise en œuvre de la préparation à la REDD+. L'ONG TerrAfrica a fourni un don de 500 000 USD en soutien à l'étude de faisabilité pour le développement d'un projet de gestion durable des terres agricoles au Burkina Faso. Cette étude a permis à la REDD+ du Burkina Faso de disposer d'une approche de mesure du carbone organique du sol à travers la promotion des bonnes pratiques de gestion durable des sols. La coopération Luxembourgeoise à travers son agence de développement, LuxDev, a financé l'élaboration du deuxième inventaire forestier national (IFN 2) du Burkina Faso. Les résultats de cette étude ont servi dans le cadre de l'élaboration du niveau de référence des forêts, notamment, pour le développement des facteurs d'émissions de la biomasse aérienne et du bois mort gisant et sur pieds. Le NDC Facility de la BM a financé le développement d'un dispositif de production des facteurs d'émissions des terres agricoles et d'élevage.

Le budget opérationnel des organes de la REDD+ provient à la fois des initiatives REDD+ Gouvernementale et des projets et programmes REDD+ des partenaires.

Ainsi, pour l'atteinte de ses objectifs, le Projet de Gestion durable des Paysages Communaux pour la REDD+ (PGPC/REDD) a prévu un budget opérationnel pour le STN/REDD+ pendant sa durée d'exécution (6 ans) et mobilisera les organes de la REDD+ selon le rôle qu'ils auront à jouer dans la mise en œuvre du projet. C'est dans cette logique que le projet a été validé par le Comité National REDD+ marquant ainsi son approbation au niveau national.

Il est également prévu que les comités communaux REDD+ des quatre-vingt-seize (96) communes d'intervention du projet valident les Projets de Développement Intégré Communaux pour la REDD+ (PDIC/REDD+) qui constituent l'axe appui à la gestion décentralisée des ressources naturelles du PGPC/REDD+. Les Cellules Techniques Communales REDD+ assureront le suivi du projet à l'échelle communale et son adéquation aux objectifs de la Stratégie Nationale REDD+. Au niveau national, c'est le STN/REDD+ qui jouera ce rôle.

⇒ **Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle**

La conception du cadre institutionnel de la REDD+ a tenu à assurer la coordination et la mise en œuvre cohérente des politiques sectorielles en lien avec le processus REDD+.

Le 22 novembre 2017, le Conseil des ministres a approuvé le cadre institutionnel de la REDD+ par décret qui a, par la suite, été signé par le Président et les ministres concernés (le Ministre chargé de l'environnement, le Ministre chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation, le Ministre chargé de l'Agriculture et le Ministre chargé de l'Economie et des Finances) le 30 décembre 2017.

Les organes de pilotage que sont le Comité National REDD+, le Comité Régional REDD+ et le Comité Communal REDD+ intègrent les divers acteurs administratifs du développement rural en plus des autres catégories d'acteurs dont la société civile et le secteur privé. Ceci permet de garantir le fait que chaque décision, action et orientation sur la REDD+ prise au sein de ces organes soit coordonnée et en cohérence avec les politiques sectorielles et les besoins des autres groupes de parties prenantes.

Les plateformes REDD+ aux diverses échelles suivent la même logique de composition multisectoriels et multi-acteurs et assurent la collaboration entre les différents secteurs du développement rural.

Le Comité National (CN) REDD+, les Comités Régionaux (CR) REDD+ et les Comités Communaux (CC) REDD+ sont respectivement présidés par le Secrétaire Général du ministère en charge de l'environnement, les Gouverneurs de régions et les Maires.

La mise en œuvre de la REDD+ est coordonnée au niveau national par le Secrétariat Technique National REDD+ (STN/REDD+), avec à sa tête le Point Focal national REDD+ (rapportant au Directeur Général de l'Economie Verte et du Changement Climatique), au niveau régional par les Cellules Techniques Régionales (CTR) REDD+, présidées chacune par les Secrétaires Généraux des régions, et au niveau communal par des Cellules Techniques Communales (CTC) REDD+ présidées par les Secrétaires Généraux des communes.

Les consultations sur la REDD+ sont coordonnées à travers les plateformes nationale, régionales et communales, chacune, fortement sollicitées lors du processus de vagues de consultation (expliqué plus bas) qui a déjà été testé dans 32 communes et 5 régions.

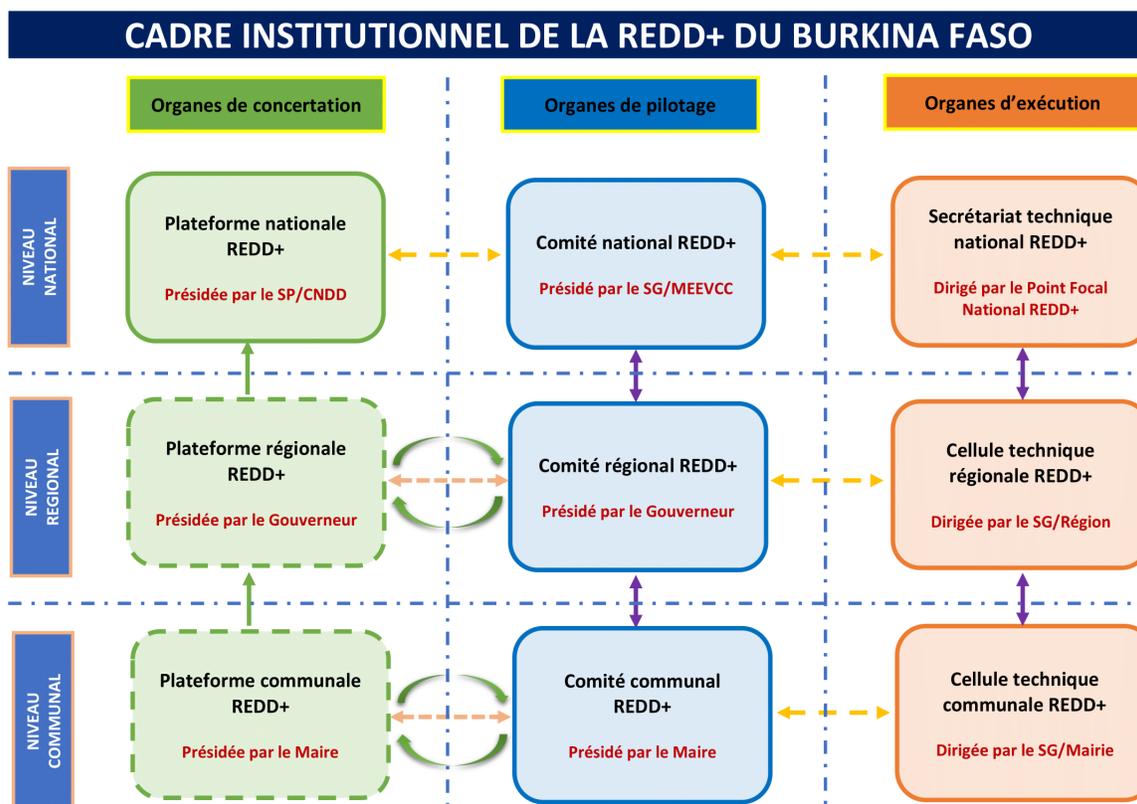


Figure 2 : Cadre institutionnel de la REDD+ au Burkina Faso

La validation du PGPC/REDD+ par le Comité National REDD+ a permis non seulement de vérifier son alignement à la Stratégie Nationale REDD+ et aux différentes politiques sectorielles pertinentes, mais aussi de se rassurer de son caractère participatif et inclusif. Le projet sera mis en œuvre conjointement par l'administration centrale (l'environnement, l'élevage, l'administration du territoire, le cadastre...), l'administration décentralisée notamment, les communes, les OSC et le secteur privé.

Afin de renforcer le dispositif de coordination multisectoriels, la collaboration intersectorielle et la responsabilité, un diagnostic de la cohérence entre les politiques sectorielles en lien avec la REDD+ a été réalisé et a permis, en plus de la responsabilisation coordonnée des différents acteurs sectoriels pour la mise en œuvre des actions de la REDD+, d'une part, d'intégrer les actions de la REDD+ dans les politiques sectorielles en cours de révision et d'autre part, de proposer un plan d'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles qui feront l'objet de révision ultérieure.

Au regard de la multiplicité et du dynamisme des acteurs de la REDD+ au Burkina Faso, le cadre institutionnel fera l'objet de révision à chaque fois que de besoin au fur et à mesure que le pays progressera dans le processus avec pour objectif de continuer d'assurer une coordination multisectorielle, intersectorielle et multi-acteurs.

⇒ Capacité de supervision technique

Le Secrétariat Technique National REDD+ (STN/REDD+) est l'organe national de supervision technique du processus REDD+. Il a été créé par le décret portant cadre institutionnel de la REDD+ au Burkina Faso et opérationnalisé par arrêté.

Pour conduire à bien sa mission, le gouvernement a doté le STN/REDD+ de quinze agents (Point focal national REDD+ et 14 agents) de l'Etat dédiés entièrement à la REDD+. Ces agents sont répartis dans trois (03) cellules :

- une cellule Mesure, Notification, Vérification et Suivi-évaluation comptant six (06) agents ;
- une cellule Communication et Stratégie comptant trois (03) agents ; et
- une cellule Affaires Juridiques et Sauvegardes comptant cinq (05) agents.

Ces agents sont appuyés dans leurs missions par des experts nationaux et internationaux recrutés selon le besoin.

A la tête du STN/REDD+ se trouve le Point Focal national REDD+ responsable de sa coordination au quotidien.

Le STN/REDD+ a été équipé en matériel informatique, mobilier et fournitures de bureau et moyens roulants. Ses agents ont bénéficié de nombreuses formations dans leurs thématiques respectives afin de renforcer leurs capacités techniques de gestion de la REDD+. Il est prévu la construction d'un siège du STN/REDD+ pour assurer sa pérennité et par conséquent, celle du processus REDD+.

Le STN/REDD+ :

- coordonne l'ensemble des activités de préparation à la REDD +, en assurant une démarche participative au processus par l'implication et la consultation des différentes parties prenantes nationales ;
- veille à la mise en œuvre des activités rentrant dans le cadre du mécanisme REDD+ ;
- prépare et assure le secrétariat des sessions du Comité national REDD+;
- capitalise les résultats des travaux des sessions du Comité national REDD+;
- met en œuvre les recommandations du Comité national REDD+ ;
- accompagne la prise en compte du mécanisme REDD+, dans les référentiels politiques et juridiques ;
- coordonne la formulation des projets et programmes REDD+ ;
- mobilise les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme REDD+ ;
- élabore les rapports à soumettre aux instances internationales relatives à la REDD+ ;
- participe aux fora internationaux et partage l'expérience du Burkina Faso dans le domaine de la REDD+ ;
- conçoit les indicateurs et les outils nécessaires au suivi et à l'évaluation des projets REDD+ ;
- suit et évalue la mise en œuvre des activités REDD+ ;

- promeut la coopération avec les partenaires techniques et financiers ;
- exécute toute mission à lui confiée par le Comité national REDD+.

L'équipe du STN/REDD+ a conçu et mobilisé avec succès les financements du PGPC/REDD+ d'un montant de cent vingt-cinq (125) millions de USD preuve de sa capacité technique à mettre en œuvre la REDD+ au niveau stratégique. Le processus de conception et de préparation du PGPC/REDD+ a été très participatif et a impliqué les diverses catégories de parties prenantes (administration, OSC, secteur privé).

L'équipe du STN/REDD+ a également supervisé la conception du Projet de Carbone Agricole du Burkina Faso (BUFACAP) qui entend adresser les facteurs de la déforestation en relation avec l'activité agricole par la promotion des bonnes pratiques agricoles.

Le STN/REDD+ assure la mise en œuvre des piliers de la préparation à la REDD+ tout en s'assurant de la cohérence entre les trois phases de la REDD+ au Burkina Faso. Ceci se fait à travers un processus hautement participatif et inclusif de l'ensemble des parties prenantes.

Au niveau régional, la supervision technique est assurée par la Cellule Technique Régionale REDD+ (CTR/REDD+). Elle est constituée du Directeur régional chargé de l'Agriculture, du Directeur Régional chargé de l'Eau, du Directeur Régional chargé des Ressources Animales et Halieutiques, du Président de la Commission Environnement et Développement Local du Conseil Régional, du Président de la Coordination régionale des organisations de la société civile, du Président de la Chambre régionale d'agriculture, du Directeur régional chargé de l'environnement et du Directeur régional chargé de l'économie et de la planification.

La CTR/REDD+ bénéficie de renforcement de capacité provenant du STN/REDD+ selon les besoins.

Au niveau communal, c'est la Cellule Technique Communale REDD+ (CTC/REDD+) qui a en charge la supervision technique du processus REDD+. Elle est composée du Président de la Commission environnement et développement local, du Chef de la Zone d'Appui Technique en Elevage, du Président de la commission aménagement du territoire et gestion foncière, du Chef du Service chargé des affaires foncières et domaniales, de deux (02) représentants des organisations socioprofessionnelles du développement rural dont une femme, d'un (01) représentant de la plateforme des organisations de la société civile sur la REDD+ et le développement durable, du Chef du Service départemental en charge de l'Environnement et du Chef du service en charge de l'agriculture.

La CTC/REDD+ bénéficie également de renforcements de capacités provenant du STN/REDD+ selon les besoins.

⇒ **Capacité de gestion des fonds**

Le 18 février 2014, l'Unité de Coordination du PIF-BF(UC-PIF) a été créée par « Arrêté n°2014-124/MEDD/CAB » avec pour mandat, de mettre en œuvre, superviser et coordonner tous les financements liés à la REDD+.

Afin d'assurer la cohérence et les synergies entre les différents financements de la REDD+, le financement de toutes les activités de préparation à la REDD+ a été confié à l'UC-PIF qui dispose d'une équipe fiduciaire constituée de sept (07) experts recrutés dont deux (02) comptables, un (01) chef comptable, une (01) auditrice interne ; un (01) spécialiste en passation des marchés, une (01) assistante en passation des marchés et un (01) responsable administratif et financier qui est le responsable de l'équipe.

Cette équipe gère les fonds à travers les appels de fonds, les engagements et les décaissements. Elle assure aussi le risque fiduciaire. Sa gestion est orientée par un manuel des procédures qui fait l'objet de révisions régulières pour être en conformité avec les procédures des partenaires financiers et les procédures nationales.

Si au début du processus REDD+ au Burkina Faso la gestion financière a été à la traîne, elle a depuis connu d'excellents progrès après plusieurs ajustements. Elle transmet sur une base trimestrielle des rapports de suivi financier (RSF) aux divers partenaires financiers de la REDD+ au Burkina Faso. Elle fait aussi l'objet d'audits annuels des comptes.

⇒ Mécanisme de remontée d'informations et de recours

La conception du cadre institutionnel de la REDD+ au Burkina Faso a pris en compte la mise en place d'un mécanisme de gestion des plaintes. Le Comité National REDD+ et ses déclinaisons aux niveaux régional et communal ont pour objectif d'assurer la coordination intersectorielle et multi-acteurs de la REDD+ à leurs échelles respectives. C'est au sein de ces instances que les préoccupations des parties prenantes sont posées, débattues et résolues de manière concertée et à l'unanimité.

Ces instances ont déjà joué ce rôle lors de la mise en œuvre des projets pilotes REDD+ du PIF-BF. Cette expérience pilotes a permis d'identifier les lacunes du dispositif notamment sur le plan de la collecte des plaintes/préoccupations des acteurs au-delà des sessions ordinaires des comités, le circuit de traitement des plaintes/préoccupations au-delà de l'échelle à laquelle elles ont été enregistrées et le renforcement des ressources humaines et matérielles pour le traitement des plaintes/préoccupations. C'est pour apporter des réponses à ces lacunes qu'une étude sur le mécanisme de gestion des plaintes et des recours a été initiée. L'étude est à sa phase intermédiaire et va aboutir à la proposition d'un dispositif plus robuste de gestion des plaintes et des recours dans la mise en œuvre de la REDD+ au Burkina Faso.

En complément de ce dispositif de gestion des plaintes et des recours entre les sectorielles et les acteurs de la REDD+, chaque projet REDD+ au Burkina Faso a l'obligation de mettre en place un mécanisme de gestion des plaintes pour les acteurs de mise en œuvre du projet conformément aux directives de sauvegardes. Ces mécanismes projets interagissent avec le mécanisme de gestion des plaintes et des recours de la REDD+ selon l'échelle d'intervention du projet et selon la difficulté de résolution de la plainte.

1.1.2. Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation

⇒ Participation et engagement des principales parties prenantes

Le processus REDD+ au Burkina Faso a été conçu de manière à mobiliser tous les groupes de parties prenantes concernés par le biais de mécanismes institutionnels solides. À cette fin, son cadre institutionnel comprend un organe spécifiquement dédié au processus de consultation aux niveaux communal, régional et national. L'approche du Burkina Faso en matière de REDD+ met fortement l'accent sur l'information et la participation des acteurs de toutes les couches sociales. Un plan d'information, de consultation et de participation a été élaboré pour prendre en compte les besoins de la population de la base au niveau national.

Le plan de consultation suit une approche ascendante/descendante, appelée « vagues » de consultation, qui fait référence au fait que les consultations comprennent à la fois la présentation d'informations - c'est-à-dire une vague descendante du niveau national vers les communautés locales - et l'intégration des apports et des informations des communautés locales – une vague de retour à travers les régions jusqu'au niveau national. Les thèmes pertinents sont définis et les outils (projet de stratégie REDD+, sauvegardes, questionnaires, sélection des groupes vulnérables etc.) élaborés au niveau national. **Les consultations commencent au niveau local par le biais de forums villageois. Ils s'élèvent ensuite aux niveaux communal et régional à travers les Plateformes Communales et Régionales REDD+, et finissent au niveau national avec la Plateforme Nationale de Concertation REDD+.** Plus précisément, le processus est le suivant :

- **au niveau communal, les résultats des consultations villageoises sont rassemblés dans une vision cohérente intégrant également les recommandations, propositions et engagements des acteurs des Communes ;**
- **au niveau régional, les visions communales sont regroupées en visions régionales cohérentes ;**
- **au niveau national, les visions régionales sont regroupées dans une vision cohérente pour le pays qui servira à élaborer la Stratégie Nationale REDD+.**

Les vagues de consultation ont joué deux rôles importants : i) elles ont permis la circulation de l'information et la dissémination des formations aux communautés sur le changement climatique et la REDD+ au Burkina Faso, et ii) elles ont facilité la consultation/participation des communautés à l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ et à la mise en œuvre du processus REDD+.

En plus du dispositif des vagues de consultation, deux (02) autres approches viennent renforcer le dispositif de participation et d'engagement des parties prenantes lors de la conception et de la mise en œuvre d'initiatives REDD+. Il s'agit de l'approche de diagnostic socio-foncier et de planification participative de l'usage des terres et de la validation des projets REDD+ par le Comité National REDD+.

La REDD+ au Burkina Faso a adopté l'approche des diagnostics socio-foncier et de planification participative de l'usage des terres pour la conception et la mise en œuvre des projets.

Il s'agit d'une approche participative qui permet d'impliquer les diverses catégories de parties prenantes notamment, les communautés à la base à prendre une part très active à la conception et à la mise en œuvre des projets REDD+. Ce processus de Diagnostic et Planification Participatif (DPP) couple diagnostics socio-fonciers et ateliers TerriStories¹ pour cibler de manière participative les aménagements et règles pour la gestion des ressources naturelles d'un territoire et en particulier pour la protection/restauration de sites spécifiques. Les résultats des diagnostics sont validés au niveau communal par les Comités communaux REDD+.

Tandis que les diagnostics socio-fonciers visent les acteurs au niveau communautaire (communautés locales riveraines des forêts et groupes marginalisés), la validation des projets par le Comité National REDD+ vise les acteurs du niveau national/central et stratégique.

⇒ **Processus de consultation**

Les vagues de consultation ont été mises en œuvre comme un système robuste qui relie les consultations de base au niveau national.

L'approche des vagues de consultation a été mise en œuvre à chaque étape clé du processus de conception de la REDD+, y compris les principaux résultats tels que le cadre institutionnel de la REDD+, les options stratégiques pour lutter contre les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts et le développement de l'EESS.

Désignation des parties prenantes : l'identification des parties prenantes de la REDD+ au Burkina Faso a suivi un long processus de consultation aux niveaux communal, régional et national et s'est faite à travers des focus groupes et des ateliers multi-acteurs permettant de valider de manière unanime et consensuelle, la liste des parties prenantes et leurs représentants au sein des organes de la REDD+. Les focus groupes ont permis à chaque catégorie de partie prenante de choisir ses représentants et les ateliers multi-acteurs ont permis à l'ensemble des acteurs d'apprécier la composition des organes de la REDD+ et de les valider. Trois (03) grands groupes de parties prenantes ont été identifiés : l'administration publique (prenant en compte l'administration centrale représentée par les Ministères, l'administration déconcentrée représentée par les Gouvernorats et les services techniques et l'administration décentralisées représentée par les communes et les régions, l'assemblée nationale représentée par les députés, les partenaires techniques et financiers) ; la société civile (prenant en compte les OSC, les groupes vulnérables, les communautés locales, les médias) et le secteur privé (prenant en compte les acteurs des chaînes de valeurs, les ONG, les groupes sociaux-professionnels, les Petites et Moyennes Entreprises et les multinationales).

Implication des organisations de la société civile et lien avec le DGM² : Les Organisations de la Société Civile (OSC) sont organisées au sein d'une Plateforme Nationale des OSC sur la REDD+ et le développement durable destinée à coordonner leurs interactions avec le Ministère en charge de l'environnement.

¹ Méthode et jeu visant à résoudre une problématique collective en réunissant les acteurs concernés.

² Mécanisme spécial de don dédié aux peuples autochtones et populations locales

Cette Plateforme a été le principal interlocuteur du Gouvernement pour la conception et la validation du R-PP et du Programme d'Investissement Forestier (qui a été approuvé en novembre 2012). La Plateforme est également restée le principal interlocuteur pour la conception institutionnelle de la REDD+ et pour suivre les progrès réalisés par le gouvernement sur la REDD+. Dans le cadre du dialogue constant, l'équipe du STN/REDD+ a présenté régulièrement une mise à jour sur le PIF-BF et l'agenda REDD+.

En 2012, le Burkina Faso est devenu éligible au DGM dans le cadre du FIP. Le DGM Burkina Faso entend (i) accroître la participation des populations locales au PIF et à la REDD+ aux niveaux local et national, (ii) renforcer les capacités des populations locales, et (iii) soutenir leurs initiatives spécifiques (amélioration de la gouvernance, limitation de la déforestation, restauration des forêts, etc.).

La Plateforme nationale des OSC sur la REDD+ et le développement durable a joué un rôle déterminant dans l'identification et la nomination des représentants des OSC dans les différents organes (en particulier le Comité national) dans le cadre du Conseil national de transition qui a agi en tant que comité de pilotage intérimaire du DGM.

Le processus d'établissement d'une structure de pilotage claire, participative et transparente pour le DGM a conduit à de multiples changements dans l'organisation des OSC.

- dans un premier temps, des ateliers régionaux ont été organisés pour réunir les principaux acteurs. Chaque atelier régional a réuni en moyenne 40 participants en tant que représentants des populations locales des communes voisines des forêts concernées, ainsi que les autorités locales (communes, Maires, administrateurs et politiques) et le service forestier local en tant qu'observateurs. Les participants comprenaient des agriculteurs, des éleveurs, des femmes, des jeunes, des chasseurs, des bûcherons, des transformateurs de produits forestiers non ligneux, des groupements de gestion forestière et des guérisseurs traditionnels - en fonction de la diversité du contexte socioculturel local dans chacune des régions du PIF-BF.
- ces consultations régionales ont recommandé la mise en place d'une structure plus pérenne qu'un comité de pilotage par projet, aboutissant à la création d'une «Plateforme Nationale REDD+ des OSC sur la REDD+ et le développement durable» en septembre 2014. Cette Plateforme constitue la structure officielle et formelle d'accueil de toutes les discussions et de la coordination sur la REDD+ pour les OSC.
- le Comité national de pilotage du DGM a ensuite été créé en tant que comité spécialisé de cette plateforme. Il est composé de 11 représentants des régions ciblées par les investissements du PIF-BF en tant que membres votants, et de 11 observateurs : 2 représentants du gouvernement, 4 représentants de la société civile, 1 représentant du secteur privé, 2 représentants des collectivités territoriales et 2 représentants des partenaires techniques et financiers.

La plateforme nationale des OSC sur la REDD+ et le développement durable regroupe les OSC et leurs réseaux, collectivités, coalitions, unions ou fédérations opérant dans le secteur de l'environnement en général, des forêts et du changement climatique en particulier.

Il est légalement établi que la plateforme est une association à but non lucratif régie par la loi n°064-2015/AN du 20 octobre 2015 portant liberté d'association qui lui confère toute l'autonomie et la reconnaissance nécessaires pour assurer au DGM un ancrage institutionnel approprié et assurer ainsi la pérennité de ses réalisations.

La plateforme est à la fois une interface entre le gouvernement et la société civile et un cadre permanent de concertation des OSC sur les activités REDD+ au Burkina pour leur donner plus de visibilité, plus de cohésion et ainsi renforcer leur crédibilité pour une meilleure prise en compte du processus REDD+ par les autorités et les partenaires techniques et financiers.

Pour intensifier leurs contributions au processus REDD+, les OSC rencontrent fréquemment le STN/REDD+, et un représentant de la Plateforme est invité à la plupart des événements de renforcement des capacités et de planification. De plus, les activités du PIF-BF et du DGM sont coordonnées au niveau local, puisque l'agent local du PIF-BF est un observateur dans les activités du DGM et vice-versa.

Implication du secteur privé : le secteur privé est activement impliqué dans la conception du processus REDD+, surtout, en ce qui concerne l'agroforesterie. Avec une représentation au sein du Comité National REDD+ et de la Plateforme Nationale REDD+, les acteurs privés tels que Agritech, Karikis, Table Filière Karité, Wendpuiré, Rongead, maintiennent, à travers leurs faitières, un dialogue cohérent, ad hoc et de haut niveau avec d'autres acteurs pour discuter de leurs contributions et aident à définir leur rôle. Cela permet d'assurer une mise en œuvre efficace de la REDD+ au Burkina Faso.

Trois (03) filières principales sont ciblées :

- noix de cajou. Le PIF-BF teste une approche REDD+ pour la filière noix de cajou et mangue à travers le Projet d'Appui au Développement de l'Anacarde pour la REDD+ dans le bassin de la Comoé (PADA/REDD+).
- beurre de karité. Des discussions sur un éventuel partenariat public-privé pour mettre en œuvre une approche ambitieuse de "décarbonation" de la production de beurre de karité au Burkina Faso sont en cours.
- biodigesteurs. Le Burkina Faso met en œuvre un programme axé sur les résultats enregistré comme projet du mécanisme de développement propre (MDP) pour promouvoir les biodigesteurs comme substitut énergétique au bois de chauffe. Le programme utilise une approche basée sur le marché pour créer un secteur durable piloté par le secteur privé. Un accord d'achat de réduction d'émissions a été signé avec la Banque mondiale en 2016, et des activités supplémentaires favorisant l'expansion du secteur ont été soutenues par le PIF-BF.

La Stratégie Nationale REDD+ dédie une de ses approches de mise en œuvre aux chaînes de valeurs pertinentes pour la REDD+ avec comme chef de file principal de mise en œuvre, le secteur privé. Le Projet de Gestion durable des Paysages Communaux pour la REDD+ (PGPC/REDD+) en cours de démarrage a ainsi ciblé les chaînes de valeurs du karité, de l'anacarde, du biodigesteur et du moringa, du baobab et du néré.

Prise en compte du genre dans la mise en œuvre de la REDD+ : les femmes sont des actrices clés dans la gestion durable des forêts et des terres au Burkina Faso, et leur intégration dans le développement du processus REDD+ du pays revêt une importance particulière. À cette fin, le Burkina Faso a reçu un premier soutien de la part du spécialiste du genre de l'équipe de gestion du Fonds d'Investissement Climatique (CIF) en 2016 et a reçu des directives pour travailler sur un plan d'engagement en matière de genre.

Alors que le Plan Global d'Engagement Genre REDD+ n'est pas encore finalisé, les axes suivants ont déjà été identifiés comme clés pour une meilleure intégration des femmes :

- améliorer le processus de consultation. Bien que les approches du PIF-BF et de la préparation à la REDD+ au Burkina Faso soient hautement participatives, la crainte que la voix des femmes ne soit pas entendue (même au niveau local) est apparue tôt dans le processus. La préoccupation a été prise en considération lors des vagues de consultations et des animatrices ont été formées pour mieux impliquer les femmes. La méthodologie a été adaptée pour inclure des séances en groupes mixtes et des séances de consultations par sexe et tranche d'âge ;
- Renforcer de l'autonomie économique des femmes dans les filières anacarde et mangue : le PADA/REDD+ cible déjà 24 000 membres de coopératives dont 60% de femmes. Le PGPC/REDD+ développe une approche similaire pour les femmes intervenant dans les filières ciblées ;
- offrir des opportunités économiques à travers le développement de la filière beurre de karité : 80% des femmes en milieu rural sont employées dans la filière karité, dont le Burkina Faso est le deuxième producteur mondial. Des réflexions sont en cours au sein du PGPC/REDD+ pour soutenir la filière tout en réduisant l'impact de la transformation du beurre de karité sur la consommation de bois ;
- soutenir l'accès à la terre et aux ressources : des discussions sont en cours au sein de l'unité de gestion du PGPC/REDD+ pour explorer les moyens de garantir l'accès des femmes à la terre et aux ressources ;
- comprendre davantage le rôle des femmes dans la gestion des ressources forestières : parmi les six études thématiques sur les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, quatre ont mis l'accent sur le rôle des femmes (Analyse des systèmes d'utilisation des terres comme moteurs directs de la déforestation et de la dégradation des forêts au Burkina Faso ; Analyse des pratiques d'exploitation des produits forestiers non ligneux ; Sensibilité de la société rurale à la forêt et impacts des pratiques de gestion et environnementales sur la productivité des forêts naturelles ; Analyse socio-anthropologique des relations entre la société et la forêt).

Sur la base de ces orientations, une étude a été commanditée pour l'élaboration d'un Plan Global d'Engagement Genre REDD+.

En plus de cet outil, chaque projet REDD+ développe comme outil de sauvegarde, un plan de mobilisation des parties prenantes, un plan d'engagement environnemental et social et un plan de gestion de la main-d'œuvre qui contiennent tous, des exigences précises liées au genre tel que l'implication des groupes vulnérables et les violences basées sur le genre.

⇒ Diffusion de l'information et accès à l'information

Dans le cadre du PIF-BF, une solide stratégie de communication a été élaborée pour diffuser les progrès réalisés par le programme. Le processus de préparation à la REDD+ a capitalisé sur cette stratégie de communication. Validée le 9 décembre 2016, la stratégie de communication vise à atteindre trois objectifs : i) s'assurer que tous les acteurs du Processus ont accès au même niveau d'information, ii) accroître la visibilité du Processus et iii) impulser le changement de paradigme au sein des communautés vis-à-vis des forêts, des zones boisées et des systèmes d'utilisation des terres.

Plusieurs outils de communication ont été développés :

- un site internet³ pour diffuser les leçons et acquis du processus REDD+, les rapports d'études, les informations sur la vie du projet, ainsi que le partage de certains outils tel que les vidéos ;
- plusieurs courtes vidéos sur des thématiques précises comme le processus REDD+ et ses enjeux au Burkina Faso, le processus participatif local qui a abouti aux plans communaux d'occupation des sols, les consultations de l'EESS ou encore les réalisations du Programme ;
- des boîtes à outils pour les activités d'information et de consultation des communautés locales sur des thématiques telles que le genre, les options stratégiques, les moteurs de la déforestation... ont été élaborés ;
- des bulletins d'informations sont publiés chaque trimestre ;
- trois modules de formation sur la REDD+ ont été élaborés pour informer et former les parties prenantes sur la REDD+ ;
- un guide sur la compréhension de la REDD+ au Burkina Faso a été élaboré pour une large diffusion auprès des parties prenantes ;
- un guide sur le montage des projets REDD+ a également été élaboré.

Plusieurs canaux de communication ont été utilisés :

- des radios locales ont été utilisées pour la diffusion d'informations sur la REDD+ en langues locales à travers des conventions ;
- plusieurs Publi-reportages ont été réalisés ;
- des plateformes sur les réseaux sociaux Facebook, LinkedIn et WhatsApp ont été créées pour communiquer sur les activités REDD+ ;

³ www.pif-burkina.org

- plusieurs émissions sur les principales chaînes de télévisions nationales ont été réalisées.

De multiples formations ont été dispensées au profit des diverses parties prenantes notamment les médias, les parlementaires, l'administration, les OSC et le secteur privé.

Afin de renforcer d'avantage la diffusion et l'accès à l'information dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale REDD+, il est prévu une révision de la stratégie de communication du PIF-BF vers une stratégie de communication REDD+. Cela permettra d'effectuer des migrations comme celle du site web du PIF-BF vers un site web REDD+ plus englobant et pouvant prendre en compte l'ensemble des initiatives REDD+, ou encore de mettre à jour ou améliorer les canaux de communication et les outils de communication.

⇒ Utilisation et divulgation des résultats des consultations

Les consultations constituent l'activité centrale de la conduite des diverses études dans le cadre de la REDD+. Après le cadrage des études et la proposition d'une version préliminaire du rapport d'étude, une phase de consultation permet de collecter auprès des parties prenantes pertinentes, toutes les informations pertinentes pour renseigner l'étude et élaborer une version provisoire du rapport. Ensuite, la version provisoire du rapport est validée par l'ensemble des parties prenantes consultées au cours d'un ou de plusieurs ateliers de restitution selon la portée et l'échelle de l'étude.

Les consultations ont permis de s'assurer du caractère participatif et de la spécificité des résultats des études par-rapport au contexte et aux réalités du Burkina Faso. Ainsi, toutes les études et tous les dispositifs de la REDD+ au Burkina Faso ont, sans exception, fait l'objet de consultation afin d'élaborer les rapports d'études et mettre en place les cadres nécessaires. On peut citer, sans s'y limiter, le cadre institutionnel, les moteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts, les options stratégiques, le système national de suivi des forêts, le niveau de référence.

Les différentes sections de la Stratégie Nationale REDD+ capitalisent sur l'ensemble des études conduites et des cadres développés.

Après la finalisation des études, les canaux de communication et les ateliers (de lancement et de validation) servent à informer au préalable et à diffuser les résultats des études.

Tableau 10: Tableau récapitulatif de l'appréciation des critères 1 à 10 par les parties prenantes

Critères	Résumé de l'appréciation des parties prenantes
C1. Responsabilité et transparence	Les parties prenantes estiment que ce critère a connu des progrès significatifs, néanmoins, elles ont proposé de (i) relire les arrêtés portant création et composition des comités REDD+ en prenant en compte les Forces de Défense et de Sécurité (FDS) afin de s'adapter au contexte sécuritaire actuel du pays et (ii) rendre opérationnel les organes de la REDD+ dans toutes les régions du Burkina Faso.

C2. Mandat et budget opérationnels	<p>Les parties prenantes trouvent qu'il y a une bonne progression dans la satisfaction de ce critère, mais qu'il nécessite plus de développement notamment en ce qui concerne la définition d'une stratégie d'autofinancement afin de rendre les organes REDD+ autonomes sur le plan financier.</p>
C3. Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	<p>Selon les parties prenantes, le critère est a connu des progrès significatifs au regard du caractère multisectoriels et multi-acteurs des organes de la REDD+, de la responsabilisation et la collaboration des acteurs sectoriels à travers l'introduction de la REDD+ dans les politiques sectorielles. Elles ont toutefois recommandé d'accélérer le processus de mise en place des organes de la REDD+ dans les nouvelles régions d'intervention, notamment celles du PGPC/REDD+.</p>
C4. Capacité de supervision technique	<p>L'auto-évaluation montre des progrès significatifs. Les organes de la REDD+ participent activement à la conception et la mise en œuvre des initiatives REDD+ tel que prévu dans les textes. Toutefois, les parties prenantes recommandent de continuer avec le renforcement des capacités techniques des organes de la REDD+ pour assurer une appropriation permanente dans un contexte de mobilité des membres des organes.</p>
C5. Capacité de gestion des fonds	<p>Les parties prenantes trouvent que la gestion des fonds en général a connu des progrès significatifs car l'organisation et les dispositifs de gestion des fonds apportent la preuve d'une gestion budgétaire efficace, efficiente et transparente et font l'objet d'audits réguliers. Afin de renforcer la transparence, les parties prenantes recommandent de (i) partager les rapports d'audits avec tous les partenaires de mise en œuvre et (ii) disponibiliser les manuels de procédures de gestion administratives et comptables.</p>
C6. Mécanisme de remontée d'informations et de recours	<p>En général, les parties prenantes estiment qu'il y a une bonne progression, mais que des développements supplémentaires sont nécessaires, notamment en ce qui concerne la finalisation, la validation et la mise en place du mécanisme de remontée d'information dans les communes et régions qui n'en disposent pas.</p>
C7. Participation et engagement des principales parties prenantes	<p>L'approche de participation et d'engagement mise en place est jugé en progrès significatifs par les parties prenantes au regard de la diversité des acteurs prenant part au processus REDD+ que ce soit lors de sa conception et/ou de sa mise en œuvre à travers les</p>

	projets pilotes REDD+. L'implication des communautés locales à la base a également été très apprécié par les parties prenantes.
C8. Processus de consultation	Au regard de l'importance que le processus REDD+ du Burkina Faso attache à l'implication entière des femmes, les parties prenantes trouvent que le processus de consultation est en bon progrès mais qu'il faut des développements supplémentaires à travers la finalisation du plan d'action genre.
C9. Diffusion de l'information et accès à l'information	Du fait du développement de divers outils et d'utilisation de divers canaux de communication adaptés au contexte national et local et permettant la diffusion et la divulgation transparentes, suivies et complètes des informations en temps voulu, les parties prenantes ont jugé en progrès significatif la diffusion et l'accès à l'information. Pour maintenir et renforcer ces efforts, les parties prenantes recommandent (i) d'exploiter les supports de communication presse écrite, (ii) de multiplier les dispositifs de vulgarisation de l'information en fonction des régions, (iii) de maintenir le système en vulgarisant les supports en langues locales.
C10. Utilisation et divulgation des résultats des consultations	Selon l'évaluation indépendante, l'approche d'utilisation et de vulgarisation des résultats des consultations est en progrès significatif.

Tableau 11: Résultat de l'autoévaluation de la composante 1

AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO								
CRITERES DU FCPF		Boucle du Mouhoun	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Nord	Sud-Ouest	Note globale
N°	Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation							
Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+								
1	Responsabilité et transparence	5	4	5	4	3	5	4
2	Mandat et budget opérationnels	4	3	3	4	2	4	3
3	Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	5	4	5	4	3	5	4
4	Capacité de supervision technique	4	4	5	4	3	5	4
5	Capacité de gestion des fonds	5	4	5	3	3	5	4
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	4	3	5	3	3	4	3
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation								
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	5	4	5	4	4	5	4
8	Processus de consultation	4	4	5	4	3	3	3

9	Diffusion de l'information et accès à l'information	5	4	5	4	3	4	4
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	5	4	5	4	3	5	4

1.2. COMPOSANTE 2 : PREPARATION DE LA STRATEGIE REDD+

Cette composante compte quatre (04) sous-composantes, à savoir :

- Sous-composante 2a : évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière
- Sous-composante 2b : options stratégiques REDD+
- Sous-composante 2c : cadre de mise en œuvre
- Sous-composante 2d : impacts sociaux et environnementaux

L'état d'avancement de ces sous-composantes est évalué sur la base des quinze (15) critères suivants :

11. Evaluation et analyse
12. Hiérarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts
13. Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+
14. Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance
15. Incidence sur les lois et politiques forestières
16. Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+
17. Evaluation de la faisabilité
18. Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur
19. Adoption et application de lois et réglementations
20. Directives de mise en œuvre
21. Mécanismes de partage des avantages
22. Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+
23. Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales
24. Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts
25. Cadre de gestion environnementale et sociale

1.2.1. Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestière

⇒ Evaluation et analyse

L'élaboration du plan de préparation à la REDD+ (R-PP) a permis de réaliser une première identification des principaux facteurs du déboisement et de la dégradation des forêts (FDDF) au Burkina Faso. Cependant, la préparation d'une stratégie nationale REDD+ a nécessité une analyse et une évaluation plus approfondie de la situation, c'est-à-dire une bonne compréhension des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts.

Les thématiques suivantes ont permis de faire l'évaluation et l'analyse approfondie des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts :

- les systèmes d'utilisation des terres en tant que moteurs directs de la déforestation et de la dégradation des forêts ;
- la relation entre l'exploitation minière, la déforestation et la dégradation des forêts ;
- les pratiques d'exploitation des produits forestiers non ligneux ;
- l'impact des pratiques de gestion et des changements climatiques sur la productivité des forêts naturelles ;
- les liens entre la culture/traditions locales et les forêts ;
- l'interrelation entre la gouvernance forestière, la déforestation et la dégradation des forêts.

Pour atteindre les objectifs, l'analyse et l'évaluation a nécessité une certaine organisation. Un des principaux facteurs de réussite de la mission a été l'implication de l'ensemble des acteurs clés dans le déroulement de l'étude. Il a été nécessaire qu'ils s'investissent et s'approprient finalement, les résultats et les recommandations proposées. Dans cette perspective, il a été crucial d'identifier les acteurs et partenaires qualifiés et motivés qui ont accompagné l'équipe de coordination dans les grandes phases de l'étude. Pour réussir le pari, l'étude s'est donc fondée pour une large part sur une approche participative. Cette démarche a été appliquée à toutes les étapes de l'étude : conception, étude de terrain, atelier de validation des rapports, etc. Ce qui a permis d'impliquer effectivement l'ensemble des départements et des acteurs clés concernés.

Au regard des ambitions, l'étude a été conduite avec trois grands niveaux de compétences. Chaque niveau ayant un rôle précis à jouer. Il s'agit 1) du STN/REDD+, 2) de l'équipe de coordination de l'étude composée de trois experts, et 3) de douze experts thématiques qui ont fait recours à plus d'une vingtaine d'enquêteurs pour la collecte des données.

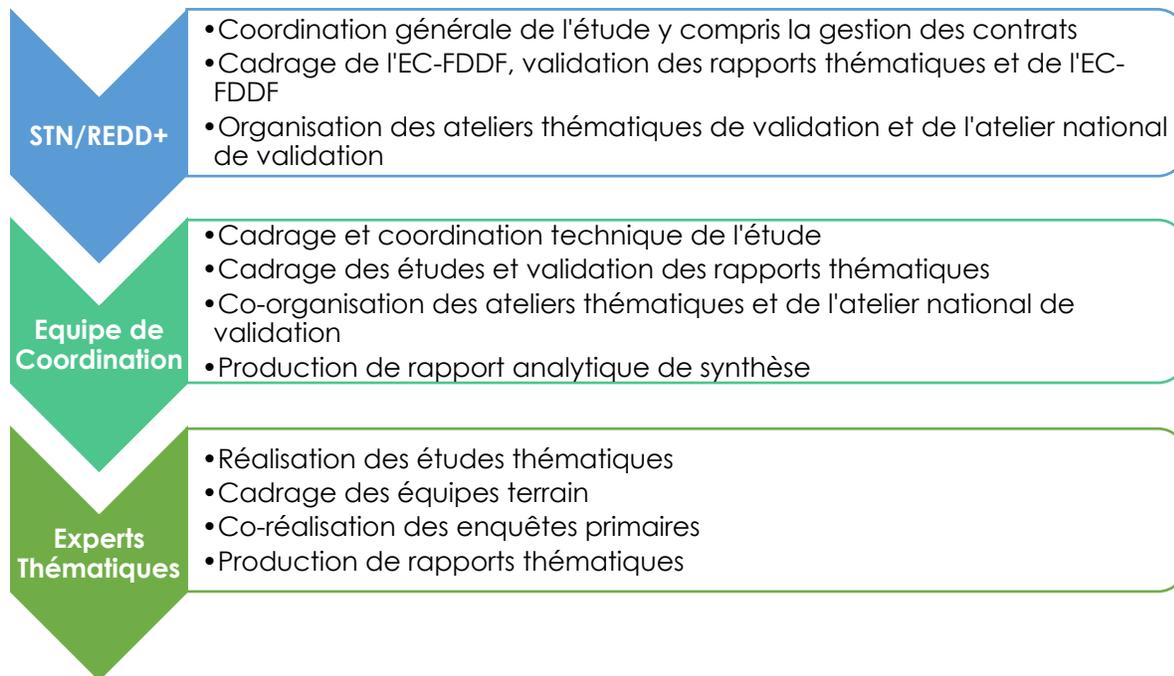


Figure 3 : Niveau, rôles et responsabilité respectifs des acteurs de mise en œuvre de l'étude

Sur la base de cette organisation, des méthodologies thématiques pour chacune des études ont été développées.

- **Etude sur le système d'utilisation des terres (SUT)**

Cette étude a porté précisément sur le thème suivant : analyse des systèmes d'utilisation des terres en tant que facteurs directs de déforestation et de dégradation des forêts au Burkina Faso : tendances actuelles et impacts pour la mise en valeur des forêts et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

L'étude a, à partir de données secondaires existantes mais surtout de données primaires vérifiables et actuelles :

- caractérisé les tendances au cours des 25 dernières années (1990-2015) des principaux systèmes d'utilisation des terres, en mettant un accent sur :
 - l'expansion agricole ;
 - la surexploitation fourragère et le surpâturage ;
 - la pratique des feux de brousse ;
 - la demande consommatrice de bois de feu et ses dérivés.
- évalué les effets et les impacts de chaque SUT à tous les niveaux, y compris au-delà du secteur forestier, ainsi que ses relations avec toutes les autres activités d'utilisation des terres. Cette évaluation d'impact a porté un regard particulier sur :
 - l'évolution des ressources et la mise en valeur des forêts ;
 - les émissions de GES en général et la séquestration de Carbone en particulier.

- en se servant d'indicateurs de mesure d'échelle commune (à caractère économique ou social par exemple), comparer et hiérarchiser les facteurs de déforestation et de dégradation des forêts intrinsèquement différents par leur nature et leurs effets, en vue d'aider à sélectionner les domaines d'intervention à privilégier ;
- proposé les options de réponses (axes stratégiques thématiques) aux différents FDDF et hiérarchiser, notamment sur la base de :
 - o leur impact (absolu) en termes de séquestration de CO₂ ;
 - o leur faisabilité ;
 - o les possibilités et risques liés à leur mise en œuvre
 - o les coûts économiques (ratios coût/efficacité) ;
 - o le ratio efficacité/acceptabilité sociale.
- formulé des recommandations « pour progresser », sous forme d'un plan d'actions à court, moyen et long terme.

▪ **Exploitation minière, déforestation et dégradation des forêts**

L'étude a porté sur le thème suivant : exploitation minière, déforestation et dégradation des forêts au Burkina Faso : état des lieux, tendances récentes et alternatives.

Elle a permis de :

- dresser un état des lieux (quantitatif et qualitatif) de l'exploitation minière en relation avec la déforestation et la dégradation des forêts au Burkina Faso ;
- caractériser l'évolution de l'exploitation minière au cours de la période 2000-2015 en lien avec l'évolution de la déforestation et de la dégradation des forêts au cours de la même période ;
- évaluer les effets et les impacts (quantitatifs et qualitatifs) de l'exploitation minière sur l'évolution des forêts, les émissions de GES en général et les émissions/séquestration de Carbone en particulier ;
- étudier les liens existants et potentiels entre l'exploitation minière et les autres FDDF en se servant d'indicateurs de mesure d'échelle commune (à caractère économique ou social par exemple) ;
- en lien avec les constats faits, proposer de manière hiérarchisée les options de réponses en prenant en compte les éléments suivants :
 - o l'impact (absolu) en termes de séquestration de CO₂
 - o la faisabilité (socioculturelle, environnementale)
 - o les risques liés à la mise en œuvre
 - o les coûts économiques (ratios coût/efficacité)
 - o le ratio efficacité/acceptabilité sociale
- formuler des recommandations dans la perspective d'élaboration d'un plan d'actions à court, moyen et long terme.

L'Etude a couvert le territoire national avec les spécifications suivantes :

- pour les données et analyses concernant la déforestation et l'évolution de l'exploitation minière, la zone d'étude est l'ensemble du territoire ou l'ensemble des grandes zones d'exploitation minières au Burkina Faso,
- pour les données et analyses relatives à la dégradation des forêts, des études de cas d'exploitations minières industrielles et artisanales sélectionnées selon des critères bien précis incluant notamment l'ancienneté, la forme de l'exploitation, la taille de l'exploitation, le lieu d'implantation.
- au moins, deux (02) exploitations minières industrielles et 3 exploitations minières artisanales doivent être couvertes.

- **Les pratiques d'exploitation des produits forestiers non ligneux**

L'étude a été conduite sur le thème suivant : analyse des pratiques d'exploitation des produits forestiers non ligneux au Burkina Faso : impact sur les forêts et les émissions de gaz à effet de serre.

A partir des données secondaires et des données primaires collectées sur le terrain auprès des acteurs, l'étude a permis de :

- inventorier les mauvaises pratiques les plus répandues selon les zones agroécologiques ;
- analyser l'impact de ces mauvaises pratiques sur les forêts, notamment en ce qui concerne l'évolution des ressources forestières et la mise en valeur des forêts ; les émissions de CO₂ et le stock de carbone organique du sol ;
- en se servant d'indicateurs de mesure d'échelle commune (à caractère économique ou social par exemple), comparer ces pratiques d'exploitation de PFNL considérées comme facteurs de déforestation et/ou de dégradation des forêts aux autres facteurs directs de DDF en vue d'aider à sélectionner les domaines d'intervention à privilégier ;
- proposer des options de réponses à ces pratiques et hiérarchiser celles-ci (les options de réponses), notamment sur la base de leur impact (absolu) en termes de séquestration de CO₂ ; leur faisabilité technique et environnementale ; les coûts économiques (ratios coût/efficacité) ; le ratio efficacité/acceptabilité sociale ; les risques liés à leur mise en œuvre ;
- formuler des recommandations sous forme d'un plan d'actions à court, moyen et long terme, visant à atténuer ou éradiquer ces pratiques.

- **Impact des pratiques de gestion et des changements climatiques sur la productivité des forêts naturelles**

L'étude a été conduite sous le thème « sensibilité du corps social vis-à-vis de la forêt et impacts des pratiques de gestion et de l'environnement sur la productivité des forêts naturelles : études de cas des chantiers d'aménagements forestiers (CAF) ».

L'étude a permis à partir des données secondaires et primaires de :

- évaluer l'incidence des effets du changement climatique observés au cours des dernières décennies sur la production de biomasse et la productivité des forêts naturelles ;

- examiner la mesure dans laquelle les normes (tarifs de cubage, taux de prélèvements, durée de rotation...) sur lesquelles sont conçus les schémas d'aménagement et de gestion des forêts naturelles au Burkina Faso sont toujours pertinentes ;
- établir un diagnostic quantitatif et qualitatif des expériences en cours d'aménagement et de gestion participative des forêts naturelles, notamment :
 - o les options et normes d'aménagement et d'exploitation initiales, leur application et leur suivi dans le temps ;
 - o les pratiques de gestion en cours dans chaque CAF ;
 - o l'évolution du contexte politique, institutionnel national et local en matière d'aménagement et de gestion des forêts naturelles ;
 - o l'évolution du contexte socio-économique, incluant la répartition des rôles entre acteurs de la filière et la dynamique dans le temps des intérêts des acteurs impliqués.
- réaliser une analyse socio-économique et financière des différents chantiers d'aménagement forestier en cours pour l'alimentation des centres urbains en bois de feu qui a porté sur :
 - o les revenus créés pour les populations et les collectivités locales, recettes publiques, coûts d'entretien, coûts de gestion, etc.
 - o le plan de l'espace d'influence, importance et caractéristiques de l'offre et de la demande, nature de la demande, contribution des CAF à la satisfaction de la demande, etc.;
 - o les clés de répartition (prévues et effectivement pratiquées) des revenus tirés de la gestion des forêts, incidence sur (i) le niveau de vie des acteurs, (ii) la motivation et l'engagement durable des acteurs, (iii) la performance des expériences de gestion forestière;
 - o la relation économique des communautés avec la forêt : gain ponctuel d'argent, moyen d'existence durable ;
- analyser les implications des conditions socio-économiques et des pratiques d'exploitation et de gestion sur la durabilité des approches de gestion en cours, notamment :
 - o évaluer l'impact des facteurs considérés sur l'évolution du couvert forestier et celle du stock de carbone;
 - o hiérarchiser les principales pratiques d'exploitation et de gestion sur la base du nombre d'unités de carbone perdu par « moteur » de DDF donné.
- en lien avec les constats faits, proposer et hiérarchiser les options de réponses en prenant en compte :
 - o l'impact (absolu) en termes d'émission ou de séquestration de CO₂ ;
 - o la faisabilité (socioculturelle, environnementale)
 - o les risques liés à la mise en œuvre
 - o les coûts économiques (ratios coût/efficacité) ;
 - o le ratio efficacité/acceptabilité sociale.

- formuler des recommandations dans la perspective d'élaboration d'un plan d'actions à court, moyen et long terme.

- **Les liens entre la culture/traditions locales et les forêts**

L'étude a été intitulée "analyse socio-anthropologique des relations du corps social à la forêt".

L'étude a permis de :

- analyser de façon approfondie la nature des liens entre les communautés villageoises, les collectivités locales et la forêt, ainsi que la manifestation de ces liens.
- analyser les droits exercés par les communautés sur les forêts, d'un point de vue (i) des traditions locales et (ii) du droit forestier formel ; et (iii) du genre.
- Au regard des droits, analyser l'accès des communautés de base (prenant en compte le genre) aux ressources forestières ainsi que les facteurs qui influencent cet accès.
- caractériser la perception que les communautés rurales et les collectivités territoriales (les communes) ont du statut de la forêt (bien public/ impersonnel/ propriété communautaire/bien privé) d'une part et le niveau de responsabilité ressenti et manifesté par ces acteurs pris comme entités et pris comme acteurs individuels (selon le genre) vis-à-vis de l'avenir des forêts d'autre part ;
- analyser le niveau de dépendance des communautés (prenant en compte le genre) vis-à-vis des forêts d'une part et le lien entre ce niveau de dépendance et la perception de la responsabilité vis-à-vis de l'avenir des forêts ;
- déterminer en quoi ces perceptions et ces liens peuvent faciliter ou, au contraire, freiner une gestion durable des forêts.
- formuler des recommandations pertinentes à prendre en compte dans une stratégie de REDD+ en général.
- proposer un plan d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance locale.

- **L'interrelation entre la gouvernance forestière, la déforestation et la dégradation des forêts**

Cette étude s'est focalisée sur le thème : analyse de la gouvernance forestière en rapport avec le déboisement et la dégradation des forêts.

L'étude a permis de :

- au plan national, faire le point de la gouvernance dans le secteur forestier au niveau national, en s'appuyant sur les principales études existantes sur la gouvernance forestière au Burkina Faso: analyser les règles, les institutions et les pratiques qui freinent ou au contraire pourraient faciliter une gestion décentralisée et durable des forêts, dans un contexte marqué par la décentralisation dans tous les sous-secteurs de la gestion des ressources naturelles ; l'analyse s'est faite en prenant en compte (i) les traditions locales et (ii) le droit forestier formel ;

- au niveau local, à partir d'études de cas dans des communes à statuts différenciés en matière de gestion décentralisée des ressources forestières dans les six (6) régions concernées par des interventions de projets PIF/REDD+, identifier les forces, les faiblesses, les opportunités et les conditions (institutionnelles, techniques, socio-économiques) d'une responsabilisation effective des collectivités et des communautés vis-à-vis de la gestion durable des forêts y compris les besoins en capacité des acteurs de la gestion décentralisée des ressources forestières et proposer les moyens de les renforcer.
- analyser de façon approfondie les liens de causalité entre la qualité de la gouvernance forestière d'une part, les facteurs directs de DDF et le niveau de DDF d'autre part ;
- formuler des propositions hiérarchisées pour réduire le niveau de la DDF lié à la qualité de la gouvernance forestière ;
- formuler des recommandations pour l'amélioration de la gouvernance forestière dans la stratégie nationale REDD+ ;
- proposer un plan d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance locale.

Les études thématiques ont couvert l'ensemble du territoire national sur la base d'échantillonnages représentatifs et ciblés selon l'importance des FDDF.

⇒ **Hiérarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts**

Les études thématiques ont permis l'élaboration d'un rapport synthèse sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts au Burkina Faso qui a identifié six (06) facteurs directs de la déforestation et de la dégradation des forêts.

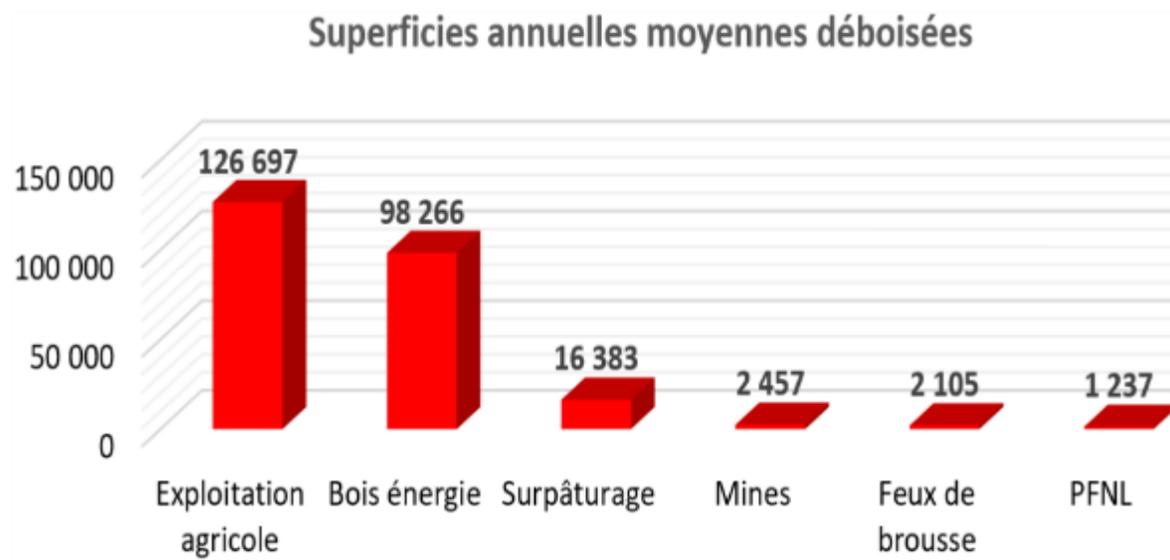


Figure 4 : Principaux facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts en hectares

L'étude a également identifié les facteurs indirects de la déforestation et de la dégradation des forêts suivants :

- la faiblesse des politiques et des cadres juridiques et organisationnels. En effet, des études thématiques portant sur les chantiers d'aménagement forestier (CAF), le système d'utilisation des terres (SUT), la gouvernance forestière, il ressort clairement que le niveau actuel de déboisement constaté est essentiellement tributaire des facteurs suivants :
 - o la lenteur dans la mise en œuvre effective des instruments politiques, juridiques et institutionnels de la décentralisation, particulièrement dans les secteurs Environnement et Gestion des Ressources Naturelles ;
 - o la lenteur dans l'opérationnalisation des politiques et des lois en matière de sécurisation foncière en milieu rural ;
 - o la lenteur et les insuffisances dans l'application des lois en matière d'aménagement du territoire.
- la croissance démographique et la pauvreté rurale :
 - o l'augmentation des superficies cultivées est directement liée à la croissance démographique, étant donné que la superficie par actif est restée pratiquement constante depuis 15 ans (0,66 ha) ;
 - o l'écart entre domaine agricole et superficies emblavées s'est accru de 1 688 219 ha (22%) entre 1992 et 2015 ;
 - o cet écart s'explique par les terres agricoles abandonnées suite à l'épuisement des sols, la baisse des rendements ou la spéculation foncière ; toutes choses qui réduisent la durée de la jachère.
- les perceptions et liens des communautés vis-à-vis de la forêt. Ainsi que l'ont démontré l'étude socio-anthropologique, l'étude sur la gouvernance et les CAF, dans le contexte burkinabè, le niveau de dépendance des communautés vis-à-vis des forêts d'une part et la perception de la responsabilité vis-à-vis de l'avenir des forêts sont fortement corrélés. En effet, plus la communauté dépend du massif forestier pour ses différents besoins existentiels, plus elle se sent responsable vis-à-vis de l'avenir de ladite forêt, ce qui peut faciliter l'implication de ces communautés pour la gestion durable des forêts concernées.

⇒ **Liens entre les éléments favorables/défavorables et les activités REDD+**

L'analyse des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts (FDDF) réalisée lors de l'élaboration du R-PP du Burkina Faso avait permis d'identifier les principaux moteurs et fait des propositions d'options de réponse. C'est sur cette base que les activités REDD+ des projets pilotes du PIF-BF ont été conçus.

Lors de l'analyse approfondie des FDDF, un intérêt particulier a été porté aux leçons tirées de la mise en œuvre des activités des projets pilotes REDD+ afin de mieux comprendre les moteurs et réviser les options stratégiques de réponse. Ainsi, les options stratégiques de la REDD+ ont été conçues de manière à répondre directement sous forme d'activités, aux FDDF par secteur en prenant en compte les chaînes de valeur et de manière transversale en s'attaquant aux causes sous-jacentes de la DDF.

En addition à ce travail, une étude sur la cohérence des politiques sectorielles en lien avec la REDD+ a permis l'introduction directe des options stratégiques de la REDD+ dans les politiques sectorielles afin de responsabiliser chaque acteur sectoriel et faire en sorte que la mise en œuvre de la REDD+ constitue une responsabilité régalienne.

⇒ **Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance**

En plus des études sur les FDDF, deux (02) autres études ont permis de conduire une analyse des questions des droits aux ressources naturelles, de régimes fonciers et de gouvernance pour une prise en compte dans la Stratégie nationale REDD+ du Burkina Faso. Il s'agit du :

- l'étude sur la revue du cadre juridique de gestion des ressources naturelles dans le contexte de la REDD+ ;
- l'étude sur l'analyse sur les droits carbone.

⇒ **Etude sur la revue du cadre juridique de gestion des ressources naturelles dans le contexte de la REDD+**

Chaque affectation des terres est régie par un ensemble de textes juridiques et de politiques sectorielles propre à cette affectation. Ces textes juridiques et politiques sectorielles précisent les objectifs et priorités de chaque affectation. Mais, ils sont en général élaborés séparément les uns des autres avec le concours d'intervenants du secteur, ce qui conduit parfois à des chevauchements entre les domaines de compétence constituant un frein à la gestion durable des terres.

La REDD+ de par sa nature, fait intervenir une multitude de secteurs (tel que l'agriculture, la foresterie, l'élevage, les mines) et une multitude d'acteur. Afin d'être mis en œuvre de façon efficace et faciliter l'action des acteurs sur le terrain, il est essentiel de mettre en cohérence les lois et les politiques sectorielles. Cette harmonisation n'est pas seulement bénéfique pour la REDD+, mais pour l'ensemble des interventions dans le développement rural.

Ainsi, en ce qui concerne le cadre juridique, après avoir effectué un état des lieux des modes de gestion des ressources naturelles au plan juridique et institutionnel au Burkina Faso, une évaluation des textes juridiques et des documents de politiques dans le contexte de la REDD+ a permis de faire des propositions de révision de ces textes juridiques et documents politiques sur la base des quatre (04) options stratégiques préliminaire de la REDD+ identifiées dans le R-PP.

Tableau 12 : Propositions et suggestions d'action à court et moyen terme

OPTIONS STRATEGIQUES	FAIBLESSES OU CONTRAINTES	SUGGESTIONS OU DEFIS A RELEVER
Aménagement du territoire	Insuffisance dans la mise en œuvre du schéma national d'aménagement et du développement durable du territoire	Plaidoyer, à travers le Ministère en charge de l'aménagement du territoire auprès des autres Ministères concernés pour une mise en œuvre efficace du SNADDT.

		Vulgariser le SNADDT dans les communes d'intervention de la REDD+.
	Inexistence de schémas régionaux d'aménagement et de développement durable du territoire à jour.	Appuyer les Régions des zones d'intervention pour élaborer ou réactualiser leurs schémas régionaux d'aménagement du territoire et de développement durable afin de permettre la création des forêts régionales (zones de conservation et de protection par excellence)
	Inexistence des schémas directeurs d'aménagement et de développement durable de communes.	Appuyer les communes à disposer de schémas directeurs d'aménagement et de développement durable de communes.
	Relecture ou révision des PCD des communes de la zone d'intervention de la REDD+	Appuyer les communes pour l'élaboration des PCD
Sécurisation foncière forestière	<p>Absence de structures locales</p> <ul style="list-style-type: none"> - Service foncier rural (SFR) - CCFV 	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les communes des zones d'intervention de la REDD+ pour la mise en place des SFR et des CCFV et CFV comme l'avait fait le MCA et dotation de tous les imprimés nécessaires afin de permettre la délivrance des APFR aux possesseurs fonciers privés - Redynamiser les CEDL et les CVD par des renforcements de capacités sur leur rôle et fonctionnement et sur la gouvernance forestière.

	<p>Mauvais fonctionnement</p> <ul style="list-style-type: none"> - CEDL - CVD <p>Non immatriculation de la majorité des forêts classées et des zones pastorales</p> <p>Forêts de l'Etat et des collectivités territoriales</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ces textes doivent être disponibles le plus tôt possible afin de permettre le classement de nouvelles forêts communales - Elaborer de nouveaux plans d'aménagements des forêts classées et cahiers des charges spécifiques des zones pastorales du ressort du processus REDD+ afin de tenir compte du nouveau contexte et de la nouvelle politique de gouvernance forestière - Engager la procédure d'immatriculation des forêts afin de mieux les sécuriser
	<p>Non-respect des plans d'aménagement élaborés</p> <p>La non immatriculation des forêts (forêts classées et zones pastorales)</p> <p>L'absence d'un cadastre forestier</p>	<p>Faire un plaidoyer pour la mise en place d'un cadastre forestier à l'instar du cadastre minier afin d'enregistrer toutes les forêts classées de l'Etat et des CT dans ce cadastre (après leur immatriculation) afin d'éviter les multiples empiétements consécutifs à la délivrance des permis miniers.</p>
<p>Gestion/aménagement des systèmes agro-sylvo-pastoraux</p>	<p>Manque de volonté politique</p> <p>Insuffisance de moyens</p>	<p>Pour la réussite de la REDD+, il faudra une volonté politique affichée de l'Etat pour la gestion des ressources naturelles et un fort engagement dans la gouvernance forestière. Pour ce faire la dotation conséquente en moyens matériels financiers et humains aux structures étatiques de gestion forestière s'impose.</p>

Renforcement des capacités, et la bonne gouvernance forestière	Méconnaissance et non diffusion des textes de gestion des ressources naturelles	En matière de gouvernance forestière, de nombreux textes existent et sont méconnus des différents acteurs. Une diffusion de ses textes par le STN/REDD sous forme d’ateliers de formation / information s’avère indispensable.
	Absence de textes d’application qui concerne l’harmonisation des politiques en matière de gestion des ressources naturelles	L’élaboration des textes d’application pour la loi sur le développement durable et la loi Agrosylvopastorale s’avère indispensable pour une harmonisation des politiques et systèmes de gestion des ressources naturelles.
	La non duplication du contenu des formations par les différents acteurs	Un changement de mentalités s’impose afin de permettre aux différents acteurs qui reçoivent des formations ou des connaissances à les dupliquer ou à les transmettre aux membres de leurs différentes structures.

Le même rapport a également fait la proposition d’un ensemble de textes à relire à court, moyen et long terme.

Avec l’affinement des options stratégiques de la REDD+, une révision du rapport d’analyse de cadre juridique est en cours sous le leadership de la Direction des Affaires Juridiques et du Contentieux du Ministère en charge de l’environnement.

⇒ **Etude sur les droits carbone**

L’analyse des droits carbone a été conduite pour répondre à la question de savoir qui et à quelles conditions juridiques, peut revendiquer un droit de bénéficier des résultats d’une activité de réduction/séquestration d’émissions de GES ou d’une activité d’adaptation. L’objectif poursuivi a été celui d’établir un cadre juridique clair qui apporterait une sécurité juridique à l’État dans ses relations avec les tiers que ce soit d’autres États ou des partenaires techniques et financiers dans un cadre de coopération, ou des personnes privées dans le cadre du contrôle de leurs activités sur le territoire national.

Il a ainsi été question dans un premier temps de circonscrire la notion de droits carbone, notamment en lien avec les mesures relevant de la politique forestière et d’expliquer par quels instruments et comment de tels droits peuvent être reconnus.

Dans un second temps, il a été discuté des options envisageables pour qualifier les « droits carbone » en droit national et de considérer les conséquences du choix de la qualification juridique possible des « droits carbone » sur la mise en œuvre de la CDN du Burkina Faso.

Dans un troisième temps, il a été question d'envisager le cadre juridique dans lequel pourraient être inscrits les « droits carbone » au Burkina Faso et faire des recommandations et proposer un plan d'action pour leur réglementation.

⇒ **Incidence sur les lois et politiques forestières**

Les divers rapports sur les lois, règlements et politiques sectorielles ont mis au cœur de leurs analyses les lois et les politiques du secteur forestier qui est le secteur le plus concerné par la REDD+. Un certain nombre de mesures et de révision de texte ont été recommandés sur le court, moyen et long terme pour améliorer le cadre juridique et la politique forestière actuelle.

1.2.2. Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+

L'identification des options stratégiques de la REDD+ a été couplée à l'analyse des moteurs de déforestation et de la dégradation des forêts.

⇒ **Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+**

L'identification des options stratégiques de la REDD+ a suivi un processus de consultation rigoureux et transparent qui s'est déroulé en deux (02) étapes.

Dans un premier temps, une vague de consultations a permis d'informer, de consulter et de recueillir les priorités des parties prenantes à la REDD+ depuis les communautés à la base jusqu'à l'échelle nationale. En tout, cent vingt-huit (128) villages, trente-deux (32) communes et cinq (05) régions ont fait l'objet de consultations. Toutes les différentes zones agro-écologiques du pays ont été couvertes. Les résultats des consultations dans les villages ont été synthétisés au niveau des communes pour avoir la vision des communes, et les résultats des communes ont été synthétisés au niveau des régions pour avoir la vision de celles-ci avant une synthèse en une vision nationale prenant en compte les besoins depuis les populations à la base. Au total, plus de six mille cinq cent (6500) personnes ont été consultées. La vision nationale a servi d'élément de base pour l'identification des options stratégiques de la REDD+ lors de l'élaboration de l'analyse approfondie des FDDF couplée à l'identification des options stratégiques.

Dans une seconde phase, lors de l'analyse des FDDF, des consultations additionnelles ont été effectuées dans l'ensemble des zones agro-écologiques (avec un accent dans les zones d'intervention du PIF-BF) aux échelles communale, régionale et nationale. Les résultats de ces consultations qui ont permis de faire la proposition des options stratégiques de la REDD+ en plus de celles liées au processus de vagues de consultation, ont été validés à l'échelle régionale et nationale par l'ensemble des parties prenantes de la REDD+.

Les options stratégiques de la REDD+ ont été hiérarchisées en options sectorielles en mettant un accent sur les chaînes de valeur pertinentes et en options transversales pour résoudre les causes indirectes de la DDF et créer un cadre habilitant pour le développement des activités REDD+ sur le terrain. Chaque option stratégique a un indicateur de résultat et une cible.

La cible a été calculée sur la base d'une inversion des tendances à la DDF dans un horizon de dix (10) ans.

⇒ **Evaluation de la faisabilité**

Les projets pilotes REDD+ du PIF-BF ont permis d'anticiper sur la faisabilité des options stratégiques identifiées. Plusieurs options stratégiques ont été testées lors de la mise en œuvre du PIF-BF et pour ce faire, un processus rigoureux d'évaluation environnementale et sociale a été conduit à travers l'élaboration des instruments de sauvegarde des projets du PIF-BF.

Au titre de ces instruments on compte, le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES), le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), le Plan de Gestion de la Main d'œuvre (PGMO), les Notices d'Impact Environnemental et Social (NIES) pour les sous-projets. Tous ces instruments de sauvegarde ont fait l'objet de validation par l'instance nationale compétente, à savoir l'Agence Nationale des Evaluations Environnementales (ANEVE) et les activités des projets ont reçus un avis de faisabilité.

L'Evaluation Environnementale et Sociale Stratégique de la Stratégie Nationale REDD+ en cours va, à son tour faire une proposition d'options stratégiques affinées par-rapport aux enjeux environnementaux et sociaux. Elle va également renforcer l'analyse de la faisabilité des options stratégiques par-rapport aux politiques, lois et règlements.

L'analyse coûts/bénéfices conduite lors de l'identification des options stratégiques estime qu'il est encore possible et bénéfique d'agir pour remédier aux tendances de DDF. Il est d'ailleurs très rentable de mettre en œuvre les options stratégiques actuellement car pour un (01) FCFA investi on a un gain de cent dix-sept (117) FCFA.

⇒ **Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur**

Afin de renforcer la gouvernance de la REDD+, la stratégie nationale REDD+ doit clairement s'inscrire au-delà de l'agenda du Ministère en charge de l'environnement et intégrer davantage ceux des autres secteurs de développement en relation avec la REDD+. C'est ce besoin et celui d'harmoniser les interventions des acteurs qui ont suscité la nécessité de conduire une étude pour une mise en cohérence des différentes politiques sectorielles.

Les Options stratégiques de la REDD+ (OS-REDD+) sont organisées en 7 secteurs de planification et domaines transversaux spécifiques à la Stratégie Nationale REDD+ (SN-REDD+), à savoir, les secteurs de la i) foresterie, ii) agriculture, iii) élevage, iv) mines, et les domaines v) gouvernance, vi) financement et vii) aménagement du territoire et sécurisation foncière. Leur mise en œuvre dépend de plusieurs départements ministériels que l'on assimile généralement à des secteurs, ou sous-secteurs, de planification (agriculture, élevage, environnement, etc.).

Il existe également des secteurs de planification définis dans le cadre du Plan national de développement économique et social II (PNDES II) dont le découpage ne tient pas compte des limites de compétences des départements ministériels, un ministère pouvant être impliqué dans plusieurs secteurs.

D'autres « secteurs » sont définis en relation avec des politiques ou stratégies « thématiques » et/ou plus ou moins transversales, comme par exemple la Stratégie Nationale d'Industrialisation, la Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNSAN) ou le PNSR. Ces découpages ne tiennent pas compte non plus des limites des missions des ministères.

Les départements ministériels identifiés comme contribuant à la mise en œuvre des OS-REDD+ sont les suivants :

- Ministère en charge de l'Agriculture ;
- Ministère en charge de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ;
- Ministère en charge de la Culture, des Arts et du Tourisme ;
- Ministère en charge de l'Énergie, des Mines et des Carrières ;
- Ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Ministère en charge de l'Environnement ;
- Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche ;
- Ministère en charge de l'Économie et des Finances ;
- Ministère en charge de la Justice et des Droits Humains ;
- Ministère en charge des Ressources Animales et Halieutiques.

Certains d'entre eux sont fortement impliqués, alors que d'autres ne le sont que de manière marginale comme ceux en charge de la justice ou du tourisme.

L'étude a permis d'identifier les politiques sectorielles et les programmes budgétaires, à travers lesquels la Stratégie Nationale REDD+ devait être mise en œuvre. Pour chaque Orientations Stratégiques REDD+, un ou plusieurs programmes budgétaires ont été identifiés comme étant le ou les cadres de planification et de suivi des activités concourant à sa mise en œuvre. L'analyse a été poussée jusqu'à l'identification des actions concernées pour chaque programme budgétaire. Ce travail a été examiné et consolidé par les responsables en charge de la planification au sein des départements ministériels impliqués et mis en débat lors d'un atelier et d'une session de formation qui ont permis d'une part d'obtenir une vision consensuelle des modalités de mise en œuvre de la SN-REDD+ à travers les politiques et programmes budgétaires nationaux existants et, d'autre part, de permettre l'appropriation de la SN-REDD+, et de ses spécificités, par les structures qui seront chargées de cette mise en œuvre. L'étude a également proposée des stratégies et plans d'action pratiques pour mieux intégrer la SN-REDD+ dans les politiques sectorielles en cours ou en cours de formulation telles que le PNIASP (PNSR III).

Sur la base de cette étude, des axes de la Stratégie Nationale REDD+ ont été pris en compte dans le Référencie National de Développement (PNDES II) et le Plan stratégique national d'investissement agro-sylvo-pastoral, halieutique et faunique (PNIASP).

1.2.3. Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre

⇒ Adoption et application de lois et réglementations

Au cours des 30 dernières années, le gouvernement du Burkina Faso a fait preuve d'un engagement très fort et continu en faveur de l'environnement.

Le gouvernement a élaboré des stratégies sectorielles pour l'environnement et les forêts ainsi que pour l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. Le pays a amélioré ses cadres politique, juridique et institutionnel pour permettre une bonne gouvernance forestière, en sachant qu'il reste nécessaire d'améliorer l'application du cadre juridique.

Au niveau juridique, divers textes juridiques ayant des implications pour la conservation des ressources forestières ont été adoptés. On y note, entre autres :

- la Loi n° 036-2015/CNT du 26 juin 2015 portant Code minier du Burkina Faso et ses textes d'application ;
- la Loi n° 008-2014/AN du 12 mai 2014 portant loi d'orientation sur le développement durable au Burkina Faso ;
- la Loi n° 006-2013/AN du 02 avril 2013 portant Code de l'environnement au Burkina Faso et ses textes d'application ;
- la Loi n° 034-2012/AN du 02 juillet 2012 portant réorganisation agraire et foncière au Burkina Faso et ses textes d'application ;
- la Loi n° 003-2011/AN du 05 avril 2011 portant Code forestier au Burkina Faso;
- la Loi n° 034-2009/AN du 16 juin 2009 portant régime foncier rural et décrets d'application ;
- la Loi n° 055/AN du 21 décembre 2004 portant Code général des collectivités territoriales au Burkina Faso ensemble ses modificatifs ;
- la Loi n° 002-2001/AN du 08 février 2001 portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau ;
- le Décret n°98-306/PRES/PM/MEE/MEF/MCIA du 15 juillet 1998 portant réglementation de l'exploitation et de la commercialisation des produits forestiers ligneux au Burkina Faso ;
- le Décret n° 98-310/PRES/PM/MEE/MATS du 17 juillet 1998 portant utilisation du feu en milieu rural au Burkina Faso ;
- l'arrêté conjoint n° 01-048/MEF/MATD/MEE du 08 novembre 2001 portant création d'un fonds d'aménagement forestier au Burkina Faso.

Ce contexte offre une occasion unique au processus REDD+ d'apporter de réelles améliorations dans l'utilisation des terres, la gestion des forêts, l'agroforesterie, et les systèmes agricoles. C'est à l'identification de ces améliorations nécessaires dans le contexte de la REDD+ que l'étude sur l'analyse du cadre juridique a été consacrée. Cette étude a proposé un ensemble d'actions à entreprendre à court, moyen et long. Ces actions concernent la relecture de certains textes législatifs et réglementaires et la proposition de nouveaux textes par exemple le décret portant cadre de pilotage, d'exécution et de concertation de la REDD+, ainsi que les arrêtés de création des organes de la REDD+ pour améliorer le cadre de gouvernance des ressources naturelles compte tenu du caractère multisectoriel et transversal de la REDD+. C'est ce qui a conduit à l'adoption dudit décret et la prise des arrêtés créant les différents organes de la REDD+ aux diverses échelles.

Les organes de la REDD+ sont fonctionnels et sont sollicités lors des activités de consultations, de validation d'études ou encore de validation des projets REDD+.

L'étude sur les droits carbone s'inscrit aussi dans le cadre de l'amélioration du cadre juridique de la gestion des ressources naturelles au Burkina Faso. Cette étude a abouti à la proposition d'un projet de texte juridique pour inscrire le droit carbone dans la réglementation Burkinabè. Un plaidoyer est en cours pour la finalisation et l'adoption de ce texte.

⇒ **Directives de mise en œuvre**

Trois (03) guides ont été élaborés pour fournir des directives aux parties prenantes sur la mise en œuvre de la REDD+ au Burkina Faso.

Le premier guide a été conçu en 2021 et porte sur la compréhension de la REDD+ au Burkina Faso. Ce guide fournit des orientations sur la conduite du processus REDD+ au Burkina Faso (ses différentes étapes), ses objectifs, ses acquis (avec une définition des mécanismes de partage des bénéfices et de gestion des plaintes, les droits au carbone, les sources de financements et standard carbone etc.) et les mécanismes pour y participer.

Le second guide, conçu en 2022, porte sur le montage des projets REDD+. Il donne des orientations aux parties prenantes sur les critères d'éligibilités d'un projet REDD+ au Burkina Faso, les étapes du montage du projet et les assistances dont peuvent bénéficier les acteurs. Ce guide sera révisé après la finalisation des mécanismes de partage des bénéfices et de gestion des plaintes en cours. Seules les directives résultantes des versions provisoires de ces rapports sont contenues dans la version actuelle du guide.

Le troisième guide conçu en 2019, est le guide de création et de gestion des espaces de conservation : problématique et approche de solutions pour les espaces communaux de conservation dans le cadre de la REDD+. Ce guide a été élaboré dans un contexte de décentralisation qui responsabilise les collectivités territoriales notamment les communes en matière de gestion durable des ressources naturelles. Cette compétence locale est fondée sur des dispositions légales qui stipulent que le territoire d'une commune (rurale) comprend un espace d'habitation, un espace de production et un espace de conservation (Art. 79, loi 055-2004). Le guide est destiné aux acteurs locaux dans l'exercice de leur mission de création et de gestion durable des espaces de conservation dans un contexte de besoin d'adaptation et d'atténuation des effets du changement climatique.

Un quatrième guide est en cours d'élaboration et porte sur l'approche d'intégration du secteur privé à la REDD+ au Burkina Faso.

Quatre (04) approches pilotes de mise en œuvre de la REDD+ au Burkina Faso ont été expérimentées à travers les projets pilotes REDD+ et constituent le socle des interventions REDD+ au Burkina Faso. Il s'agit de :

- la gestion durable des aires protégées et conservation de la diversité biologique – portée par l'administration ;

- l'appui au processus de gestion décentralisée des ressources naturelles – portée par les communes ;
- l'appui à la gestion communautaire des ressources naturelles – portée par la société civile ;
- l'appui à la réduction de l'empreinte carbone des chaînes de valeurs à fort potentiel – portée par le secteur privé et les ONG.

Sur la base de ces approches des projets pilotes ont été conçus pour la mise en œuvre de la stratégie nationale REDD+, notamment : PGPC/REDD+ et BUFACAP.

D'autres projets sont en cours de conception notamment, un projet sur la gestion durable des forêts classées et un projet sur la décarbonisation de la chaîne de valeur de transformation du beurre de karité.

⇒ Mécanismes de partage des avantages

L'étude sur la proposition d'un mécanisme de partage de bénéfices pour la REDD+ au Burkina Faso a été couplée à l'EESS sous l'appellation "directives pour un mécanisme de partage des bénéfices au Burkina Faso". Cette dénomination renvoie au fait que chaque projet REDD+ étant spécifique, doit également avoir un mécanisme de partage des bénéfices spécifique mais qui respecte les lignes directrices de la Stratégie Nationale en la matière.

Le rapport provisoire de l'étude a été élaboré et fait la proposition des principes préliminaires suivants sur la base d'un diagnostic des mécanismes de partage des bénéfices existants, des agences potentielles de gestion des fonds REDD+, des cadres juridiques et politiques et des consultations des parties prenantes :

- l'équité et inclusion : le partage des bénéfices et coûts doit être équitables pour les différentes parties prenantes impliquées dans le processus en tenant compte des diversités sociales, du genre et des personnes vulnérables et marginalisées. Par exemple, une proportion de la vente de carbone peut être allouée au gouvernement, une proportion aux communautés (y compris des personnes vulnérables et marginalisées) qui sont adjacentes de la forêt qui est protégée pour la REDD+ et une proportion pour la société qui gère le projet ;
- la légalité : les mécanismes de partage de bénéfices devraient pour une durabilité, trouver un ancrage juridique. Le dispositif juridique et institutionnel prend en compte ces mécanismes définis et devrait être appuyé par des textes ou lois ;
- la légitimité : toutes les communautés et parties prenantes doivent se sentir concernées par le processus. Par exemple, pour la gestion des fonds de carbone au niveau communautaire, un Comité peut être créé et constitué d'un groupe des membres d'indépendants élus par les communautés. Ce Comité peut être responsable de recevoir des propositions des communautés et approuver les propositions de projets pertinentes suivant une procédure opérationnelle standard élaborée en consultation avec les communautés ;

- les ayants droit : ils s'identifient en termes de droits fonciers, propriété carbone, les droits sur la propriété forestière. Par exemple, les communautés locales doivent obtenir également les bénéfices non liés au carbone sous la forme de renforcement de la sécurité foncière et les droits aux ressources forestière ;
- l'efficacité : la performance par rapport aux objectifs environnementaux, sociaux et économiques. Par exemple, une proportion de la vente de carbone peut être utilisée au niveau communautaire pour des projets de protection des forêts, les projets de développement socio-économique, et des projets de gestion durable des ressources forestières. Des recettes qui vont au gouvernement peuvent être utilisées pour les programmes nationaux REDD+ et la formation d'experts dans le domaine de la REDD+.
- l'efficience : Le niveau des coûts associés par unité de résultat doit être raisonnable et réaliste par rapport au contexte. Par exemple, les coûts de fonctionnement, les coûts de paiements, et les coûts de transactions doivent être faibles ;
- la participation : les parties prenantes doivent s'engager dans la prise de décision pour définir la forme des bénéfices, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du mécanisme de partage des bénéfices. Par exemple, concernant le suivi évaluation, les parties prenantes peuvent créer un Comité de suivi évaluation de la gestion des fonds de carbone. Ce Comité peut être constitué d'une équipe d'experts techniques dans le domaine de suivi et évaluation social qui est responsable de la supervision de la mise en œuvre des stratégies de suivi et évaluation sociales (y compris le suivi des partages des bénéfices) ;
- la transparence : la transparence comprend la disponibilité des informations, en particulier pour les groupes marginalisés et vulnérables, conformément aux principes du consentement libre, informé et préalable (CLIP) le cas échéant. Par exemple, pour assurer la transparence, les revenus tirés de la vente de carbone peuvent être déposés dans un fonds fiduciaire et les informations sur le fonds doivent être disponibles pour toutes les parties prenantes ;
- le développement économique et social juste : La REDD+ et ses bénéfices sont utilisés comme un moyen utile pour promouvoir un Burkina Faso démocratique, unie et solidaire, transformant la structure de son économie pour réaliser une croissance forte et inclusive, au moyen de modes de consommation et de production durables ;
- la responsabilité : le suivi systématique des opérations et des processus sectoriels par des organismes indépendants peut garantir que le partage des bénéfices est régi et mis en œuvre selon les accords passés ;
- le respect des traditions et de la culture locales : le respect est essentiel pour établir une relation de confiance entre les partenaires afin d'atteindre l'ensemble des objectifs du projet.

Les projets et programmes REDD+ devront ainsi suivre ces directives lors de l'élaboration de leur mécanisme de partage des bénéfices respectifs.

⇒ **Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+**

Le Secrétariat Technique National REDD+ (STN/REDD+) a créé au sein de sa cellule mesure, notification, vérification et suivi-évaluation, un laboratoire géomatique.

L'objectif de ce laboratoire est de pouvoir suivre l'ensemble des programmes et des projets REDD+ en les répertoriant dans un registre des projets et en suivant leurs performances carbone dans un registre carbone REDD+. Ce laboratoire a aussi pour mission de suivre les flux financiers de l'ensemble des programmes et projets REDD+. Enfin, le laboratoire géomatique se chargera de la révision du niveau de référence des forêts pour les besoins d'élaboration des communications nationales et mesure des efforts REDD+ du pays auprès du Secrétariat de la CCNUCC.

Pour atteindre ses objectifs, le laboratoire géomatique a été équipé en matériel informatique, en serveur et en matériel de bureau. Plusieurs outils de suivi ont été testés tels que :

- Collect Earth de la FAO pour la collecte des données d'activités ;
- EX-ACT de la FAO pour le suivi des objectifs carbone au niveau des projets et programmes ;
- Plateforme GEMS pour le suivi des réalisations des projets et programmes y compris les flux financiers ;
- Roth C.

Des procédures opérationnelles standards ont été élaborées pour :

- la production des bases de données d'occupation des terres ;
- la production des facteurs d'émissions dans les terres agricoles et pastorales ;
- le calcul du carbone organique du sol ;
- la production des statistiques forestières avec Collect Earth.

Les capacités techniques des agents du laboratoire géomatique ont été renforcés dans des domaines variés tels que :

- Le calcul de la précision des bases de données d'occupation des terres ;
- Les équations allométriques ;
- L'utilisation des logiciels Excel, R, Access, Collect Earth, EX-ACT, GEMS, Roth C.

Les informations produites par le laboratoire géomatique seront accessibles au public sur une plateforme géo-référencée. Pour l'instant, les informations sur les projets et programmes REDD+ sont disponibles sur le site web⁴.

1.2.4. Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux

⇒ Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales

L'évaluation environnementale et sociale stratégique (EESS) de la stratégie nationale REDD+ du Burkina Faso est en cours de réalisation.

⁴ www.pif-burkina.org

Il est attendu que cette évaluation assure la prise en compte des questions environnementales et sociales dans la conception et la mise en œuvre du processus REDD+ au Burkina Faso, conduisant à des politiques durables REDD+ et en faveur des communautés vulnérables.

L'étude est au stade de l'analyse des enjeux environnementaux et sociaux pour lesquelles un rapport provisoire a été élaboré. Après avoir analysé le contexte environnemental et social du pays, l'étude a identifié les enjeux environnementaux et sociaux et les a hiérarchisés par ordre de priorités environnementales et sociales.

Pour aboutir à ces résultats, il a fallu au préalable, cartographier les parties prenantes pertinentes pour la REDD+ au Burkina Faso, concevoir un plan de consultations sur le format du mécanisme des vagues de concertations et élaborer un rapport de démarrage présentant l'approche méthodologique pour la conduite de l'EESS. Toutes ces analyses et outils ont été validés aux niveaux régional et national après de large consultations des différentes catégories des parties prenantes. Après cette première étape de l'étude, une deuxième étape a permis de conduire de vastes consultations dans les différentes zones agro-écologiques du pays depuis le niveau local jusqu'au niveau national pour identifier les enjeux et les priorités environnementaux et sociaux du pays.

La prochaine étape de l'étude est la validation par les parties prenantes des résultats des consultations sur les enjeux environnementaux et sociaux et d'affiner les options stratégiques de la REDD+ par rapport aux priorités environnementales et sociales.

⇒ **Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts**

L'EESS évaluera dans quelle mesure les options de la stratégie nationale REDD+ peuvent répondre aux priorités environnementales et sociales identifiées et prendre en compte dans leur formulation le coût d'opportunité des forêts. Lorsque les options de la stratégie nationale REDD+ abordent partiellement ou pas certaines des priorités et/ou ne répondent pas aux coûts d'opportunité de la forêt, les lacunes seront identifiées et des recommandations spécifiques seront formulées pour affiner ces options stratégiques REDD+. De cette manière, les considérations environnementales et sociales prioritaires et, dans une certaine mesure, l'évaluation des forêts seront intégrées dans la préparation de la stratégie nationale REDD+.

Les options stratégiques REDD+ révisées seront évaluées en fonction des impacts environnementaux et sociaux qu'elles peuvent induire ou créer lors de leur mise en œuvre. Ces impacts environnementaux et sociaux seront identifiés par rapport aux politiques de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale.

⇒ **Cadre de gestion environnementale et sociale**

Les projets pilotes REDD+ ont été l'opportunité de mettre en œuvre de façon opérationnelle des CGES. Le PIF-BF a fait l'objet d'un CGES et le PGPC/REDD+ également.

L'EESS de la stratégie nationale REDD+ du Burkina Faso va aboutir à l'élaboration d'un CGES. Ce CGES capitalisera sur les CGES des initiatives REDD+ passées et en cours pour proposer un CGES qui comportera au moins :

- une description de l'option ou des options stratégiques indicatives REDD+, ses principales considérations sociales et environnementales et les différents risques liés à sa mise en œuvre ;
- un aperçu du régime législatif, réglementaire et politique (en relation avec la gestion des ressources forestières, l'utilisation des terres, les droits coutumiers communautaires, etc.) dans lequel la stratégie sera mise en œuvre, en tirant parti des informations disponibles dans le draft de la stratégie REDD+ ;
- une description des impacts potentiels futurs, à la fois positifs et négatifs, découlant du ou des projets, activités ou politiques/réglementations associés à la mise en œuvre des options de la stratégie REDD+, et de la répartition géographique/spatiale de ces impacts ;
- une description des dispositions prises pour mettre en œuvre le(s) projet(s), activité(s) ou politique(s)/règlement(s) spécifique(s) en mettant l'accent sur les procédures pour (i) les impacts sociaux ; (ii) la préparation de plans d'action assortis de délais pour réduire, atténuer et/ou compenser tout impact négatif ; (iii) le suivi de la mise en œuvre des plans d'action, y compris les modalités de participation du public à ce suivi ;
- une analyse des besoins institutionnels particuliers dans le cadre de la mise en œuvre de la REDD+ pour l'application du CGES. Cela devrait inclure un examen de l'autorité et des capacités des institutions à différents niveaux administratifs (par exemple, local, provincial/régional et national) et leur capacité à gérer et à suivre la mise en œuvre du CGES ;
- un aperçu des actions de renforcement des capacités recommandées pour les entités responsables de la mise en œuvre du CGES ;
- des exigences relatives à l'assistance technique aux institutions des secteurs public et privé, aux communautés locales et aux fournisseurs de services pour appuyer la mise en œuvre du CGES ;
- un aperçu du budget pour la mise en œuvre du CGES.

Tableau 13 : Récapitulatif de l'appréciation des critères 11 à 25 par les parties prenantes

Critères	Résumé de l'appréciation des parties prenantes
<p>C11. Evaluation et analyse</p>	<p>L'analyse des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts est selon les participants, l'analyse actuelle la plus aboutie en termes d'identification des principaux facteurs et des agents de la déforestation et de la dégradation des forêts à l'échelle nationale. Selon eux, l'analyse des facteurs sous-jacents, permet de bien cerner les barrières politiques et réglementaires favorisant la persistance des facteurs de la déforestation et de la dégradation forestière rendant ainsi difficiles les mesures de lutte entreprises. Le critère connaît des progrès significatifs.</p>

<p>C12. Hiérarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts</p>	<p>L'analyse des facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts se trouvant le rapport tome I consacré à la même étude présente selon les parties prenantes, une hiérarchisation claire et évidente des principaux moteurs de la déforestation sur la base de l'importance de leurs impacts sur le couvert forestier. Elles estiment ainsi que le critère connaît des progrès significatifs. Toutefois, elles recommandent de procéder également, de façon évidente, à la priorisation des facteurs indirectes sur la base de l'importance des moteurs.</p>
<p>C13. Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+</p>	<p>Les parties prenantes apprécient grandement le fait que l'étude sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts ait été conçue de manière à s'appuyer sur les expériences pratiques et concrètes des projets pilotes REDD+ conduit par le PIF-BF. Cela a permis selon eux de faire une connexion entre les moteurs et les solutions qui marchent afin de proposer des activités (options stratégiques REDD+) REDD+ permettant d'adresser efficacement les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts. Le critère connaît ainsi des progrès significatifs.</p>
<p>C14. Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance</p>	<p>Les analyses complémentaires en relation avec l'analyse des facteurs de la déforestation et la dégradation des forêts, notamment, la revue du cadre légal et réglementaire dans le contexte de la REDD+, l'analyse des droits carbone, le guide sur le foncier apportent selon les parties prenantes, des informations complémentaires capitales en ciblant de façon spécifiques les politiques, les procédures, les textes à revoir, la proposition de nouveaux textes de loi et la cohérence nécessaires entre les différentes politiques sectorielles en relation avec la REDD+. En plus, ces rapports proposent les étapes à suivre pour l'amélioration des différents cadres dont ils traitent. Les critères connaissent donc des progrès significatifs.</p>
<p>C15. Incidence sur les lois et politiques forestières</p>	<p>Les analyses complémentaires en relation avec l'analyse des facteurs de la déforestation et la dégradation des forêts, notamment, la revue du cadre légal et réglementaire dans le contexte de la REDD+, l'analyse des droits carbone, le guide sur le foncier apportent selon les parties prenantes, des informations complémentaires capitales en ciblant de façon spécifiques les politiques, les procédures, les textes à revoir, la proposition de nouveaux textes de loi et la cohérence nécessaires entre les différentes politiques sectorielles en relation avec la REDD+. En plus, ces rapports proposent les étapes à suivre pour l'amélioration des différents cadres dont ils traitent. Les critères connaissent donc des progrès significatifs.</p>
<p>C16. Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+</p>	<p>Ce critère connaît des progrès significatifs selon les parties prenantes. Elles apprécient l'approche d'identification des options stratégiques qui a pris en compte trois (03) paramètres (i) une vague de concertation a permis d'avoir une vision nationale des options REDD+ pertinente pour l'ensemble des parties prenantes depuis le niveau local jusqu'au niveau national/central ; (ii) l'étude sur les facteurs de la déforestation et de la dégradation des forêts a conduit des consultations supplémentaires du niveau local au niveau national/central ; et</p>

	<p>enfin (iii) les projets pilotes ont servi d'expérience pratique pour la sélection et la hiérarchisation des options stratégiques de la REDD+. En plus, un des paramètres ayant servi à hiérarchiser les options stratégiques a été l'impact carbone.</p>
<p>C17. Evaluation de la faisabilité</p>	<p>Les parties prenantes ont estimé que les projets pilotes de la REDD+ ont permis de tester de manière pratique la faisabilité de plusieurs options stratégiques sur le plan de leur faisabilité sociale, environnementale et politique, des risques et des possibilités qu'elles présentent, et d'une analyse coûts-bénéfices et de tirer des leçons capitales pour la suite de la REDD+. Le critère connaît des progrès significatifs selon elles.</p>
<p>C18. Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur</p>	<p>Les parties prenantes trouvent que l'analyse de la cohérence entre les politiques sectorielles couvrent de manière exhaustive les gaps à combler entre les options stratégiques et les politiques sectorielles et les programmes (notamment les programmes budgétaires), propose les démarches pour combler ces gaps et permet de renforcer les objectifs nationaux des politiques de développement durable du Burkina Faso avec déjà une prise en compte de la REDD+ dans le Référentiel National de Développement (PNDES II) et la troisième Politique Nationale de développement du Secteur Rural (PNSR III). Afin de renforcer ces acquis, elles recommandent de définir des indicateurs "d'effet" qui pourront être intégrés dans les systèmes de suivi-évaluation et les matrices de suivi des performances des programmes budgétaires et des politiques sectorielles lors de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Le critère connaît ainsi des progrès significatifs.</p>
<p>C19. Adoption et application de lois et réglementations</p>	<p>L'adoption par décret du cadre institutionnel de la REDD+ et la prise des divers arrêtés d'opérationnalisation de ses organes sont considérées comme des progrès significatifs par les parties prenantes. Elles apprécient particulièrement, le rôle qu'ont joué les organes dans la conception de la stratégie nationale REDD+, ainsi que dans la conception et la validation du PGPC/REDD+. Les lois et réglementations identifiées lors de l'analyse du cadre légal et réglementaire seront progressivement révisées et/ou adoptés progressivement selon le plan d'action prévu. Ainsi, les parties prenantes recommandent de diligenter la finalisation du processus sur le droit carbone et foncier au Burkina Faso.</p>

C20. Directives de mise en œuvre	<p>Les projets pilotes REDD+ ont fourni des leçons pertinentes qui ont été capitalisé dans l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ afin de fournir des directives pratiques de mise en œuvre. Les parties prenantes constatent que ces directives ont déjà permis de concevoir de nouveaux projets REDD+ et de mobiliser des financements importants pour leur mise en œuvre. Selon elles, le critère connaît donc des progrès significatifs. Elles recommandent néanmoins de diligenter l'élaboration de la stratégie genre de la REDD+ et d'accélérer le processus de soutien de l'initiative sur le karité.</p>
C21. Mécanismes de partage des avantages	<p>Dû au fait que des consultations additionnelles soient encore nécessaires pour aboutir à une proposition consensuelle de directives pour le partage des bénéfices dans le cadre de la REDD+ au Burkina Faso, les parties prenantes estiment que le critère est en bonne progression, mais nécessite plus de développement. Elles recommandent de diligenter la finalisation et la validation des directives pour le partage des bénéfices.</p>
C22. Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	<p>Le critère connaît des progrès significatifs selon les parties prenantes. Elles jugent que les fondations du laboratoire du registre des projets REDD+ et du registre carbone REDD+ sont en place à travers les outils et les plateformes adoptés, ainsi que les différentes procédures opérationnelles standardisées développées, les formations et les équipements acquis pour le fonctionnement du laboratoire géomatique.</p>
C23. Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	<p>Malgré le fait, selon les parties prenantes, que l'EESS de la stratégie nationale REDD+ soit en bonne progression, celles-ci estiment qu'il y a des développements supplémentaires requis en relation avec le plan d'action de l'EESS. Il reste à affiner les options stratégiques de la REDD+ par rapport aux priorités environnementales et sociales du pays et d'identifier les politiques, lois et règlements pertinents.</p>
C24. Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	<p>Les parties prenantes estiment que les progrès sur ce critère ne sont pas encore notoires car il requiert un développement supplémentaire.</p>
C25. Cadre de gestion environnementale et sociale	<p>Les parties prenantes estiment que les progrès sur ce critère ne sont pas encore notoires car il requiert un développement supplémentaire.</p>

Tableau 14 : Résultat de l'autoévaluation de la composante 2

AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO								
CRITERES DU FCPF		Boucle du Mouhoun	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Nord	Sud-Ouest	Note globale
N°	Composante 2 : Organisation de la préparation et consultation							
Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières								
11	Evaluation et analyse	5	4	5	4	4	5	4
12	Hierarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	5	4	5	4	4	5	4
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+	5	5	5	4	4	5	4
14	Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	5	5	5	4	3	5	4
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	5	4	5	4	3	5	4
Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+								
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	4	4	5	4	4	5	4
17	Evaluation de la faisabilité	5	5	5	4	4	5	4
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	4	4	5	4	3	5	4
Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre								
19	Adoption et application de lois et réglementations	5	4	5	4	4	5	4
20	Directives de mise en œuvre	5	5	5	4	4	4	4
21	Mécanismes de partage des avantages	4	4	4	3	3	4	3
22	Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	5	4	4	4	4	5	4
Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux								
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	4	4	4	3	3	4	3
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	3	2	3	4	2	2	2
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	3	2	3	3	1	2	2

1.3. Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveau de référence

Le Burkina Faso a soumis et fait valider son niveau de référence des forêts⁵ (NRF) par le Secrétariat de la CCNUCC en août 2020. Le rapport du NRF présente la méthodologie suivie et les résultats obtenus en termes de niveau de référence des forêts et niveau de référence des émissions et absorptions forestières.

Cette composante comporte trois (03) critères, à savoir :

26. Démonstration de la méthode
27. Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national
28. Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC.

⇒ Démonstration de la méthode

Le Burkina Faso a adopté l'échelle nationale avec une déclinaison régionale pour l'élaboration de son NRF en procédant par étape et en améliorant progressivement la précision des données utilisées. Le NRF a, de ce fait, été produit à partir de l'analyse des informations disponibles au moment de sa soumission.

Comme méthodologie, conformément aux deux approches prescrites par la CCNUCC à savoir, le niveau de référence (NRF) des forêts et le niveau d'émission de référence des forêts (NERF), le pays a opté pour le calcul du NRF par-rapport au NERF car cette option a permis au pays de considérer non seulement les émissions brutes liées à la déforestation et à la dégradation forestière mais aussi les absorptions liées aux dynamiques des terres forestières.

Pour estimer les émissions et les absorptions d'une forêt le pays a suivi les recommandations du GIEC (GIEC, 2003, 2006) qui recommandent que le facteur d'émission (FE) soit multiplié par des données sur l'étendue géographique des activités humaines visées appelées données d'activités (DA).

Un facteur d'émissions ou d'absorption (FE ou FA) représente le coefficient qui quantifie les émissions ou les absorptions d'un gaz par unité spatiale d'activités REDD+ et s'exprime normalement en tonnes de CO₂ équivalent à l'hectare.

Les NERF/NRF doivent être exprimés en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an. L'utilisation d'une autre unité de mesure, par exemple un hectare de superficie forestière perdue, n'est pas acceptable au titre de la CCNUCC.

⁵ https://redd.unfccc.int/files/nrf_version2_19_08_20_vf__sans__surb_docx_-_soumis.pdf

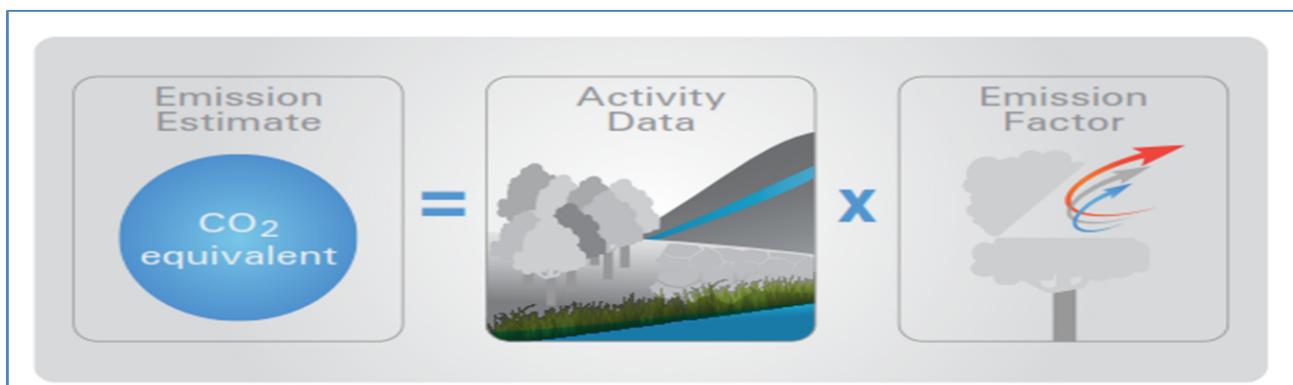


Figure 5 : Formule de calcul des émissions du GIEC

Les données d'activités ont été obtenues à partir de la production de base de données d'occupation des sols et des cartes de changement d'occupation des sols. Les images satellitaires utilisées pour ces productions ont été celles du capteur Landsat.

Les facteurs d'émissions ont été estimés en calculant la différence entre le stock moyen de carbone dans la biomasse forestière et le stock moyen de carbone de la biomasse présente sur la superficie, résultant de la conversion ou de l'altération de la forêt (agriculture, par exemple) pour une période donnée.

La méthode des gains-pertes recommandée par le GIEC est celle qui a été adoptée pour le NRF. Cette méthode consiste à déduire les pertes de carbone des gains pour une même unité spatiale et pour une période donnée.

La formule suivante a permis de faire les estimations du NRF :

$$\text{NRF} = \text{EMISSIONS} - \text{ABSORPTIONS CO}_2$$

L'approche méthodologique dans la construction du NRF, l'ensemble des données sur la portée, les activités et les facteurs d'émissions seront affinés au fur et à mesure de la disponibilité des données plus précises et aboutiront à des révisions du NRF. Dans ce sens, les éléments d'améliorations suivants ont été identifiés :

- élaborer des équations allométriques spécifiques pour la biomasse aérienne ;
- produire des données de Tier 3 pour la biomasse racinaire ;
- améliorer le niveau de précision du carbone organique du sol.

⇒ Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national

Les principales caractéristiques du Niveau de Reference des Forêts pour le Burkina Faso sont les suivantes :

- échelle : National (Surface totale 27,3 millions d'hectares)

- typologie : niveau de référence des forêts (NRF). Ceci considère non seulement les émissions brutes liées à la déforestation et à la dégradation forestière mais aussi les absorptions liées aux dynamiques des terres forestières ;
- définition nationale de la forêt : on entend par forêt, un terrain d'une surface minimum de 0,5 ha, avec un couvert forestier de 10% au moins (strate arborée) et des arbres d'une hauteur minimale de 2 m. Sont incluses, les plantations d'arbres à vocation forestière.
- strates forestières retenues pour la MNV/REDD+ sont les suivantes :
 1. Forêt claire ;
 2. Forêt galerie ;
 3. Savane arborée ;
 4. Savane arbustive ;
 5. Steppe arborée ;
 6. Plantations forestières ;
- données d'activités : Production de trois bases de données d'occupation des terres (BDOT) de 1992, 2002 et 2014 et deux cartes de changement du couvert végétal des périodes historiques 1992-2002 et 2002-2014. La méthode de traitement des données pour les BDOT MNV/REDD+ 1992, 2002 et 2014 s'est basée sur un traitement supervisé des images satellites Landsat 4, 5, 7 et 8, images ayant une résolution de 30 m. Le seuil minimal de cartographie (MMU) retenu est 0,8 ha soit 8 000 m² ;
- déforestation : conversion des terres forestières en terres non forestières. Niveau de précision Tier 3 ;
- dégradation forestière : perte de stock observée pour les terres forestières restant terres forestières. Peut inclure aussi la perte de biodiversité. Niveau de précision Tier 3 ;
- renforcement des stocks : augmentation des stocks par régénération artificielle (plantations forestières) ou naturelle (régénération des jachères). Niveau de précision Tier 3 ;
- biomasse aérienne vivante : résultats de l'IFN 2 de 2012 basés sur 5 850 échantillons de terrain. Année de référence 2012-2013. Niveau de précision Tier 2.
- Bois mort : Résultats de l'IFN 2 de 2012 basés sur 5 850 échantillons de terrain. Niveau de précision Tier 2 ;
- biomasse racinaire : estimations du Tier 1 ont été adoptées.
- carbone organique du sol : la teneur en COS a été déterminée pour chaque strate sur la base des données du BUNASOLS (1397 échantillons des sols et cartes morpho-pédologiques). Le COS a été estimé dans les premiers 30 cm de profondeur. Niveau de précision Tier 2.
- gaz à effet de serre retenu : CO₂ ; CH₄, N₂O ;
- période de référence : 1995- 2017.

En dehors des estimations de la biomasse racinaire qui ont utilisé les données par défaut du GIEC, les autres paramètres d'estimation du NRF du Burkina Faso ont utilisé un niveau de précision (Tier 2 et Tier 3) spécifiques au contexte national. Les estimations ont été effectuées sur la base des projections historiques de la période 1995 – 2017.

Après la soumission du NRF au Secrétariat de la CCNUCC, une période d'évaluation technique de la méthodologique par trois (03) experts de la CCNUCC a permis d'aboutir à la validation du NRF. L'objectif de l'évaluation technique a été d'évaluer dans quelle mesure les informations fournies par le Burkina Faso sont conformes aux lignes directrices pour la soumission d'informations sur les niveaux de référence et d'offrir un échange d'informations techniques facilitant, non intrusif sur la construction du NRF en vue de soutenir la capacité du Burkina Faso pour la construction et l'amélioration future de son NRF, le cas échéant. Cela s'est fait sur la base de la documentation mise de manière transparente et exhaustive à la disposition des experts.

⇒ **Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC**

La validation du NRF par le Secrétariat de la CCNUCC à travers le rapport FCCC/TAR/2020/BFA intitulé "Report on the technical assessment of the proposed forest reference level of Burkina Faso submitted in 2020"⁶ démontre la faisabilité technique de l'approche méthodologique.

L'évaluation technique affirme ce qui suit : *Le présent rapport porte sur l'évaluation technique de la soumission volontaire du Burkina Faso sur son niveau de référence forestier (NRF) proposé conformément à la décision 13/CP.19 et dans le cadre des paiements basés sur les résultats. Le FRL proposé par le Burkina Faso couvre les activités de réduction des émissions dues à la déforestation, de réduction des émissions dues à la dégradation des forêts et de renforcement des stocks de carbone forestier, qui figurent parmi les activités incluses dans la décision 1/CP.16, paragraphe 70. Pour sa soumission, le Burkina Faso a élaboré un NRF national. Le NRF présenté dans la soumission originale, pour la période de référence 1992-2014, correspond à 6 314 100 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an. À la suite du processus de facilitation au cours de l'évaluation technique, le NRF a été modifié à 10 218 000 tonnes d'équivalent dioxyde de carbone par an et la période de référence à 1995-2017. L'équipe d'évaluation note que les données et informations utilisées par le Burkina Faso pour construire son NRF sont transparentes, complètes et globalement conformes aux directives contenues dans l'annexe à la décision 12/CP.17. Ce rapport contient le NRF évalué et quelques domaines identifiés par l'équipe d'évaluation pour de futures améliorations techniques conformément aux dispositions sur la portée de l'évaluation technique contenues dans l'annexe à la décision 13/CP.19.*

Ainsi, les lignes directrices du GIEC ont guidé chaque étape des estimations du NRF depuis la définition de la forêt, des strates d'occupation des sols, de la production des données d'activités et des facteurs d'émissions. Le rapport d'évaluation technique de la CCNUCC revient de façon exhaustive sur la conformité du NRF aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC à ses paragraphes 1 ; 2 ; 7 ; 8 ; 10 ; 12 ; 14 ; 17 ; 25 ; 28 ; 29 ; 32 ; 34 ; 36 et 42.

⁶ https://unfccc.int/sites/default/files/resource/tar2020_BFA.pdf

Tableau 15 : Récapitulatif de l'appréciation des critères 26 à 28 par les parties prenantes

Critères	Résumé de l'appréciation des parties prenantes
C26. Démonstration de la méthode	La soumission et la validation du NRF par le secrétariat de la CCNUCC constitue des progrès significatifs pour les parties prenantes. Cela atteste également selon elles, du respect des recommandations en la matière prescrites au niveau international et la pertinence de l'approche méthodologique optée par le Burkina Faso. Toutefois, elles recommandent d'élaborer des équations allométriques spécifiques pour la biomasse aérienne ; d'utiliser les données disponibles spécifiques au pays sur la biomasse souterraine pour toutes les activités incluses dans le NRF ; et d'améliorer le niveau de précision du COS.
C27. Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	
C28. Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	

Tableau 16 : Résultat de l'autoévaluation de la composante 3

AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO								
CRITERES DU FCPF		Boucle du Mouhoun	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Nord	Sud-Ouest	Note globale
N°	Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence							
26	Démonstration de la méthode	5	4	5	4	4	5	4
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	5	4	5	4	4	5	4
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	5	5	5	4	5	4	4

1.4. Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde

Le Burkina Faso a mis en place le cadre institutionnel d'un système de suivi des forêts (SNSF). Ce système est progressivement renforcé sur le plan technique, matériel et institutionnel afin de lui permettre de conduire à bien ses missions. A ce système va se greffer le système d'information sur les sauvegardes qui prendra aussi en compte la remontée des informations sur les bénéfices non-carbone de la REDD+ au Burkina Faso.

La composante 4 compte deux (02) sous-composantes :

- Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier
- Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde

Six (06) critères permettent d'évaluer ces deux sous-composantes, à savoir :

29. Explication de la méthode de suivi
30. Démonstration des premières phases d'application
31. Dispositifs et capacités institutionnels
32. Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents
33. Suivi, notification et échange d'informations
34. Dispositifs et capacités institutionnels

1.4.1. Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier

⇒ Explication de la méthode de suivi

Les activités liées au SNSF et au NRF ont été menées en parallèle pour assurer la cohérence et la consistance entre leur élaboration. Les directives nationales pour le SNSF définissent également les exigences pour le NRF, la firme en charge du SNSF a également été celle en charge du NRF, les protocoles avec les institutions d'appui (Bureau National des Sols (BUNASOLS), l'Institution Géographique du Burkina (IGB) et le Service National du Système d'Information Forestier (SNSIF)) ont été utilisés pour le SNSF et le NRF etc.

La mise en place du SNSF a commencé avec l'élaboration du plan d'actions MNV. Les développements ont mis un accent particulier sur i) la méthodologie et ii) les dispositions institutionnelles.

Les développements de la méthodologie ont été centrés sur l'élaboration de lignes directrices nationales pour le MNV et le NRF, qui présente une approche séquentielle pour l'évaluation de l'activité, des données et des facteurs d'émissions pour le processus REDD+. Le document est basé sur des directives génériques dans GOFD GOLD, GFOI qui sont personnalisées pour refléter les éléments spécifiques à chaque pays. Il fournit la définition de la forêt et établit quelles activités sont éligibles à la REDD+ en fonction des circonstances nationales, présente et définit les classes thématiques pour la cartographie, ainsi que l'analyse des catégories clés. Ces choix ont été opérés à travers un atelier technique qui a regroupé toutes les parties prenantes pertinentes pour le SNSF au Burkina Faso. Au cours de cet atelier, les paramètres et les variables à utiliser pour le calcul du NRF ont été définis (Tableau 17).

Tableau 17 : Paramètres et variables utilisés pour le calcul du NRF

Paramètre ou variable	Présence	Description	Commentaires/Justifications
Définition de la forêt	Oui	La définition nationale des forêts adoptée est la suivante : <i>On entend par forêt, un terrain d'une surface minimum de 0,5 ha, avec un couvert forestier de 10% au moins (strate arborée) et des arbres d'une hauteur minimale de 2 m. Sont incluses, les plantations d'arbres à vocation forestière.</i>	Les strates retenues pour la MNV/REDD+ sont les suivants : <ul style="list-style-type: none"> • Forêt claire • Forêt galerie • Savane arborée • Savane arbustive • Steppe arborée • Plantations forestières
Données d'activités			
Déforestation	Oui	Conversion de terres forestières en terres non forestières. Tier 3.	
Dégradation forestière	Oui	Perte de stock observé pour les terres forestières restant terres forestières. Tier 3.	Peut inclure aussi la perte de biodiversité.
Renforcement des stocks	Oui	Augmentation des stocks par régénération artificielle (plantations forestières) ou naturelle (régénération des jachères). Tier 3.	Normalement cela représente la conversion de terres non forestières et terres forestières.
Gestion durable et conservation des stocks de carbone	Non	Pour le moment le pays ne dispose pas de données quantitatives sur ce sujet. Tier 3.	
Facteurs d'émissions / Réservoirs de Carbone			
Biomasse aérienne vivante	Oui	Résultats de l'IFN 2 de 2012 basés sur 5 850 échantillons de terrain. Année de référence 2012-2013. Tier 2.	L'IFN 2 a produit des résultats pour le volume des fûts et branches (diamètre minimum de 2 cm). La biomasse a été

			calculée à partir des valeurs de densité du bois.
Bois mort	Oui	Résultats de l'IFN 2 de 2012 basés sur 5 850 échantillons de terrain. Tier 2.	L'IFN 2 donne des estimations pour le volume de bois mort sur pied. Le bois mort gisant au sol n'est pas inclus.
Litière	Non	Pas de données	
Biomasse racinaire	Oui	Résultats de l'étude sur la mesure du Carbone de la biomasse racinaire des ligneux au Burkina Faso. Tier 2	Estimation de la masse volumique du bois des espèces et groupe d'espèces étudiées, le ratio de la biomasse racinaire sur la biomasse aérienne ligneuse et la teneur moyenne du carbone de la biomasse.
Carbone Organique du Sol	Oui	La teneur en COS a été déterminée pour chaque strate sur la base des données du BUNASOLS (1397 échantillons des sols et cartes morpho-pédologiques). Tier 2.	Estimations du COS dans les premiers 30 cm de profondeur.
Gaz à effet de serre	Oui	<ul style="list-style-type: none"> - CO₂, - CH₄, - N₂O (feux de brousse) 	Série historique 1995-2017 des surfaces brûlées annuellement des forêts et prairies.
Période de référence	Oui	1995-2017	Cartes de changement de l'occupation des terres pour les années 1992, 2002 et 2014. Estimation de l'incidence des feux de brousse 1995-2017.

Dans le cadre de la mise en place du système MNV/REDD+, le Ministère en charge de l'environnement a signé avec l'IGB un protocole de collaboration pour la production de trois bases de données d'occupation des terres (BDOT) de 1992, 2002 et 2014 et deux cartes de changement du couvert végétal des périodes historiques 1992-2002 et 2002-2014.

L'objectif général de cette prestation était de produire des informations géographiques en vue de mettre à la disposition du pays des dispositifs et outils de surveillance environnementale du territoire pour l'analyse des mutations environnementales, en particulier les changements climatiques et la planification des actions d'adaptation et atténuation.

Il a été question de :

- produire la BDOT MNV/REDD+ en utilisant les images Landsat 4 et 5 de l'année historique (1992) ;
- produire la BDOT MNV/REDD+ en utilisant les images Landsat 7 de l'année historique (2002) ;
- produire la BDOT MNV/REDD+ en utilisant les images Landsat 8 de l'année de référence (2014) ;
- réaliser une carte de changement du couvert forestier de la période historique 1992-2002 ;
- réaliser une carte de changement du couvert forestier de la période historique 2002-2014.

Toutes ces données ont été de niveau tier 3 avec un niveau de précision d'au moins 90%. Le choix de la précision a reposé sur la vision du pays à intégrer les fonds carbone du FCPF.

Suite aux difficultés sur le plan du coût et du temps de production des BDOT, le Comité Technique de Suivi (CTS) du SNSF au Burkina Faso, organe assurant la qualité technique du SNSF, a opté pour le choix de l'outil Collect Earth comme outil de télédétection qui combine la production des statistiques forestières au suivi de la dynamique forestière donc des activités REDD+.

Le CTS du SNSF a été créé par la note de service N° 013/2017/PIF du 14 Août 2017. Ce comité est constitué de toutes les parties prenantes pertinentes au SNSF du Burkina Faso. Il a pour mission principale de contribuer au bon fonctionnement du SNSF depuis sa conception jusqu'à sa mise en œuvre. Ce comité a examiné sur le plan technique et approuvé les diverses étapes de conception du SNSF. Suite à la dynamique des acteurs au plan national et aux besoins actuels, le CTS du SNSF a été révisé le 16 Mai 2022 par la note de service N° 22 /178 MEEEA/SG portant Création, attributions, composition, organisation et fonctionnement d'un comité technique de suivi de la production des données d'activités avec Collect Earth.

Afin d'améliorer la transparence de son NRF, le Burkina Faso a procédé au calcul des incertitudes des facteurs d'émissions (tableau 18 et tableau 19).

Tableau 18 : Incertitudes – paramètres volume

	SUD SOUDANIEN	NORD SOUDANIEN	SUD SAHÉLIEN	SAHÉLIEN STRICT	ALL
Stratum					
Forêt claire	28.4 (206.8 %)	---	---	---	28.4 (206.8 %)
Forêt galerie	53.2 (19.5 %)	54.6 (27.9 %)	48.1 (39.5 %)	---	52.7 (14.5 %)
Plantations forestières et vergers	24.0 (43.7 %)	21.8 (130.3 %)	77.0 (430.7 %)	---	24.0 (47.6 %)
Savane arborée	37.1 (8.5 %)	30.1 (18.4 %)	---	---	36.4 (8.0 %)
Savane arbustive et herbeuse	21.9 (14.4 %)	20.5 (14.8 %)	---	---	21.2 (10.3 %)
Steppe arborée	---	---	24.8 (36.4 %)	12.1 (109.6 %)	15.1 (67.2 %)
Steppe arbustive et herbeuse	---	---	9.4 (41.2 %)	4.6 (98.8 %)	7.0 (42.6 %)
Territoires agroforestiers	18.9 (12.3 %)	16.4 (12.7 %)	13.7 (22.8 %)	8.7 (61.7 %)	16.2 (8.5 %)
Zones érodées, dénudées ou cuirassées	9.6 (274.3 %)	6.5 (201.1 %)	1.7 (471.8 %)	2.6 (280.0 %)	3.8 (141.8 %)
Zones humides	26.2 (50.8 %)	15.5 (122.2 %)	31.0 (85.3 %)	21.3 (100.1 %)	23.7 (41.0 %)
Summary					
ALL	26.8 (6.4 %)	20.2 (9.4 %)	12.4 (19.7 %)	5.8 (60.2 %)	19.9 (5.5 %)

Les limites de confiance totale pour le paramètre volume à l'hectare est de $\pm 5,5\%$ et la moyenne pondérée est de 19,9 m³/ha.

Tableau 19 : Incertitudes – paramètres COS

	Nord Sahélien	Nord Soudanien	Sud Sahélien	Sud Soudanien	ALL
Stratum					
AG	0.3 (20.2 %)	0.6 (7.6 %)	0.5 (11.3 %)	0.6 (8.5 %)	0.6 (5.0 %)
FC	---	0.5 (426.7 %)	---	---	0.5 (426.7 %)
PA	---	0.6 (6.4 %)	0.5 (6.4 %)	0.6 (6.1 %)	0.6 (3.7 %)
PF	---	0.4 (213.6 %)	---	---	0.4 (213.6 %)
SABUH	0.3 (14.9 %)	0.7 (7.9 %)	0.5 (9.5 %)	0.7 (8.1 %)	0.7 (5.4 %)
SAVARBO	---	0.7 (13.3 %)	0.6 (15.9 %)	0.7 (8.1 %)	0.7 (7.4 %)
STABUH	0.3 (14.7 %)	0.5 (14.4 %)	0.5 (26.8 %)	0.7 (18.3 %)	0.4 (14.9 %)
VG	---	0.5 (164.1 %)	0.8 (603.8 %)	---	0.5 (96.4 %)
ZH	0.6 (67.9 %)	1.0 (22.3 %)	0.6 (124.3 %)	0.9 (14.0 %)	0.9 (10.8 %)
Summary					
ALL	0.3 (10.1 %)	0.6 (4.3 %)	0.5 (9.6 %)	0.7 (4.0 %)	0.6 (2.8 %)

Les limites de confiance totale pour le paramètre volume à l'hectare est de $\pm 2,8\%$ et la moyenne pondérée est de 0,6.

Pour le calcul de la combinaison des incertitudes des facteurs d'émissions la valeur transformée en t/COS ha qui est de 24,3 t/ha a été adoptée.

⇒ Démonstration des premières phases d'application

Les activités de la stratégie nationale REDD+ repose prioritairement sur l'utilisation des terres à des fins d'exploitation forestière, d'exploitation agricole, de pastoralisme, d'exploitation minière etc.

La fonction de surveillance des forêts du SNSF comporte plusieurs aspects de suivi liés à la gestion de la forêt et son évolution dans le temps. Cette fonction va se servir de la télédétection pour détecter les changements dans l'affectation des terres dans les zones d'intervention des initiatives REDD+ et permettre de mettre en œuvre des mesures correctrices dans les endroits où ont lieu des déforestations illégales et des dégradations des forêts. Pour se faire, un protocole de collecte des données d'activités grâce à l'outil Collect Earth a été élaboré.

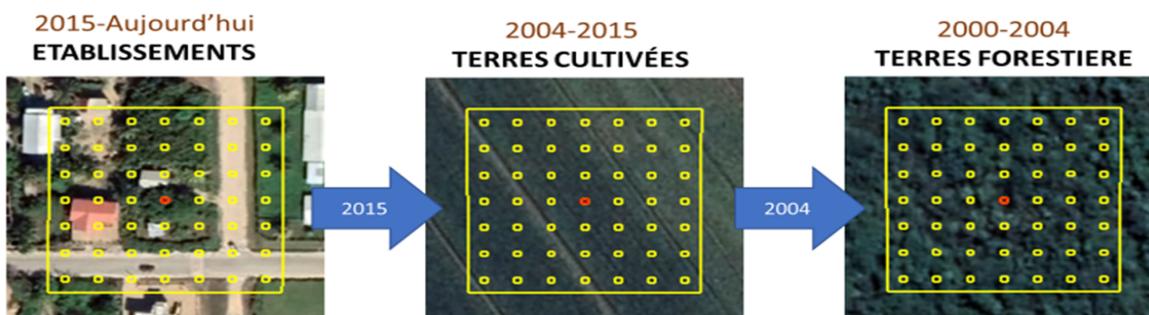
Afin de détecter les changements, l'outil Collect Earth va évaluer les images à différentes périodes (mois et année) de la même unité d'échantillonnage.

Pour simplifier les difficultés d'évaluation des images à moyenne résolution, le protocole d'évaluation de chaque unité d'échantillonnage fonctionnera à partir de l'image la plus récente (résolution supérieure) à la plus ancienne (résolution inférieure).



Une première évaluation sera effectuée sur la base de la dernière image haute résolution disponible pour l'unité d'échantillonnage. L'opérateur recherchera ensuite à travers les différents référentiels d'images pour évaluer s'il peut détecter un changement d'utilisation du sol dans le passé.

Série chronologique d'affectation des terres



Dans Collect Earth, l'analyse se fait à **partir du présent**.
Ensuite, l'utilisateur doit évaluer s'il y a eu des changements d'utilisation des terres (jusqu'à trois UT possibles dans la période 2000/2022)

Figure 6 : exemple d'une série chronologique d'affectation des terres

A partir des coordonnées des zones d'intervention des activités REDD+, un suivi sera effectué grâce à la télédétection. Pour chaque zone d'intervention, une ceinture des fuites sera définie pour suivre et évaluer celles-ci.

La fonction de surveillance sera renforcée par un dispositif de participation communautaire à mettre en place. La surveillance communautaire se fera à travers la participation directe des membres d'une communauté, soit par leur participation aux actions de surveillance collaborative, soit en formant et engageant les services des membres de la communauté pour mener à bien les projets de surveillance.

La proposition d'un SNSF a été l'aboutissement d'un long processus de consultation des parties prenantes clés. Il a tout d'abord été nécessaire de les identifier. Les principales parties prenantes identifiées sont les suivantes :

- le Secrétariat Technique National REDD+ ;
- les Cellules Techniques Régionales REDD+ ;
- les Cellules Techniques Communales REDD+ ;
- l'Observatoire National du Développement Durable ;
- le Service National du Système d'Information Forestier ;
- le Bureau National des Sols ;
- l'Institut Géographique du Burkina;
- le Secrétariat Permanent du Conseil National du Développement Durable ;
- l'INERA ;
- l'Institut National de Statistique et de la Démographie ;
- la plateforme nationale des OSC sur la REDD+ et le développement durable ;
- les porteurs d'initiatives REDD+.

Ensuite une série de consultations ont été nécessaires (tableau 20).

Tableau 20 : Déroulement des missions de consultation

Chronogramme : activités réalisées			
Première mission/février 2019			
Date	Activités	Lieu	Points d'échanges sur l'ancrage institutionnel
04/02/2019	Atelier restreint des acteurs du MNV pour discuter des arrangements institutionnels et le cadre du MNV à mettre en place au Burkina Faso	Salle de réunion du PIF	Enjeux juridiques du cadre institutionnel Draft du cadre institutionnel
05/02/2019	Rencontre d'échanges et débats avec le Service National du Système d'Information Forestier (SNSIF)	Salle de réunion du SNSIF	Cadre organique du SNSIF Activités du SNSIF en rapport avec le MNV : Quelle information attendue ? Quel livrable attendu ? Lien avec le Secrétariat Technique National REDD+ Obligation et délai de transmission des informations/livrables Inquiétudes/faiblesses pour participer activement Difficultés rencontrées Suggestions
06/02/2019	Rencontre d'échanges et débats avec l'Institut Géographique du Burkina (IGB) sur le volet arrangement institutionnel du MNV-IGB-PIF	Bureau IGB	Cadre organique de l'IGB Activités de l'IGB en rapport avec le MNV : Quelle information attendue ? Quel livrable attendu ? Lien avec le PIF, le Secrétariat Technique National REDD+, le Programme National de Gestion de l'Information sur le Milieu (PNGIM) Rôles et Responsabilités dans le système MNV
07/02/2019	Rencontre d'échanges et débats avec le Secrétariat Permanent du Conseil National du Développement Durable (SP/CNDD) y compris l'Observatoire National du Développement Durable (ONDD)	Salle de réunion SP/CNDD	Cadre organique du SP/CNDD et de l'ONDD Activités du SP/CNDD et l'ONDD en rapport avec le MNV : Quelle information attendue ? Quel livrable attendu ? Lien avec le Secrétariat Technique National REDD+, l'Obligation et délai de transmission des informations/livrables Inquiétudes/faiblesses pour participer activement ; Difficultés rencontrées Suggestions sur l'arrangement institutionnel
	Rencontre d'échanges et débats avec le Bureau National de Sols	Bureau BUNASOLS	Cadre organique du BUNASOLS Activités du BUNASOLS en rapport avec le MNV : Quelle information attendue ? Quel livrable attendu ? Lien avec le PIF, le PNGIME, le Secrétariat Technique National REDD+, le SP/CNDD et le SNSIF Rôles et Responsabilités dans le système MNV
08/02/2019	Restitution de la mission sur les rencontres d'échange et débat avec les acteurs et les structures clés du système MNV	Salle de réunion du PIF	Présentation de l'analyse de l'Expert Juriste AESA à la suite de la collecte des informations documentaires, des échanges et débats avec les acteurs et structures Discussion sur la proposition du schéma institutionnel amendé Adoption du nouveau Draft du schéma de l'ancrage institutionnel du MNV Proposition de chronogramme de la prochaine étape

Deuxième mission/ septembre-octobre 2019

30/09/2019	Réunion avec l'Expert National MNV REDD+/ PIF	Bureau de l'Expert National MNV/PIF	Examen du programme des rencontres d'entretiens-échanges et finalisation Planification et organisation des rencontres d'entretiens-échanges
01/10/2019	Participation à l'atelier de formation sur le Développement d'un modèle de perte du COS cohérent avec la méthodologie du NRF Rencontre et échange avec le BUNASOLS	Bureau BUNASOLS	Rôle du BUNASOLS dans le volet Mesure relatif à la REDD+ ; Destinataire de leurs données dans le cadre du système MNV REDD+, fréquence de transmission des informations ; Moyens de vérification interne des informations partagées- garantie de la qualité Action et moyen de surveillance des sols Approche de financement et coordination des activités du cadre du système MNV REDD+
	Rencontre et échanges avec le SNSIF	Salle de réunion du PIF	Rôle du SNSIF dans le volet Mesure relatif à la REDD+ ; Destinataire de leurs données dans le cadre du système MNV REDD+, fréquence de transmission des informations ; Moyens de vérification interne des informations partagées- garantie de la qualité Action et moyen de surveillance des forêts Approche de financement et coordination des activités dans le cadre du système MNV REDD+
02/10/2019	Rencontre et échanges avec l'INERA	Salle de réunion de l'INERA	Entretien-échanges sur l'organisation, le fonctionnement et les missions ; Expérience interne de rapportage Moyens de vérification interne de leurs études et/ou recherche (esprit de méthodes, définition des objectifs-indicateurs- éléments de garantie/d'assurance qualité Action de surveillance (ponctuelle en fonction des thématiques) Points de vue sur la collaboration, la coordination dans le cadre du système en construction et le financement des activités
	Rencontre et échanges avec l'ONDD		Entretien-échanges sur le rôle et les moyens d'action en matière de surveillance des terres ; Information sur les feux dans les terres forestières ; Moyens de vérification interne des informations (méthodes et indicateurs par thème Suggestion des recommandations notamment sur l'archivage des données et la transparence et l'accessibilité ainsi que la formalisation d'un système d'information et de suivi au niveau national ; Point de vue sur la collaboration, la coordination et le financement des activités.
	Rencontre et échanges avec le SP/DCCI	Salle de réunion de la DCCI	Discussion sur le schéma provisoire des arrangements institutionnels du système MNV REDD+ ;

			Echange-débat sur la construction d'un système MNV national et d'un système MNV REDD+. Partage d'information et harmonisation des vues entre la production du rapport biennal et l'annexe REDD+ sur l'émission et l'absorption du carbone liées à la déforestation et à la dégradation des forêts
	Rencontre et échanges avec NATURAMA	Siège de NATURAMA	Entretien sur l'organisation de la société civile dans le processus REDD+ au Burkina Faso Action de NATURAMA dans le processus REDD+ Collaboration avec les institutions étatiques Financement des activités et relation avec l'Etat et les partenaires internationaux sur ce volet
03/10/2019	Rencontre, entretien et échanges avec le Département de Géographie	Bureau du département à l'Université de Ouaga I Pr Joseph KI-ZERBO	Activités du Département de Géographie en lien avec les changements climatiques, particulièrement dans le secteur forestier Les moyens d'actions dans le cadre de la recherche et la surveillance des forêts ; Expérience de collaboration et de partenariat ; Financement de leurs activités Collaboration avec le ministère en charge de la gestion du secteur forestier.
	Rencontre, entretien et échanges avec l'INSD	Bureau de l'INSD	Organisation, fonctionnement et mission de l'INSD ; Activités de l'INSD notamment en matière des inventaires des GES Apports en matière de garantie de la qualité des informations au niveau national Expérience sur la collaboration et la coordination avec d'autres ministères sectoriels
	Rencontre, entretien et échanges avec UICN	Siège de l'UICN	Action de l'UICN en matière de changement climatique notamment dans le processus REDD+ Action dans la plateforme nationale REDD+ Rôle et mission vis-à-vis des communautés locales Relation avec les pouvoirs publics et les partenaires internationaux
04/10/2019	Participation à la réunion du Comité Technique de Suivi (CTS) en vue de la validation de l'étude sur le COS et l'examen du niveau d'avancement du travail sur la construction du NRF et les prochaines étapes	Salle de réunion du PIF	Présentations de l'étude sur le COS et du niveau d'avancement de la construction du NRF, Validation avec amendement de l'étude
	Rencontre, entretien et échanges avec Tiisla viim (OSC)	Siège de l'OSC	Organisation et fonctionnement de l'OSC Action sur le reboisement des forêts ; Financement de leurs activités Relation dans le cadre de la plateforme REDD+ Expérience de travail et de collaboration avec les communautés ainsi que les institutions étatiques.

Le SNSF a été développé en parallèle à l'élaboration du NRF et repose sur les mêmes fondements méthodologiques pour l'estimation des émissions de GES.

⇒ **Dispositifs et capacités institutionnels**

Les consultations des parties prenantes au SNSF ont permis d'obtenir un dispositif institutionnel capitalisant sur les forces et prérogatives des institutions existantes. Cela a permis d'éviter autant que possible la duplication des structures, de minimiser les coûts opérationnels et d'optimiser les rôles des institutions dans le cadre de leurs prérogatives.

Tableau 21 : *Fondement arrangement institutionnel du SNSF*

MNV :	Fondement de l'arrangement institutionnel du système MNV REDD+ : Rapport : responsabilité-Thématique-Besoins nationaux-Attente international- Textes réglementaires				
	Qui ? (Rôle : Institution/structure)	Quoi ? (Responsabilité : Compétence-information)	Comment (Supports et canaux)	Quand ? (Fréquence- Délai Période)	Cadre Juridique (références réglementaires)
Mesure	ONDD Département du (SP/CNDD) <u>Responsable/Dirigeant</u> : Chef de Département	Élaborer et renseigner les indicateurs nationaux de suivi et d'évaluation du développement durable élaborer périodiquement le Rapport sur l'état de l'environnement au Burkina Faso ; collecter, traiter, analyser, faire circuler et diffuser les informations en matière de développement durable et assurer leur mise à jour (compilation des informations de différents secteurs pour la génération du rapport de la communication nationale.) Utilisation des outils technologiques appropriés (télédétection, imagerie) Informations sur les feux de brousse	<u>Produits attendus</u> : Image haute résolution Productivité de matière sèche (DMP) Fraction du couvert végétal (FCOVER) Indice Foliaire (LAI) Production des cartes virtuelles des GES	Chaque année	Décret N° 2017-0459/PRES/PM/MEEVCC du 12 juin 2017 Article 15 et Arrêté n°2018-009/MEEVCC/CAB du 11 janvier 2019 portant création, attributions, composition, organisation et fonctionnement du SP/CNDD Articles 16, 17, 18,
	SNSIF service de la (DGEF) <u>Responsable/Dirigeant</u> : Chef de Service (sous le Directeur Général des Eaux et Forêts)	la conception et la diffusion des méthodes d'inventaires des ressources forestières ; l'inventaire et la cartographie des aires classées de l'Etat ; l'appui à la mise en place du cadastre forestier ; l'évaluation et le suivi de la contribution des espaces forestiers et fauniques à la séquestration du carbone en partenariat avec des structures concernées ; l'appui en renforcement des capacités techniques des agents en évaluation des ressources forestières ; la gestion et la mise à jour périodique des données	<u>Produits attendus</u> : IFN Cartographie des changements du couvert forestier <u>Etablissement des équations allo métriques</u>	2 ans (Synchroniser à la soumission du rapport biennal) 5 ans (en cas de cadrage, le cas échéant)	'Arrêté N°2017-095 /MEEVCC/SG/DGEF portant organisation, attributions et fonctionnement de la Direction Générale des Eaux et Forêts (DGEF), du 13 mars 2017 Articles : 10, 11, 18, 19

	<p>du système d'information forestier en collaboration avec les acteurs concernés ; l'appui aux projets et programmes nationaux de gestion des ressources forestières</p> <p>Pour le travail sur l'Inventaire Forestier National (IFN) : connaître l'état quantitatif et qualitatif du potentiel ligneux, de la biomasse foliaire et herbacée aux niveaux national, régional et communal ; mettre en place une base de données statistiques et géo référencée sur les résultats de l'inventaire ; estimer le stock de carbone dans la biomasse ligneuse aérienne ; mettre en place un dispositif permanent de suivi des ressources forestières du pays (suivi des forêts); renforcer les capacités nationales en techniques d'évaluation des ressources forestières</p>			
<p>IGB <u>Responsable/Dirigeant</u> : Président du Conseil d'Administration</p>	<p>Production de la Base de Données d'Occupation des Terres (BDOT) portant particulièrement sur les zones forestières</p>	<p><u>Produits attendus</u> : Carte du changement du couvert forestier</p>	<p>En fonction du Protocole d'accord signé avec le PIF (Non renouvelable)</p>	<p>Statuts de l'IGB du 17 mars 2000 Articles : 3, 7, 8</p>
<p>BUNASOLS <u>Responsable/Dirigeant</u> : Directeur Général</p>	<p>Elaboration de la cartographie nationale des sols ; réalisation des études des sols sur toute l'étendue du territoire national élaboration de la cartographie des sols agricoles, évaluation des terres, récupération des terres dégradées et analyse des sols. Mise à disposition des données pédologiques disponibles. Cartographie du carbone organique du sol (COS) Données sur le COS à base du modèle de perte du COS en cohérence avec la méthodologie du NRF</p>	<p><u>Produits attendus</u> : Production des données sur le COS Mise à disposition des informations sur le calcul et le réservoir du COS</p>	<p>2 ans (en harmonie avec la communication du rapport biennal)</p>	<p>Décret N° 2018-0525/PRES/PM/MINEFID/MA AH/ portant approbation des Statuts du BUNASOLS du 25 juin 2018 Articles : 3, 4, 32</p>

	<p>RECHERCHE (Département de Géographie, INSD, INERA, UO1/LAME, UO1/Labev, WASCAL, 2iE...)</p>	<p>Production des données de recherches et des études sur demande et en cas de besoin</p> <p>INERA : Etudes et recherches sur la forêt, les sols (pédologie), l'élevage</p> <p>INSD : Production des statistiques des inventaires GES au niveau national</p> <p>Département de Géographie : Etudes et recherches sur les forêts (aménagement, biotope) Production des données forestières sur le changement au niveau du biotope. Production des informations sur le couvert forestier et ses changements à base des outils de télédétection et de Géomatique</p>	<p><u>Produits attendus :</u> Données de recherche (en cas de besoin) Informations sur les études et recherches. Rapport annuel d'activités</p> <p>Annuaire statistiques du Burkina Faso</p> <p>Etudes et recherches Production des cartes numériques et imagerie</p>	<p>Sur demande en cas de besoin ou des objectifs fixés au niveau national</p> <p>Par année</p> <p>Par année</p> <p>Par année</p>	
	<p>Plateforme des OSC REDD+ (populations, communautés, porteurs de projets)</p>	<p>Accompagnement, sensibilisation et formation des populations et communautés dans la lutte contre le changement climatique</p> <p>Développement d'initiatives de reboisement ou reforestation</p> <p>Vulgarisation de nouvelles pratiques de gestion durable des terres forestières et agricoles</p> <p>Mise en œuvre des projets REDD+</p>	<p><u>Contribution au reboisement ou reforestation</u> <u>Projet REDD+</u></p>	<p>Par année</p>	
Validation et adoption du Rapport et annexe soumise à la vérification externe					
Validation	<p>CONADD sous la Primature <u>Responsables/Dirigeants :</u> Président : Premier Ministre Premier Vice-Président : Ministre chargé de l'environnement Deuxième Vice-Président : Ministre chargé de l'économie et des finances Troisième Vice-Président : Ministre chargé de l'action sociale</p>	<p>Examine et approuve :</p> <ul style="list-style-type: none"> - le Rapport national sur l'état du développement durable au Burkina Faso ; - le Rapport et le programme d'activités du SP/CNDD. (Y compris le Rapport biennal et son Annexe REDD+) 	<p><u>Produits attendus :</u> Quitus National (validation) du Rapport biennal et l'Annexe REDD+ jointe</p>	<p>Session Ordinaire tous les deux (02) ans</p>	<p>Décret N° 2017-0459/PRES/PM/MEEVCC portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National du Développement Durable (CNDD) du 12 juin 2017, Articles 1, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 11</p>

Adoption	CN/REDD+ <u>Responsables/Dirigeants</u> : Présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'environnement	Examine et adopte les Rapports du STN/REDD+ à transmettre aux instances de la REDD+	<u>Produits attendus</u> : <u>Adoption des rapports particulièrement liés à la REDD+</u>	Chaque deux (02) ans, synchronisé à la session ordinaire biennale de la CONADD	Décret N°2017 1329/PR/PM/MEEVCC/MAT D/MAAH/ MINEFID du 30 septembre 2017 portant cadres de pilotage, d'exécution et de concertation du mécanisme de Réduction des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD+) Articles : 4 et 5 Article 8 chapitre III, section 1, paragraphe 1
Notification	SP/CNDD Rattaché au Cabinet du MEEVCC Département ayant un lien direct avec le système MNV REDD+ la communication nationale (DCCI) <u>Responsable/Dirigeant</u> : Secrétaire Permanent Chef de Département (DCCI)	Préparer les sessions de la CONADD ; élaborer le Rapport sur l'état sur l'environnement au Burkina ; élaborer le Rapport National sur le Développement Durable ; élaborer les rapports périodiques sur la mise en œuvre des conventions suivies par le SP/CNDD Communication nationale Registre National (Carbone) Rapport Biennal (Annexe) Transmission du Rapport à la CCNUCC	<u>Produits attendus</u> : Rapport Biennal (Annexe) (soumis à la validation nationale et transmis à la CCNUCC, le cas échéant)	Chaque deux (02) ans	Décret N° 2017- 0459/PRES/PM/MEEVCC du 12 juin 2017 Articles 12, 13, 14, 15 et Arrêté n°2018- 009/MEEVCC/CAB du 11 janvier 2019 portant création, attribution, composition, organisation et fonctionnement du SP/CNDD Articles 3, 5, 17, 22, 18, 32, 16 à 26
Vérification	CCNUCC <u>Responsable</u> : Agence des Nations Unies dans le cadre de la mise en œuvre de la CCNUCC	Evaluer le Rapport Biennal (Annexe) (Vérification externe)	<u>Produits attendus</u> : Rapport de vérification au niveau de la CCNUCC	Une fois tous les deux ans après soumission de l'Annexe technique à la section "informations supplémentaires pertinentes" du Rapport Biennal	Convention-cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques.
Surveillance	ONDD	Utilisation des outils de télédétection et d'imagerie Méthodologie et indicateurs élaborés par thématique Alertes sur les feux de brousse Informations sur les feux de brousse	<u>Cartes numériques sur le couvert forestier et ses changements</u>	Chaque année	

	SNSIF	Suivi de proximité à travers les travaux de terrain notamment des placettes permanentes, inventaire forestier	<u>Informations sur les changements du couvert forestier</u>	2 ans voire 5 ans en cas de cadrage	
	RECHERCHE (Département de Géographie)	Laboratoire géomatique Télédétection Etudes et Recherche en cas de besoins nationaux	<u>Données forestières sur le changement au niveau du biotope, production des cartes numériques</u>	Par année	
	Plateforme nationale des OSC sur la REDD+ et le développement durable (populations, communautés, porteurs de projets)	Action communautaire sur les terres forestières et agricoles Participation à des projets de bonnes pratiques pour la REDD+ Sensibilisation et formations des communautés	<u>Contribution à la gestion des réponses de lutte contre les changements climatiques</u>	Dans l'année en fonction des activités en cours	
Coordination et suivi-Production					
Coordination & suivi	STN/REDD+ rattaché à la (DGEVCC) <u>Responsable/Dirigeant</u> : Point Focal National REDD+	Superviser et Coordonner le système MNV REDD+ ; Elaborer les rapports à soumettre aux instances internationales relatives à la REDD+ ; Coordonner la formulation des projets et programmes REDD+ ; Concevoir les indicateurs et les outils nécessaires au suivi-évaluation des projets REDD+ ; Suivre et évaluer la mise en œuvre des activités REDD+ ; Promouvoir la coopération entre les partenaires techniques et financiers et financiers ; Mobiliser les ressources financières nécessaires à la mise en œuvre du mécanisme REDD+ ; Gérer le registre carbone et le registre des projets REDD+ ; Produire l'annexe REDD+ jointe au rapport biennal ; Transmettre l'annexe au SP/CNDD.	<u>Produits attendus</u> : Document Annexe Technique (au Rapport Biennal)	Chaque deux (02) ans, synchronisé à la communication du rapport biennal	Décret N°2017 1329/PR/PM/MEEVCC/MAT D/MAAH/ MINEFID du 30 septembre 2017 portant cadres de pilotage, d'exécution et de concertation du mécanisme de Réductions des Emissions dues à la Déforestation et la Dégradation des Forêts (REDD+) au Burkina Faso Articles : 4, 6, 12, 23, 25 à 26
	CTR REDD+ sous le gouverneur de la Région <u>Responsable/Dirigeant</u> : Secrétaire Général de la Région	Suivre et évaluer la mise en œuvre des activités REDD+ au niveau régional	<u>Produits attendus</u> : Relai d'information sur les activités REED+ notamment sur les projets et programmes REDD+ au niveau régional	Par année	Décret N°2017 1329/PR/PM/MEEVCC/MAT D/MAAH/ MINEFID du 30 septembre 2017 Articles : 6, 13, 27, 28
	CTC/REDD+ dans la Commune <u>Responsable/Dirigeant</u> : Secrétaire Général de la Mairie	Suivre et évaluer la mise en œuvre des activités REDD+ au niveau communal	<u>Produits attendus</u> : Relai d'information sur les activités REED+ notamment sur les projets et programmes REDD+ au niveau communal	Par année	Décret N°2017 1329/PR/PM/MEEVCC/MAT D/MAAH/ MINEFID du 30 septembre 2017 Articles : 6, 14, 27, 28

	Porteurs des projets et programmes REDD+ (inscrits sur le Registre des projets) <u>Responsables/Dirigeants :</u> Les Chefs des projets	Renseigner le système MNV REDD+ des résultats des projets et programmes REDD+ inscrits dans le Registre des projets REDD+	<u>Produits attendus :</u> Information permettant de mesurer la performance des projets REDD+ au niveau national des émissions et/ou absorptions	Par année	
--	--	---	---	-----------	--

1.4.2. Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde

⇒ Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents

Le principal objectif de la REDD+ est de limiter la perte et de la dégradation des forêts ainsi que de promouvoir la conservation et l'amélioration des stocks de carbone forestier. La mise en œuvre des activités devant concourir à cet objectif va générer des bénéfices carbone pour le pays et les acteurs impliqués dans la mise en œuvre. Les bénéfices carbone peuvent être compris comme la valorisation des émissions réduites par la mise en œuvre de diverses activités de réduction des émissions. Il est également attendu, que la mise en œuvre des activités dans le cadre de la REDD+ génère des bénéfices non-carbone. Ce dernier type de bénéfices est un terme faisant référence aux autres avantages de la REDD+ qui vont au-delà du simple stockage du carbone et du renforcement des stocks de carbone dans les forêts.

La REDD+ au Burkina Faso met un accent particulier à la génération des bénéfices non carbone qui représente la condition sine qua non pour la génération des bénéfices carbone et ainsi la réussite de la mise en œuvre de la REDD+. Ces bénéfices sont d'ordre environnementale, socio-économique et de gouvernance.

L'identification des bénéfices non-carbone de la REDD+ a capitalisé sur les expériences directes des projets pilotes REDD+ du PIF-BF. L'approche d'identification des sites d'étude a concerné toutes les cinq (05) régions administratives couvertes par le PIF-BF. Pour chaque région administrative, deux (02) communes abritant une forêt d'intervention du PIF-BF ont été identifiées. Au centre de cette réflexion, il a été pris en compte la diversité des statuts des forêts en présence et le niveau de dépendance des communautés vis-à-vis de la forêt.

Ainsi, les critères suivants ont été retenus pour guider le choix des communes et des forêts :

- présence ou absence d'une forêt classée ;
- présence ou absence d'un Chantier d'Aménagement Forestier (CAF) en forêt classée (FC) ;
- présence ou absence d'une zone sylvopastorale ;
- présence ou absence d'un projet de développement intégré communal pour la REDD+ (PDIC/REDD+) (gouvernance forestière locale) ;
- niveau de dépendance des communautés vis-à-vis des forêts (revenus, alimentation, combustible/énergie).

Au niveau local, deux (02) villages ont été identifiés dans chacune des communes expérimentant un PDIC/REDD+ au regard des aspects transformationnels qui ont été générés. Les principaux critères qui ont guidé le choix des villages ont été :

- l'existence de plusieurs réalisations du PDIC/REDD+ ;
- l'accessibilité avec le chef-lieu de la commune ;
- le dynamisme des habitants du village ;
- l'engagement des responsables du village.

La démarche de collecte des données est décrite ci-dessous (Tableau 22).

Tableau 22 : les différentes étapes de collecte des données

Etapes		Acteurs	Méthode de collecte des données
Phase 1	Identification des parties prenantes (qui participe ?)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ acteurs du processus et de la stratégie nationale REDD+ ✓ acteurs des projets et programmes REDD+ ✓ etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ analyse des parties prenantes ✓ enquêtes sur le terrain ✓ recherche documentaire
Phase 2	Définition et identification des principaux avantages non liés au carbone (qui définit les avantages non liés au carbone ?)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ acteurs du processus et de la stratégie nationale REDD+ ✓ acteurs des projets et programmes REDD+ ✓ etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ focus groupes ✓ guides d'entretien
Phase 3	Identification et accord sur les indicateurs (de quelles informations avons-nous besoin ?)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ experts avec la contribution des acteurs REDD+ notamment l'ONDD 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ voir travaux de l'ONDD (indicateurs existants et les modes de calcul)
Phase 4	Suivi-évaluation des indicateurs liés aux bénéfices non carbone (quels avantages non liés au carbone sont produits et comment le savons-nous ?)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ONDD à travers son outil l'ONEDD 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ utilisation des normes de l'ONEDD (choix des méthodes, outils de collecte et d'analyse des données)

Suite à cette démarche, un ensemble de bénéfices non carbone ont été identifiés aux niveaux central, régional et local.

Les principaux bénéfices non-carbone à promouvoir dans le cadre de la REDD+ au Burkina Faso ont été identifiés et consignés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 23 : Principaux bénéfices non-carbone à promouvoir

CATEGORIE	BENEFICES
Gouvernance	Amélioration du régime foncier (terres et forêts et des droits légaux et coutumiers)
	Promotion des pratiques de bonne gouvernance
	Renforcement des cadres réglementaires et de leur application
	Autonomisation des communautés locales
	Amélioration et renforcement des systèmes de gestion des chaînes de valeurs à fort potentiel
	Rationalisation des systèmes d'exploitation
	Renforcement des capacités techniques et organisationnelles des acteurs des secteurs en relation avec la REDD+ tels que les mines (en particulier les mines artisanales), l'agriculture, les ressources animales...

Socio-économique	Amélioration des moyens de subsistance et du bien-être par la création des AGR
	Amélioration de la contribution du secteur forestier au développement économique
	Protection des écosystèmes particuliers (bois sacrés...)
	Augmentation de la production agricole à l'hectare
	La valorisation des PFNL
	Promotion du genre
	Aménagement des espaces pastoraux
	Intensification des productions fourragères
	Accès des acteurs ruraux à des marchés rémunérateurs pour les produits de leurs terroirs
	Accès aux financements
	Valorisation des ressources agricoles et naturelles
	Amélioration des capacités de transformation
	Modernisation de l'élevage pastoral
Environnemental	Préservation et renforcement de la biodiversité
	Protection des bassins hydrographiques et maintien des régimes hydrologiques
	Adaptation des écosystèmes aux chocs/risques climatiques
	Récupération de terres dégradées
	Promotion de sources d'énergie propres et alternatives au bois
	Conservation des peuplements de karité
	Amélioration des connaissances pour l'accélération du cycle de production de ligneux
	Promotion des PSE
	Développement de l'agroforesterie à haut rendement
	Renforcement des activités de reboisement

⇒ Suivi, notification et échange d'informations

Le suivi et l'évaluation des avantages non liés au carbone nécessitent un cadre administratif formel. L'existence d'une structure comme l'Observatoire National du Développement Durable (ONDD) permet d'ancrer le dispositif de suivi-évaluation des bénéfices non carbone dans l'ONEDD en tant qu'outil national de suivi-évaluation de l'environnement et du développement durable. En effet, l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable (ONEDD) est un dispositif mis en place au sein du SP/CNDD avec pour objectif principal de collecter et traiter l'information environnementale disponible dans le pays pour la valoriser et la diffuser sous forme d'indicateurs, de données et de métadonnées. Il dispose d'une base de données et d'un portail web.

Un diagnostic de l'ONEDD a été conduit afin d'identifier comment l'ONEDD peut augmenter le volume et la qualité des données traitées, améliorer la régularité de la mesure et s'assurer d'un bon rapport qualité/prix afin de s'assurer de la durabilité de la collecte. Un des objectifs spécifiques de l'étude a été de faire la proposition d'une liste révisée d'indicateurs, en intégrant de nouveaux indicateurs notamment les indicateurs des bénéfices non-carbone de la REDD+.

Lorsque qu'ils seront identifiés suite à l'EESS, les indicateurs liés au respect des mesures de sauvegardes environnementale et sociale seront également intégrés à l'ONEDD.

Le système d'indicateurs de l'ONEDD est basé sur le modèle Pression – État – Impact - Réponse (PEIR). L'ONEDD compte 188 indicateurs, regroupés en 10 thèmes et 41 critères qui correspondent à une composante du milieu ou à une problématique environnementale qu'il s'agit de suivre et de caractériser. Le diagnostic a abouti à la suppression de onze (11) indicateurs et à l'ajout des indicateurs des bénéfices non-carbone de la REDD+.

Le diagnostic de l'ONEDD a également permis d'identifier les gaps à combler pour la prise en compte du STN/REDD+ comme structure partenaire pour la remontée des informations sur les bénéfices non-carbone et les sauvegardes de la REDD+ et la mise à jour du géo-portail de l'ONEDD pour prendre en compte les nouveaux indicateurs.

Le dispositif institutionnel du SNSF sera mis à contribution pour faire remonter les informations sur les indicateurs des bénéfices non-carbone et les sauvegardes de la REDD+ au niveau de l'ONEDD. C'est au niveau du STN/REDD+ que la notification aura lieu.

⇒ **Dispositifs et capacités institutionnels**

L'ONEDD a été opérationnalisé en décembre 2012 (Mission d'évaluation à mi-parcours du Sous-Programme coordination nationale du programme national de partenariat pour la gestion durable des terres (GDT), CPP, 2014). Il repose sur un réseau de partenaires qui constitue l'un de ses éléments essentiels dans la mesure où c'est lui qui assure la collecte des données de base utilisées pour renseigner les indicateurs retenus, tout en assurant largement la diffusion des informations mises à disposition par l'Observatoire. Les partenaires de l'ONEDD sont des structures qui ont des mandats bien établis et qui ont signé un protocole de partage de données dans le cadre de l'ONEDD (étude sur la mise en place d'un observatoire national de l'environnement et du développement durable intégrant un système de suivi – évaluation national de la gestion durable des terres, juillet 2011, CONEDD). Il est prévu de réviser ce protocole afin de prendre en compte le STN/REDD+ comme structure qui fournira des informations sur les bénéfices non-carbone et les sauvegardes.

Un plan de renforcement des capacités de l'ONEDD a été proposé dans le rapport diagnostic de l'ONEDD (Etude sur le diagnostic de l'Observatoire National de l'Environnement et du Développement Durable, 2021, MEEVCC).

Comme présenté plus haut, le SNSF dispose également d'un cadre institutionnel qui repose sur des structures ayant des capacités opérationnelles et dont les mandats dans le cadre du SNSF sont clairement établis. Les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes sont pris en compte au sein des attributions du STN/REDD+, des CTR/REDD+ et des CTC/REDD+.

L'outil REDDCompass a permis de faire le diagnostic du SNSF et a abouti à la proposition des actions de renforcement des capacités matérielles, logicielles et techniques. Les financements du PGPC/REDD+ permettront de couvrir ces gaps en matière de renforcement des capacités.

Tableau 24 : Récapitulatif de l'appréciation des critères 29 à 34 par les parties prenantes

Critères	Résumé de l'appréciation des parties prenantes
<p>C29. Explication de la méthode de suivi</p>	<p>Les parties prenantes estiment que les approches méthodologiques adoptés en termes de télédétection, facteurs d'émissions etc. sont celles recommandées au niveau international. Elles apprécient positivement le processus de consultation et d'inclusion des institutions nationales (dans la production des données d'activités et des facteurs d'émissions à travers des protocoles de collaboration) et des parties prenantes clés (à travers la mise en place d'un comité technique de suivi) qui a permis non seulement d'avoir un consensus national sur les choix mais aussi la prise en compte des exigences nationales. Le critère connaît des progrès significatifs.</p>
<p>C30. Démonstration des premières phases d'application</p>	<p>Selon les parties prenantes, le fait que le SNSF repose grandement sur la même démarche qui a permis d'élaborer le niveau de référence démontre sa faisabilité. Cela est renforcé selon elles par le fait que le cadre institutionnel du SNSF repose sur des institutions existantes, opérationnelles et qui sont dans leur mission régaliennes tels que le SNSIF, le BUNASOLs, le STN/REDD+, l'ONDD, l'INERA etc. Par ailleurs, des procédures opérationnelles standardisées, testées ont été élaborées et permettent d'orienter les acteurs du SNSF.</p>
<p>C31. Dispositifs et capacités institutionnels</p>	<p>Le cadre institutionnel identifie clairement les institutions faisant partie du SNSF et décrit de façon exhaustive leurs rôles et responsabilités sur la base de leur statut légal. Chaque institution a reçu un renforcement de capacités et a un plan pour continuer ce renforcement de capacité évalué grâce à REDDCompass.</p> <p>Les critères connaissent des progrès significatifs. Toutefois, les parties prenantes recommandent de renforcer les dispositifs de vérification et de contrôle qualité et de diligenter l'opérationnalisation de la plateforme géo-référencées afin de lever les limites du site web actuel.</p>
<p>C32. Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents</p>	<p>Les bénéfices non carbone de la REDD+ au Burkina Faso ont été identifiés de manière pertinente et pratique selon les parties prenantes car cette identification repose sur des expériences pratiques de la mise en œuvre des projets pilotes de la REDD+. Ainsi, le critère connaît des progrès significatifs.</p>

C33. Suivi, notification et échange d'informations	La synergie entre de l'observatoire national de l'environnement et du développement durable (l'ONEDD) et la remontée des informations sur les bénéfiques non carbone et les sauvegardes constitue selon les parties prenantes un bon ancrage. Ainsi, elles estiment que le diagnostic de l'ONEDD a permis non seulement d'identifier les synergies en termes d'indicateurs de suivi déjà pris en compte par l'ONEDD et les gaps à couvrir pour que la REDD+ tire pleinement partie de ce dispositif préexistant. Elles estiment que le critère connaît des progrès significatifs.
C34. Dispositifs et capacités institutionnels	Les parties prenantes trouvent que les mandats des acteurs faisant parties des cadres institutionnels de l'ONEDD et du SNSF sont clairement définis. Les besoins en renforcement des capacités sont également identifiés. Elles estiment donc que le critère est en progrès significatifs mais qu'il est impératif de multiplier les sources des ressources nécessaires pour le fonctionnement pérenne de ces systèmes comme par exemple le budget de l'Etat.

Tableau 25 : Résultats de l'autoévaluation de la composante 4

AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO								
CRITERES DU FCPF		Boucle du Mouhoun	Centre-Ouest	Centre-Sud	Est	Nord	Sud-Ouest	Note globale
N°	Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde							
Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier								
29	Explication de la méthode de suivi	4	4	5	4	5	5	4
30	Démonstration des premières phases d'application	4	4	5	4	5	5	4
31	Dispositifs et capacités institutionnels	5	5	4	4	4	5	4
Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfiques multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde								
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	4	4	5	4	4	5	4
33	Suivi, notification et échange d'informations	5	5	5	4	4	5	4
34	Dispositifs et capacités institutionnels	5	4	5	4	4	5	4

CONCLUSION

Ce rapport d'auto-évaluation de la préparation du Burkina Faso à la REDD+ montre que le pays a fait des progrès significatifs au niveau de chaque composante malgré les difficultés rencontrés (troubles politiques, expertise rare et retard dans les décaissements) qui ont parfois repoussé le calendrier de finalisation. Il est le fruit d'un large processus de consultations qui a pris en compte les échelles communale, régionale et centrale. Toutes les catégories de parties prenantes ont ainsi pu s'exprimer sur l'état d'avancement du pays dans la REDD+ à la lumière des 34 critères du FCPF. Elles ont aussi formulé des recommandations pour un meilleur achèvement de la phase de préparation du pays. En effet, les conclusions de ce rapport d'auto-évaluation montrent un état de préparation du pays fort appréciable au regard des notes obtenues pour chacun. Ce rapport permet de voir également les défis restants à relever par le pays pour boucler convenablement son processus de préparation.

ANNEXES

Annexe 1 : Nombre de participants par catégorie de partie prenante

Localités	Secteur Privé		OSC		Administration		Total		
	H	F	H	F	H	F	H	F	Global
Centre Ouest	6	1	5	6	45	8	56	15	71
Centre Sud	7	3	10	6	32	15	49	24	73
Boucle du Mouhoun	9	6	10	4	45	5	64	15	79
Nord	7	1	14	6	41	9	62	16	78
Sud Ouest	1	5	8	0	46	5	55	10	65
Est	12	3	15	4	34	5	61	12	73
National							0	0	
Total	42	19	62	26	243	47	347	92	439

Annexe 2 : Orientation des documents à consulter par composante

34 CRITERES	Questions de compréhension	Documents
Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation		
Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+		
1. Responsabilité et transparence	Qu'est-ce qui montre que les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ fonctionnent de manière non directive, responsable et transparente ?	- Décret et arrêtés sur le cadre institutionnel de la REDD+, rapports ateliers de consultation sur le cadre institutionnel avec les fiches de présence.
2. Mandat et budget opérationnels	Qu'est-ce qui indique que les institutions nationales REDD+ opèrent dans le cadre de mandats précis, qui se renforcent mutuellement, avec des budgets suffisants, prévisibles et durables ?	- Arrêtés des organes
3. Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	Comment les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ vérifient-ils que les activités sont coordonnées avec les cadres d'action nationaux ou sectoriels plus généraux, s'y intègrent et les influencent (agriculture, environnement, gestion des ressources naturelles, développement de l'infrastructure et aménagement du territoire par exemple) ?	- Le Décret, les arrêtés des organes et le rapport sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques... (Montrer les caractères multisectoriels et multi acteurs de la REDD+)
4. Capacité de supervision technique	Avec quelle efficacité et quelle efficience les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ conduisent-ils et supervisent-ils les opérations de préparation multisectorielles, y compris la supervision courante des préparatifs techniques ?	- Décret et arrêtés des organes, le rapport sessions des organes (préparation et les projets pilotes)
5. Capacité de gestion des fonds	Comment les institutions et les dispositifs de gestion apportent-ils la preuve d'une gestion budgétaire efficace, efficiente et transparente, notamment de leur coordination avec d'autres opérations financées par les partenaires au développement ?	- Conduite d'audits réguliers (lettre d'approbation du partenaire financier)
6. Mécanisme de remontée d'informations et de recours	Quels sont les éléments qui montrent que le mécanisme fonctionne à l'échelon national, infranational et local, qu'il est transparent et impartial, qu'il est doté d'un mandat clairement défini, et qu'il dispose d'une expertise et de moyens satisfaisants ? Qu'est-ce qui indique que les collectivités éventuellement concernées sont informées du mécanisme, qu'elles y ont accès et que celui-ci donne suite aux informations communiquées en retour et aux recours ?	- Rapport de mise en place du MGP des projets pilotes, rapport de suivi du MGP, schéma du cadre institutionnel de la REDD+
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation		
7. Participation et engagement des	♦ De quelle manière la participation réelle, continue et à part entière des principales	- Rapport de la méthodologie des vagues de concertation

<p>principales parties prenantes</p>	<p>parties prenantes est-elle établie au travers des mécanismes institutionnels (notamment les opérations supplémentaires visant à mobiliser les groupes marginalisés comme les femmes, les jeunes, les communautés locales tributaires des forêts) ?</p> <p>◆ Quels sont les mécanismes participatifs utilisés pour que les communautés locales tributaires des forêts puissent participer utilement aux phases de préparation et d'exécution de REDD+ ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapports d'activités de consultations sur le cadre institutionnel de la REDD+ - Rapport des vagues de consultation - PMPP des projets pilotes - Rapports des diverses formations, de concertations des parties prenantes
<p>8. Processus de consultation</p>	<p>◆ Quels sont les éléments qui démontrent que les processus de consultation à l'échelon national et local sont clairs, représentatifs, transparents, et qu'ils donnent accès aux informations en temps voulu et de manière adaptée au contexte culturel ?</p> <p>◆ Quelles sont les preuves que le pays a appliqué un processus d'autosélection pour identifier les ayants droits et les parties prenantes durant les consultations ?</p> <p>◆ Quelles sont les éléments attestant qu'il est fait appel aux institutions et aux processus de décision des populations locales pour enrichir les consultations et renforcer la participation ?</p> <p>◆ Quelles sont les données qui prouvent que les processus tiennent compte des sexospécificités et encouragent la participation du plus grand nombre ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les rapports des vagues de consultation (liste de présence à l'appui) - Document sur la méthodologie de sélection des participants aux fora villageois
<p>9. Diffusion de l'information et accès à l'information</p>	<p>◆ Comment les institutions et les dispositifs de gestion nationaux de la REDD+ ont-ils assuré en temps voulu la diffusion et la divulgation transparentes, suivies et complètes des informations (associées à toutes les activités préparatoires, notamment la mise au point de la stratégie REDD+, des niveaux de référence et des systèmes de suivi) de manière adaptée au contexte culturel ?</p> <p>◆ Qu'est-ce qui indique que les informations sont accessibles aux parties prenantes (qu'elles sont diffusées sous une forme et dans une langue que celles-ci comprennent par exemple) et effectivement reçues ?</p> <p>◆ Quels sont les moyens de communication utilisés pour informer correctement les parties prenantes, surtout celles qui n'ont pas ou peu accès aux informations pertinentes ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Stratégie de communication du PIF - Bulletin REDD+/info - Boîtes à images des fora villageois - le Site web - lettres d'invitation, maquettes banderoles etc. - les maquettes des dérouleurs - Rapports des caravanes de presse - Convention avec les radios locales - Rapports des Fora régionaux des forêts - Diffusion télévisions nationales - Vidéos youtube

10. Utilisation et divulgation des résultats des consultations	Comment les résultats des consultations sont-ils intégrés (incorporés, diffusés, divulgués et pris en compte) dans les dispositifs de gestion, dans l'élaboration de la stratégie et dans les activités techniques associées à la définition des niveaux de référence et des systèmes de suivi ?	<ul style="list-style-type: none"> - Draft de la SN-REDD+ - Rapports des ateliers de consultation sur le cadre institutionnel - Divers rapports d'études
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+		
Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières		
11. Evaluation et analyse	La synthèse des travaux conduits durant les phases de formulation et de préparation de la R-PP présente-t-elle une analyse des évolutions récentes de l'utilisation (y compris traditionnelle) des terres et une évaluation des problèmes associés aux régimes fonciers et à l'enregistrement des titres de propriété, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance (y compris traditionnels/coutumiers), aux lois, aux politiques et à la gouvernance forestières ?	<ul style="list-style-type: none"> - Les Rapports thématiques - Les rapports tome 1 sur les FDDF
12. Hiérarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	<ul style="list-style-type: none"> ◆ De quelle manière l'analyse a-t-elle été utilisée pour établir l'ordre dans lequel les programmes et politiques intégrées à la stratégie REDD+ doivent traiter les principaux facteurs, directs et indirects, de la mise en valeur des forêts ? ◆ L'analyse a-t-elle examiné les principaux obstacles aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier auxquelles, le cas échéant, les programmes et politiques intégrés à la stratégie REDD+ doivent procéder ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les rapports sur les FDDF - Rapport sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles
13. Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+	Qu'est-ce qui indique que des liens systématiques entre ces éléments favorables/défavorables aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier (le cas échéant) et les activités de REDD+ ont été identifiés ?	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport tome 1 sur les FDDF
14. Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	Les plans d'action établis pour progresser à court, moyen et long terme dans la résolution des problèmes relatifs à l'utilisation des titres, aux régimes et aux titres fonciers, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance et à la gouvernance dans les régions prioritaires associées à des programmes particuliers de REDD+ définissent-ils d'autres étapes et définissent-ils les ressources nécessaires ?	<ul style="list-style-type: none"> - Forest country note - Rapports thématiques (notamment le rapport sur la gouvernance sur les FDDF) - Rapport sur la revue du cadre juridique
15. Incidence sur les lois et politiques forestières	L'évaluation met-elle en lumière les retombées sur les lois et politiques forestières à long terme ?	<ul style="list-style-type: none"> - Revue du cadre juridique - Rapports thématiques sur les FDDF (Partie concernant les politiques forestières notamment les études thématiques sur les

		<p>CAF, les SUT, Gouvernance forestière) ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Forest country note - Rapport sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles
Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+		
16. Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Les options stratégiques de REDD+ (hiérarchisées sur la base d'une évaluation approfondie des facteurs directs et indirects du déboisement, des obstacles aux activités de mise en valeur des forêts et/ou en fonction d'autres facteurs, le cas échéant) ont-elles été sélectionnées dans le cadre d'un processus transparent et participatif ? ◆ Le potentiel de réduction des émissions des interventions a-t-il été, dans la mesure du possible, estimé, et en quoi a-t-il éclairé l'élaboration de la stratégie REDD+ ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Les rapports des ateliers régionaux et de l'atelier national sur les FDDF - Rapport tome 2 sur les options stratégiques - Draft de la stratégie (pour le potentiel de réduction des émissions)
17. Evaluation de la faisabilité	<p>Les options stratégiques de REDD+ sont-elles évaluées et hiérarchisées en fonction de leur faisabilité sociale, environnementale et politique, des risques et des possibilités qu'elles présentent, et d'une analyse coûts-bénéfices ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport tome 2 des FDDF - Le CGES du PGPC/REDD+ - Avis de faisabilité E&S des projets du PIF - Rapports des sessions COTEVE (Voir ANEVE) - RPP
18. Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des discordances majeures entre les options stratégiques prioritaires de REDD+ et des politiques ou programmes conduits dans d'autres secteurs associés au secteur forestier (transports et agriculture par exemple) ont-elles été constatées ? ◆ Un calendrier et une procédure visant à y remédier et à intégrer les options stratégiques de REDD+ avec les politiques de développement applicables ont-ils été établis ? ◆ Appuient-elles les objectifs plus généraux en matière de développement et mobilisent-elles l'adhésion des collectivités ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur l'intégration de la REDD+ dans les politiques sectorielles.
Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre		
19. Adoption et application de lois et réglementations	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Des lois et/ou règlements associés aux programmes et activités de REDD+ ont-ils été adoptés ? ◆ Quelles sont les données attestant que les lois et politiques REDD+ pertinentes sont appliquées ? 	<ul style="list-style-type: none"> - Décret sur le cadre institutionnel de la REDD+ - Différents Arrêtés des organes de la REDD+ - Le fonctionnement effectif des organes de la REDD+ - Le rapport de validation du PGPC/REDD+ par le CN/REDD+
20. Directives de mise en œuvre	<p>Quels sont les éléments qui montrent que le cadre de mise en œuvre définit les droits au carbone, les mécanismes de partage</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur l'analyse des droits carbone

	des avantages, les modalités de financement de REDD+, les procédures officielles d'agrément (pour les projets pilotes ou les projets REDD+ par exemple) et les mécanismes de recours ?	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport provisoire du mécanisme de partage des bénéfices - Le guide de compréhension de la REDD+ (Les procédures officielles d'agrément) - Le rapport de validation du PGPC/REDD+ par le CN/REDD+
21. Mécanismes de partage des avantages	Qu'est-ce qui indique que les mécanismes de partage des avantages sont transparents ?	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport provisoire du mécanisme de partage des bénéfices
22. Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	Existe-t-il un système national d'information géo-référencé ou un registre opérationnel regroupant l'ensemble des informations pertinentes (localisation, structure de propriété, comptabilisation des émissions de carbone et flux financiers pour les programmes et les projets nationaux et infranationaux de REDD+ par exemple) ; assure-t-il un accès public aux informations relatives à REDD+ ?	<ul style="list-style-type: none"> - Plateforme GEMS (capture d'écran) - Protocole de collecte des données avec Collect Earth - Suivi du bilan carbone des projets pilotes avec l'outil EXACT (capture d'écran)
Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux		
23. Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	Quels sont les preuves que les questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales applicables au contexte national ont été pleinement identifiées/analysées dans le cadre d'études ou de diagnostics adaptés et de processus de consultation ?	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport provisoire sur les enjeux environnementaux et sociaux de l'EESS
24. Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	Comment les résultats de l'EESS et les impacts sociaux et environnementaux (positifs et négatifs) recensés ont-ils été utilisés pour hiérarchiser et définir les options stratégiques REDD+ ?	Activités en cours
25. Cadre de gestion environnementale et sociale	Quels sont les éléments attestant que le CGES est en place et qu'il assure la gestion des éventuels risques et effets environnementaux et sociaux associés aux activités REDD+ ?	Activités en cours
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence		
26. Démonstration de la méthode	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Le NERF ou NRF infranational ou national préliminaire est-il présenté (dans le dossier préparatoire) au moyen d'une méthodologie clairement documentée fondée, s'il y a lieu, sur une approche graduelle ? ◆ Des plans concernant des mesures supplémentaires et les besoins en données sont-ils fournis, et la relation entre le niveau de référence infranational et le niveau de référence national en évolution est-elle démontrée (le cas échéant) ? 	<ul style="list-style-type: none"> - NRF - Rapport sur la méthodologie d'élaboration du NRF
27. Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	◆ Dans quelle mesure l'établissement du NERF/NRF tient-il compte des données historiques, et, dans le cas où il est adapté à la situation nationale, quelles sont les	<ul style="list-style-type: none"> - NRF - Rapport d'évaluation du NRF par le secrétariat de la CCNUCC

	<p>raisons et les données qui démontrent que les ajustements projetés sont crédibles et défendables ?</p> <p>◆ Les données et documents sont-ils fournis de manière transparente et en quantité suffisante pour permettre la reconstruction ou la vérification indépendante du NERF/NRF ?</p>	
<p>28. Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC</p>	<p>Le NERF/NRF (présenté dans le dossier préparatoire) est-il fondé sur des informations transparentes, complètes et précises, compatibles avec les directives de la CCNUCC et les dernières directives et lignes directrices du GIEC, et permettant de procéder à l'évaluation technique des jeux de données, des approches, des méthodes, des modèles (le cas échéant) et des hypothèses utilisées pour définir le NERF/NRF ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - NRF - Rapport d'évaluation du NRF par le secrétariat de la CCNUCC - Rapports des ateliers sur la définition de la forêt - Rapport de l'atelier technique de validation du NRF
<p>Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde</p> <p>Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier</p>		
<p>29. Explication de la méthode de suivi</p>	<p>◆ Des raisons explicites ou des preuves analytiques viennent-elles étayer le choix de la méthode utilisée ou proposée (conjuguant la télédétection et des mesures au sol pour l'inventaire du carbone forestier, la résolution, la couverture et la précision du système, l'intégration des réservoirs de carbone et de gaz) et des améliorations qui leur seront apportées à la longue ?</p> <p>◆ Le système a-t-il été examiné sur le plan technique et approuvé à l'échelon national ? Est-il compatible avec les directives nationales et internationales en vigueur et en élaboration ?</p> <p>◆ Les éventuelles sources d'incertitude sont-elles, dans la mesure du possible, identifiées ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - NRF - Rapport d'évaluation du NRF par le secrétariat de la CCNUCC - Rapport de l'atelier national sur les arrangements institutionnels du SNSF - Protocole de production des données d'activités et des facteurs d'émissions
<p>30. Démonstration des premières phases d'application</p>	<p>◆ Qu'est-ce qui indique que le système est en mesure d'assurer le suivi des activités auxquelles la stratégie nationale REDD+ donne priorité ?</p> <p>◆ Comment le système repère-t-il et évalue-t-il le déplacement des émissions (fuite) et, le cas échéant, quels sont les premiers résultats ?</p> <p>◆ Comment les principales parties prenantes participent-elles à l'élaboration et aux premières phases d'application du système (dont la collecte de données et la vérification éventuelle des résultats), ou sont-elles consultées à cet égard ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport de l'atelier national de validation du cadre institutionnel du SNSF - Rapport du cadre institutionnel du SNSF - Arrêté du CTS MNV/REDD+ - Rapports des rencontres du CTS - Protocole de production des données d'activités et facteurs d'émissions - NRF (Méthodologie)

	<p>◆ Quelles sont les preuves que le système permet de comparer l'évolution de la couverture forestière et de la teneur en carbone (et les émissions de GES associées) aux estimations de référence utilisées pour établir le NERF/NRF ?</p>	
31. Dispositifs et capacités institutionnels	<p>◆ Les mandats relatifs aux tâches associées au suivi des forêts sont-ils clairement définis (traitement des données satellite, inventaire forestier, diffusion d'informations) ?</p> <p>◆ Qu'est-ce qui indique que des mécanismes transparents de diffusion publique des données relatives aux forêts et aux émissions ont été présentés et sont au moins dans leurs premières phases d'application ?</p> <p>◆ Les besoins en ressources connexes ont-ils été définis et estimés (capacités, formations, matériel, logiciels et budget requis par exemple) ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Livrable 2.2 sur les arrangements institutionnels du SNSF - Protocole de production des données d'activités et des facteurs d'émissions - Lien du NRF sur le site de la CCNUCC (démonstration de la transparence) - Rapport de l'atelier du SIA (diffusion des résultats du NRF) - Fichier excel REDDCompass
Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde		
32. Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	<p>Comment les aspects non liés au carbone et les problèmes sociaux et environnementaux pertinents de la préparation de REDD+ ont-ils été identifiés ? Des recommandations en matière de renforcement des capacités ont-elles été formulées à cet égard ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport sur les bénéfices non carbone - Rapport sur les enjeux E&S
33. Suivi, notification et échange d'informations	<p>◆ Qu'est-ce qui indique qu'un mécanisme transparent de diffusion régulière des données relatives aux aspects non liés au carbone et aux sauvegardes a été présenté et qu'il est au moins entré en dans ses premières phases d'application ?</p> <p>◆ Comment les informations suivantes sont-elles diffusées : variables quantitatives ou qualitatives de première importance témoignant de l'amélioration des moyens de subsistance ruraux, de la conservation de la biodiversité, de la prestation de services écosystémiques, des principaux facteurs de gouvernance intéressant directement la préparation de la REDD+, et de l'application des sauvegardes en tenant dûment compte des dispositions spécifiques de suivi contenues dans le CGES ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du diagnostic de l'ONEDD - Rapport sur les bénéfices non carbone - Lien du site du SIE (Système d'information environnemental)
34. Dispositifs et capacités institutionnels	<p>◆ Les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes sont-ils clairement définis ?</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Rapport du diagnostic de l'ONEDD - Rapport sur les bénéfices non carbone

	<p>◆ Les ressources nécessaires à cet égard ont-elles été recensées et estimées (en termes de capacités, de formation, de matériel et de logiciels, et de budget)?</p>	<p>- Arrêté portant création du STN/REDD+ (Cellule dédiée au sauvegarde disponible)</p>
--	--	---

Annexe 3 : Résultats des consultations dans les régions de l'Est, de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, du Nord et du Sud-Ouest

► Régions de l'Est

- Vue des participants



- Tableau des résultats

AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO						
CRITERES DU FCPF		Est				
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Note 1	Note 2
N°	Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation					
Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+						
1	Responsabilité et transparence	4	4	4	4	4
2	Mandat et budget opérationnels	4	4	4	4	4
3	Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	4	4	4	4	4
4	Capacité de supervision technique	4	4	4	4	4
5	Capacité de gestion des fonds	3	3	3	3	3
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	4	4	4	4	3
		4	4	3	3	
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation						
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
8	Processus de consultation	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
		4	4	4	4	
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
		4	4	4	4	
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	4	4	4	4	4
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+						
Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières						
11	Evaluation et analyse	4	4	4	4	4
12		4	4	4	4	4

	Hiérarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	4	4	4	4	
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+	5	4	4	4	4
14	Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	4	4	4	4	4
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	4	4	4	4	4
Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+						
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
17	Evaluation de la faisabilité	4	4	4	4	4
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
		4	4	4	4	
Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre						
19	Adoption et application de lois et réglementations	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
20	Directives de mise en œuvre	4	4	4	4	4
21	Mécanismes de partage des avantages	3	4	3	3	3
22	Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	4	4	4	4	4
Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux						
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	3	3	3	3	3
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	4	4	4	4	4
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	3	3	3	3	3
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence						
26	Démonstration de la méthode	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	4	4	4	4	4
Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde						
Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier						
29	Explication de la méthode de suivi	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
		4	4	4	4	
30	Démonstration des premières phases d'application	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
		4	4	4	4	
31	Dispositifs et capacités institutionnels	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
		4	4	4	4	

Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde						
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	4	4	4	4	4
33	Suivi, notification et échange d'informations	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
34	Dispositifs et capacités institutionnels	4	4	4	4	4

► **Région de la Boucle de Mouhoun**

- *Vue des participants*



- *Tableau des résultats*

AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO						
CRITERES DU FCPF		Boucle du Mouhoun				
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Note 1	Note 2
N°	Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation					
Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+						
1	Responsabilité et transparence	5	5	5	5	5
2	Mandat et budget opérationnels	4	5	3	4	4
3	Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	5	5	5	5	5
4	Capacité de supervision technique	4	5	5	4	4
5	Capacité de gestion des fonds	5	5	5	5	5
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	4	4	5	4	4
		4	5	5	4	
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation						
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
8	Processus de consultation	4	5	5	4	4
		4	5	5	4	
		3	5	5	4	
		5	5	5	5	
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	5	5	5	5	5
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+						
Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières						
11	Evaluation et analyse	5	5	5	5	5
12	Hiérarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+	5	5	5	5	5

14	Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	5	5	5	5	5
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	5	5	5	5	5
Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+						
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	5	5	5	5	4
		5	5	4	4	
17	Evaluation de la faisabilité	5	5	5	5	5
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	5	5	4	4	4
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre						
19	Adoption et application de lois et réglementations	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
20	Directives de mise en œuvre	5	5	5	5	5
21	Mécanismes de partage des avantages	5	5	4	4	4
22	Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	5	5	5	5	5
Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux						
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	5	5	4	4	4
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	3	4	3	3	3
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	2	4	3	3	3
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence						
26	Démonstration de la méthode	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	5	5	5	5	5
Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde						
Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier						
29	Explication de la méthode de suivi	4	5	5	4	4
		4	5	5	4	
		4	5	5	4	
30	Démonstration des premières phases d'application	4	5	4	4	4
		4	5	5	4	
		4	5	5	4	
		4	5	5	4	
31	Dispositifs et capacités institutionnels	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde						
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	5	5	4	4	4
33	Suivi, notification et échange d'informations	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
34	Dispositifs et capacités institutionnels	5	5	5	5	5

► **Région du Centre-Ouest**

- *Vue des participants*



- *Tableau des résultats*

AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO						
CRITERES DU FCPF		Centre-Ouest				
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Note 1	Note 2
N°	Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation					
Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+						
1	Responsabilité et transparence	4	5	3	4	4
2	Mandat et budget opérationnels	3	4	3	3	3
3	Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	5	3	4	4	4
4	Capacité de supervision technique	4	4	5	4	4
5	Capacité de gestion des fonds	4	5	5	4	4
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	3	4	4	3	3
		5	3	5	4	
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation						
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	4	4	5	4	4
		4	4	4	4	
8	Processus de consultation	5	4	5	4	4
		5	3	5	4	
		5	4	5	4	
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	5	4	5	4	4
		4	4	5	4	
		5	4	5	4	
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	4	5	5	4	4
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+						
Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières						
11	Evaluation et analyse	4	5	4	4	4
12	Hiérarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	4	5	4	4	4
		4	5	4	4	

13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+	5	5	5	5	5
14	Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	5	5	5	5	5
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	4	5	5	4	4
Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+						
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	5	5	4	4	4
		5	5	5	5	
17	Evaluation de la faisabilité	5	5	5	5	5
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	4	5	3	4	4
		1	5	5	3	
		5	5	5	5	
Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre						
19	Adoption et application de lois et réglementations	5	5	3	4	4
		4	5	3	4	
20	Directives de mise en œuvre	5	5	5	5	5
21	Mécanismes de partage des avantages	4	5	4	4	4
22	Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	5	5	4	4	4
Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux						
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	4	3	5	4	4
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	2	2	3	2	2
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	2	2	3	2	2
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence						
26	Démonstration de la méthode	5	5	4	4	4
		5	5	5	5	
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	5	4	3	4	4
		5	5	3	4	
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	5	5	5	5	5
Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde						
Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier						
29	Explication de la méthode de suivi	5	5	5	5	4
		5	4	5	4	
		5	3	5	4	
30	Démonstration des premières phases d'application	5	5	4	4	4
		5	5	4	4	
		5	5	4	4	
31	Dispositifs et capacités institutionnels	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde						

32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	4	5	4	4	4
33	Suivi, notification et échange d'informations	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
34	Dispositifs et capacités institutionnels	5	4	4	4	4

- ▶ **Région du Nord**
 - *Vue des participants*



- *Tableau des résultats*

AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO						
CRITERES DU FCPF		Nord				
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Note 1	Note 2
N°	Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation					
Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+						
1	Responsabilité et transparence	3	4	4	3	3
2	Mandat et budget opérationnels	2	3	2	2	2
3	Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	3	3	3	3	3
4	Capacité de supervision technique	2	4	3	3	3
5	Capacité de gestion des fonds	3	4	4	3	3
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	4	4	3	3	3
		4	2	4	3	
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation						
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	4	4	4	4	4
		4	4	4	4	
8	Processus de consultation	3	4	3	3	3
		3	4	4	3	
		3	3	4	3	
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	4	4	5	4	3
		4	4	3	3	
		4	4	2	3	
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	2	4	4	3	3
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+						
Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières						
11	Evaluation et analyse	5	4	4	4	4
12	Hiérarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	5	4	4	4	4
		5	4	5	4	

13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+	5	4	4	4	4
14	Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	3	4	3	3	3
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	3	4	4	3	3
Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+						
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	5	5	5	5	4
		5	5	4	4	
17	Evaluation de la faisabilité	5	4	5	4	4
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	5	4	3	4	3
		5	4	2	3	
		5	4	4	4	
Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre						
19	Adoption et application de lois et réglementations	5	5	5	5	4
		5	4	4	4	
20	Directives de mise en œuvre	5	4	3	4	4
21	Mécanismes de partage des avantages	4	4	3	3	3
22	Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	5	4	5	4	4
Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux						
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	3	2	4	3	3
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	2	2	3	2	2
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	2	2	1	1	1
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence						
26	Démonstration de la méthode	5	4	5	4	4
		4	4	5	4	
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	5	4	5	4	4
		5	4	5	4	
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	5	5	5	5	5
Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde						
Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier						
29	Explication de la méthode de suivi	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
30	Démonstration des premières phases d'application	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
31	Dispositifs et capacités institutionnels	4	4	5	4	4
		4	4	5	4	
		4	4	5	4	
Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde						

32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	5	3	5	4	4
33	Suivi, notification et échange d'informations	4	4	5	4	4
		5	4	5	4	
34	Dispositifs et capacités institutionnels	4	4	4	4	4

- ▶ **Région du Sud-Ouest**
 - *Vue des participants*



- *Tableau des résultats*

AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO						
CRITERES DU FCPF		Sud-Ouest				
		Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3	Note 1	Note 2
N°	Composante 1 : Organisation de la préparation et consultation					
Sous-composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+						
1	Responsabilité et transparence	5	5	5	5	5
2	Mandat et budget opérationnels	4	5	5	4	4
3	Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	5	5	5	5	5
4	Capacité de supervision technique	5	5	5	5	5
5	Capacité de gestion des fonds	5	5	5	5	5
6	Mécanisme de remontée d'informations et de recours	3	5	5	4	4
		3	5	5	4	
Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation						
7	Participation et engagement des principales parties prenantes	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
8	Processus de consultation	4	4	5	4	3
		5	4	5	4	
		4	4	5	4	
		3	4	3	3	
9	Diffusion de l'information et accès à l'information	5	5	5	5	4
		5	5	4	4	
		5	5	5	5	
10	Utilisation et divulgation des résultats des consultations	5	5	5	5	5
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+						
Sous-composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières						
11	Evaluation et analyse	5	5	5	5	5
12	Hiérarchie des éléments favorables/défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
13	Liens entre ces éléments favorables/défavorables et les activités REDD+	5	5	5	5	5

14	Plans d'actions pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	5	5	5	5	5
15	Incidence sur les lois et politiques forestières	5	5	5	5	5
Sous-composante 2b : Options stratégiques REDD+						
16	Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
17	Evaluation de la faisabilité	5	5	5	5	5
18	Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
Sous-composante 2c : Cadre de mise en œuvre						
19	Adoption et application de lois et réglementations	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
20	Directives de mise en œuvre	5	5	4	4	4
21	Mécanismes de partage des avantages	5	5	4	4	4
22	Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	5	5	5	5	5
Sous-composante 2d : Impacts sociaux et environnementaux						
23	Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	5	5	4	4	4
24	Conception de la stratégie REDD+ en fonction des impacts	2	3	3	2	2
25	Cadre de gestion environnementale et sociale	2	3	3	2	2
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence						
26	Démonstration de la méthode	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
27	Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
28	Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	4	4	5	4	4
Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde						
Sous-composante 4a : Système national de suivi forestier						
29	Explication de la méthode de suivi	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
30	Démonstration des premières phases d'application	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
31	Dispositifs et capacités institutionnels	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
		5	5	5	5	
Sous-composante 4b : Système d'information sur les bénéfices multiples, les autres impacts, la gouvernance et les mesures de sauvegarde						
32	Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	5	5	5	5	5
33	Suivi, notification et échange d'informations	5	5	5	5	5
		5	5	5	5	
34	Dispositifs et capacités institutionnels	5	5	5	5	5

Annexe 4 : Listes de présence

► Région de l'EST


ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
01	DIANOOU Hahadou		X	Président ACTP/GUL	Tél.: 70 13 79 51 Email: hahadouou@gmail.com	
02	TRAORE, Sofiabou AGUILO VALIDIA COMBARY	X		Membre Représentante de l'Association TILTIY Président UFA UFAVGE UFA UFAVGE	Tél.: 60-32-61371076 9372 Email:	
03	THOMBIANO IDRISSA		X	Représentant Trec-Atid Maire de Fada	Tél.: 70.23.91.28/86.77.21.11 Email: thombianoindriassajabrejr	
05	TINDANO, T. Amadou		X	Représentant de l'Association de agriculteurs	Tél.: 72-22-41 22 176 1104 TF Email:	
06	DAYANDE Noroua		X	Chargé de suivi- évaluation CO2D-Burkina	Tél.: 74 18 05 42 Email: fobitdayande@gmail.com	

Fada, le 28 juin 2022 1/17


ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
07	OUBA Sakibé		X	Représentant OP- ASHF	Tél.: 70 36 13 16 17 4 44 00 51 Email: sevalex84@gmail.com	
08	NATHIA Sougouida		X	SCOP-PVFE secteur rural et PVSU	Tél.: 71 13 51 84 Email: nsougouida@gmail.com	
09	Yonli Philippe		X	Président de la Chambre Régionale d'Agriculture de l'EST (CARIE) Comptable	Tél.: 70 92 55 13 Email: philippeyonli@yahoo.fr	
10	SOMBA N. Béere		X	AT- Admissible sig AECO PA	Tél.: 76 13 90 18 Email: beere.sambaoui@gmail.com	
11	Dayam ba Tibawilika		X	Représentant Union des Ouvriers Ruralistes	Tél.: 70 42 61 69 Email: tiponday@gmail.com	
12	THOMBIANO Silassa		X	Directeur de l'Action Economique CRIST	Tél.: 70 31 29 09 Email: thombianoilassa@stahf	

Fada, le 28 juin 2022 2/17


ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
13	Thombiano NESTOR		X	chargé de suivi-évaluation	Tél.: 70 30 26 4 Email:	
14	Thombiano M. Leuse		X	Représentant des Associations des femmes rurales / Targamu	Tél.: 70 33 75 10 Email:	
15	Toquyeni Awa		X	Représentante Association des femmes Rurales Tin Séri	Tél.: 70 29 67 46 Email:	
16	Namcand Hawe-Jeanne		X	Représentante des Associations des femmes rurales	Tél.: 61.40.51.48 Email:	
17	KABORE Omar		X	chef de projet / AFTA	Tél.: 71 62 00 98 Email: omar.kabore@ong.org	
18	BANGA Talata		X		Tél.: 70 73 46 33 Email:	

Fada, le 28 juin 2022 3/17


ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
19	OUBA FOUQDIA		X	Représentant de la Chambre régionale de la province de la Togo	Tél.: 72 13 25 20 76 86 18 42 Email: ouba2x@gmail.com	
20	Lankoude Dyngri Ab		X	Communauté Évangélique	Tél.: 74 34 22 28 Email: aristarque612@yahoo.fr	
21	TINDANO Diabou		X	F. A. I. B	Tél.: 77 07 20 96 Email: indakalindes@gmail.com	
22	Lankoude bado ALAIN		X	Directeur exécutif Association Régionale Nationale des Agriculteurs	Tél.: 70 70 27 52 Email: alainlankoude@yahoo.fr	
23	COMBARY Noel Jempubou		X	SG/CRDSC EST	Tél.: 70 11 09 45 Email: combarynoel@yahoo.fr	
24	DIABRI Amadou		X	DREEE-EST	Tél.: 70 75 35 42 Email: diabrianadou@gmail.com	

Fada, le 28 juin 2022 4/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
25	TANKANO Abdou		X	Coordonnateur Association Nature et Vie au Burkina Faso (ANVBF)	Tél.: 7039 6638/57 639230 Email: and.bfe@gmail.com tankano@gmail.com	
26	NABA Denis Konstantine		X	Action pour l'Est	Tél.: 73 36 67 38 16457 63 98 Email: deniscant@naba.org.bf	
27	Kantagba Paul mouma	X		Association Nourrir Sans Detresse	Tél.: 70224577/67731133 Email: mai.kantagba@gmail.com	
28	THIOMBIANO K. René		Y	CEJEST	Tél.: 56518993 Email: thiombianocejesta@gmail.com	
29	Dioni Talanta	X		FAIB membre	Tél.: 7011363 Email: talantadion@yahoo.fr	
30	OUEDRAGO Harouna	X		DRTEE/Est	Tél.: 70318573 Email: harounuedrago@yahoo.fr	

Fada, le 28 juin 2022

5/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
31	DABONE Félix		X	Haut-commissaire Haut-commissaire Dorhogo	Tél.: 7059 04 08 Email: dabonelifelix@gmail.com	
32	SAWA DOBO Mahamadi		X	Suppléant du Préfet du département de Batié	Tél.: 7077 33 99 Email: mahamadi.youssouf@gmail.com	
33	OUEDRAGO Nakeouede Alexandre		X	Directeur régionale de la jeunesse et la promotion de l'entreprise et de l'emploi	Tél.: 61 23 87 67 Email: nakeouede@gmail.com	
34	KABORE Bila		X	Représentant, direction régionale de la communication	Tél.: 70-57-12-50 Email: kaborebila14@yahoo.fr	
35	NACARAO Jeanvins Annele	X		Représentante DP Eau et Assainissement	Tél.: 72 33 02 15 Email: jeanvinsannele@gmail.com	
36	THIOMBIANO Kouim Ismael	X		Secrétaire de Fada N'Gwiltma	Tél.: 70 41 96 78 Email: thiombiano.kouim@gmail.com	

Fada, le 28 juin 2022

6/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
37	OUEDRAGO SAYOUBA		X	Directeur Municipal SPATHM-GRM	Tél.: 72058165 Email: ouedrago@yahoo.fr	
38	FOUNGRANA Lassina		X	Représentant le Préfet de Koutchari	Tél.: 72 76 30 72 Email: foungrana@yahoo.com	
39	RAKISTAB Bourima		X	Police Nationale	Tél.: 7754 82 95 Email: rakistabourima@gmail.com	
40	LANKOANDE Hortense	X		Police Municipale	Tél.: 78.34.34 73 Email:	
41	OUEDRAGO Cesmane	X		Maison d'arrêt et de correction de Fada N'Gouma	Tél.: 70 96 65 80 Email: cesmanouedrago452@gmail.com	
42	TRAORE Serge	X		DR du Genre et de la Famille	Tél.: 70.65.88.26 Email: trsorge@gmail.com	

Fada, le 28 juin 2022

7/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
43	BAOULA Abdoulaye		X	Représentant DP Environnement/ Ouermoa	Tél.: 780254 08 166521864 Email: abdulba@yahoo.fr	
44	NIKIFITA Stromwald		X	chef SREVC DREVECC-Est	Tél.: 71 61 35 71 Email: nikifita.stromwald@yahoo.com	
45	TRAORE Yissoufou		X	chef SRF DRTEE-Est	Tél.: 71 22 33 33 Email: yissoufoutraore@gmail.com	
46	BAYALA KIRO		X	Représentant Directeur général AEG	Tél.: 72585255 Email: helmutbayala@gmail.com	
47	ETIABI Belia		X	Ingénieur Recherche, INERA	Tél.: 60223779 Email: etiabi.mamadou@gmail.com	
48	TINDANO/ SONG-ZABRE Claudine		X	DRTEE/Est	Tél.: 7037 8055 Email: tindanoclaudine@yahoo.com	

Fada, le 28 juin 2022

8/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
49	TRAGRE. Zeumana Amed- Serge	X		DP. EAU Représentant Tapoa	Tél.: 70-82-47-33 Email: serge.tragre69@gmail.com	
50	LANKANDE Benjamin		X	Université de Ouagadougou ISDD	Tél.: 70580114 Email: lankandebenjamin@yahoo.fr	
51	YAMEGRO Tanga Moïse	X		Chef de service du Contrôle des opérations d'aménagement et de construction DPRAH	Tél.: 70288416 Email: yamegro@gmail.com	
52	TIABONDOU ANDIL		X	CTICR-EST	Tél.: 70704458 Email: andiltiabondou@gmail.com	
53	THOMBIANO S. Talck	X		Directeur Provincial Environnement	Tél.: 70287105 Email: thombiano@yahoo.fr	
54	HILOU Brahim	X		Agent STN/REDD+ cellule CS	Tél.: 72.07.46.90 Email: brahim.hilou@gmail.com	

Fada, le 28 juin 2022

9/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
61	KOARA N. Sylvie	X		chef SPAI BRRAH-EST	Tél.: 76554362 Email: sylkoi@yahoo.fr	
62	COUNBAY I Mouf		X	Représentant DPRAH/Gourzema	Tél.: 62 662686 Email: iemouf.counbay@gmail.com	
63	MENBERE Joseph		X	Représentant DPRAH-EST chef SRAPDA	Tél.: 70 077518 Email: menberesj@yahoo.fr	
64	SESSOUMA Seydou		X	Responsable suivi - évaluation SRPSS/Est + Environnement	Tél.: 74-15-72-09 Email: seymousses@yahoo.com	
65	Zida Abdoul Aziz	X		Chef de service ART-EST	Tél.: 70-08-61-63 Email:	
66	NAHON DANI	X		Agent STN/REDD+	Tél.: 70650214 Email: nahonfd@yahoo.fr	

Fada, le 28 juin 2022

11/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
55	ONADJA Honore'		X	DPAAH/ Tapoa DREA-EST	Tél.: 70-43-88-38 Email: onadahonore@yahoo.fr	
56	KABORE Issa		X		Tél.: 70020487 Email: issakabore26@yahoo.fr	
57	IBOUO P. Alain	X		Commandant compagnie Gendarmérie	Tél.: 66510680/78625756 Email: palins83@yahoo.fr	
58	DARANKOUM H. Souleymane	X		SG représentant le Préfet de Natouali	Tél.: 70510689/75102612 Email: soudar4@yahoo.fr	
59	KABORE N. Aimé	X		Agent DREP-EST	Tél.: 70026338 Email:	
60	KOLASORE FRANÇOIS	X		Religion Catholique	Tél.: 70 30 24 13 Email:	

Fada, le 28 juin 2022

10/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 2/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
67	COMPLORE Demait		X	CHIEF SE P. SPRAH- TAPOA	Tél.: 71-86-96-85 Email: Comploredemait76@gmail.com	
68	Lompo Youmanli		X	Représentant + BR Socio-professionnel Intermédiaire et médiateur S. coop Lompoqui	Tél.: 66304103/330410 Email: youmanli@yahoo.fr	
69	Kéré Nassirou		X	SAF/DRTEEEST	Tél.: 70 07 75 41 Email:	
70	Carra Geneviève		X	SAF/DRTEE-EST Adjointe	Tél.: 70-08-34-95 Email:	
71	ZAGARE TOURADO Victoire		X	Secrétaire DATEE-EST	Tél.: 70226241 Email: victoire@yahoo	
72	OUOBA Marc		X	Chargé de culture Kourchari	Tél.: 70492462 Email: marcouoba2@gmail.com	
73	OUEDRABO N. Alexandre	X		Agent DR/SPEE-EST	Tél.: 61 19 87 67 Email: makued@gmail.com	

► Région de la Boucle du Mouhoun

REDD+

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
01	GRANOU Mariama	X		Haut. commissaire province Nayala	Tél.: 70 22 40 72 Email: mariagnanou@gmail.com	
02	SANOU Youya	X		Haut commissaire province Bale	Tél.: 60 73 50 04 Email: yasan1504@yahoo.fr	
03	GORO Yaouba	X		DR Communication	Tél.: 71 14 96 96 Email: goroyacouba@yahoo.fr	
04	SOMDA Agnès-Ping	X		Préfet Préfecture/VE	Tél.: 70 73 36 16 Email: arianebouda78@gmail.com	
05	OUEDRAOGO T. Noral	X		Préfet/Gouvern. Nayala	Tél.: 70 46 13 18 / 73 33 333 Email:	
06	YATIEDGO Hamidou	X		Préfet/Gouvern.	Tél.: 70 06 08 93 Email:	

Dédougou, le 27 juin 2022 1/17

REDD+

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
07	SOMA M. dit Moussa	X		PDS / Commune de Soronno	Email: moussasoma509@yahoo.fr 74 43 37 34	
08	SANAGO Adame	X		PDS/commune de Souroula	Tél.: 70 81 85 87 Email:	
09	BOUDA Farcal	X		PDS/sibi	Tél.: 70 72 16 86 Email: bouda50@yahoo.fr	
10	SARAMBE Bahamadou	X		PDS / commune de Ouri	Tél.: 74 28 07 06 Email:	
11	NIANKA/NIANTORO Dieune	X		PDS/commune de Tchoube	Tél.: 71 85 25 22 Email:	
12	GUIATIN Bertrand	X		DR - Agriculture - BTM	Tél.: 70 44 33 85 Email: guiatin4@yahoo.fr	

Dédougou, le 27 juin 2022 2/17

REDD+

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
13	SIDIBE Hamadou	X		Adjoint Police Préfectorale Sédougou	Tél.: 70 73 53 77 Email:	
14	TANKOUYO Youba	X		Police nationale	Tél.: 34-36-65-40 Email: tankouyob@gmail.com	
15	DAYO Gerard	X		Artisan/Contaminé	Tél.: 70-73-93-11 Email:	
16	COULIBALY Ousmane	X		DR/Conseil régional/BTM	Tél.: 70-72-86-98 Email: oula.coul@yahoo.fr	
17	DEME Hamatié	X		CR/OSC Mouhoun membres	Tél.: 74 94 03 03 Email: dhamatie@gmail.com	
18	DIALLO Abdoulaye Rochid	X		Conseil Régional de la jeunesse	Tél.: 70-58-23-51 Email: abdoulalyediallo30@gmail.com	

Dédougou, le 27 juin 2022 3/17

REDD+

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
19	OUEDRAOGO Chack Oumar	X		Représentant du secteur privé dans les activités agricoles et élevage	Tél.: 72-61-71-06 Email:	
20	OUEDRAOGO Noufou	X		Représentant du Syndicat national des producteurs agricoles	Tél.: 76339532 Email: noufou44@gmail.com	
21	BANDE Rasmata	X		Représentante du secteur des acteurs du Secteur Privé	Tél.: 67 50 83 88 Email: boudoumelo@gmail.com	
22	Boni T Assane	X		Représentant des jeunes	Tél.: 71-25-50-87 Email:	
23	OUEDRAOGO Yaouba	X		Représentant le DR/jeunesse	Tél.: 76 31 84 76 Email:	
24	MAFANDO ADAMA	X		Représentant dans le domaine agricole pour les femmes	Tél.: 56-57-38-13/61-21-81-05 Email:	

Dédougou, le 27 juin 2022 4/17

REDD+

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES REGIONALES POUR L'AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
25	AKA Ibrahim	X		Chargé de service des Ressources en eau, Hygiène et P. Eau	Tél.: 70 47 81 83 Email: akaiibrahim@gmail.com	
26	SABA Marcel	X		Producteur Relais	Tél.: 73-53-9480 Email:	
27	Rouamba Mahamad	X		Entrepreneur Appui - (Atelier Indiativ)	Tél.: 78 68 05 55 Email:	
28	PAPE G. Sylvain	X		Coopérateur Nayala	Tél.: 70 18 53 13 Email:	
29	Guira Mohamed	X		Représentant Coopérateur (Bale)	Tél.: 76 03 78 67 Email:	
30	Sawadogo Salifou	X		Conférencier Edipiares Dedougou	Tél.: 70 14 28 72 Email:	

Dédougou, le 27 juin 2022 5/17

REDD+

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES REGIONALES POUR L'AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
31	Sawadogo Aime	X		Président CCL Maire Dedougou	Tél.: 70 44 5 34 Email: aimeadawadogo@gmail.com	
32	KINDO Baha Salifou	X		Représentant Préfet Provincial de l'Environnement/MTM	Tél.: 76 63 77 2 Email: haba/56@yahoo.fr	
33	WARO Jean-Gabriel	X		Représentant des associations locales Pro/Coop. Comité Intercommunal de la Région de l'Est	Tél.: 75 87 58 38 Email: wawojanjabriel43@gmail.com	
34	Tamini Abel	X		Président chef Coopérateur	Tél.: 70 03 94 56 Email: abel.tamini@yahoo.fr	
35	Eaoulbaly H. Honorine	X		Représentant de la coopérative agricole	Tél.: 70 03 92 55 Email:	
36	BOULEKOP Salimata	X		Représentante des Associations NORD OUEST de la Région de l'Est	Tél.: 74 72 36 20 Email:	

Dédougou, le 27 juin 2022 6/17

REDD+

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES REGIONALES POUR L'AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
37	SANOU Lassina	X		Représentant du gouvernement de l'habitat	Tél.: 72 88 72 05 Email: sanou553@gmail.com	
38	DORINTA Moukailou	X		DPIE environnement	Tél.: 70 50 8 1 1 8 Email: dmoukailou@yahoo.fr	
39	GOUGO Haco Rita	X		Présidente des associations locales de femmes	Tél.: 74 52 51 68 Email:	
40	OUEDRAOGO SANGARE Rachelle	X		Représentante Association des femmes	Tél.: 70 35 34 36 64 54 16 62 Email:	
41	DAKIO Justine	X		Présidente des associations de femmes	Tél.: 70 52 22 77 Email: justinedakio2@gmail.com	
42	ZONGO B. Adelphe Cédric	X		Ingénieur transport représentant ARTIBM	Tél.: 72 16 17 14 74 48 66 84 Email: adelphe.zongo@gmail.com	

Dédougou, le 27 juin 2022 7/17

REDD+

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES REGIONALES POUR L'AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
43	TAE Alexis Constantin	X		Directeur Provincial Agriculture Nayala	Tél.: 70 77 33 07 Email: tae.alexis13@yahoo.fr	
44	SANOU Dieudonné	X		PAMED/ PNLD Fonctionnaire	Tél.: 67 20 50 31 Email: dieudonne.sanou@unip.fr	
45	TINGWERI Said Joss	X		Directeur DREA BTH	Tél.: 70 77 31 15 Email: tingweri@yahoo.fr	
46	SANOUYE Abilou	X		Organisation Kénaya	Tél.: 73 75 78 45 Email:	
47	GORO Z. Eustache	X		agro-pastoral	Tél.: 70 07 20 62 Email:	
48	BOMBIRI NAZI HERVE	X		PGRO - PASTORAL CHASSEUR-DOZO	Tél.: 01 36 09 10 Email:	

Dédougou, le 27 juin 2022 8/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES REGIONALES POUR L'AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
49	SOME W. Charles	X		Commandant Budget Bourkhanoua Dedougou	Tél.: 70105831 Email: wendouwe@yahoo.fr	
50	ZONOUGA Aristide	X		Directeur Provincial en charge de l'Agriculture Bale	Tél.: 70357146 Email: gnaouaaidia@proton.com	
51	Coulibaly Moussa	X		Commandant Compagnie 23e RC	Tél.: Email: 712762-69	
52	SANON S. Myreille	X		BRTEE	Tél.: 63727237 Email: myreille5@gmail.com	
53	SIDIBE Aly	X		Représentant, District Provincial de l'Agriculture Mouhoun	Tél.: 76443260 Email: sidibealy73@yahoo.com	
54	MALO Biyayagna	X		CS/IRE/BRTEE	Tél.: 700.1364.78038317 Email: libaralob@yahoo.fr	

Dédougou, le 27 juin 2022 9/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES REGIONALES POUR L'AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
55	OUEDRAOGO T S. Rodrigue B.	X		CS/IRFF-DR Environnement	Tél.: 70771033 Email: Mbrodigueouedraogo@yahoo.fr	
56	ZONGO A. Kader	X		SR/Planification ENDIRED	Tél.: 70121487 Email:	
57	Sanou Djoussa	X		DP/Environnement Bale	Tél.: 7022-11-36 Email: sanou200173@gmail.com	
58	SORY Abdoulaya	X		DP/ Directeur Provincial de l'Eau et l'Assainissement Bale	Tél.: 71843515 Email: soryabdoulaya@gmail.com	
59	OLAKUNLE Morisa Akanbi	X		DR/ Eau et Assainissement Nayala	Tél.: 75332433 Email: olakunle20@gmail.com	
60	GANOU	X		Chef de Service Etude et Statistiques DR/Bureau de Famille	Tél.: 71224490 Email: ganouiss8@gmail.com	

Dédougou, le 27 juin 2022 10/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES REGIONALES POUR L'AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
61	SOUOBA Rahieba Deliba	X		Représentante DR Elevage	Tél.: 73005566 Email: djetikasouoba@yahoo.com	
62	DENBELE Seïda	X		DPRAN Mouhoun	Tél.: 7266283776637333 Email: sribademb@yahoo.fr	
63	WANGRAWA Amadou	X		SPRAN Bale	Tél.: 76524775 Email: wangrawaME@yahoo.fr	
64	OUEDRAOGO Oumar	X		DPRAN/Nayala	Tél.: 70166659 Email: oumarate@yahoo.fr	
65	SINPORE Vincent	X		DR EP (Agent)	Tél.: 60562342 Email: odentim@gmail.com	
66	Diollo Deuramane	X		Vice Président CRA/SHH	Tél.: 0017616@gmail.com Email: 76785940	

Dédougou, le 27 juin 2022 11/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES REGIONALES POUR L'AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
67	CISSE/TRAORE Aicha	X		ISEDR Représentant	Tél.: 76150317 Email: aicha_traore@gmail.com	
68	SEITOE Sphéranou	X		Représentante de l'Union des Jeunes	Tél.: 6663-05-24 Email: semdesphéranou@gmail.com	
69	TRAORE Souleymane	X		Directeur Régional BRTEE/BRIF	Tél.: 70463677 Email: antioe@yahoo.fr	
70	TRAORE Yacoubou	X		SR/Commune de Boussimane DDL	Tél.: 70257781 Email:	
71	SIDIBE Aly	X		Représentant: District Provincial Agriculture Mouhoun	Tél.: 76443260 Email: sidibealy73@yahoo.com	
72	Koutou Assata	X		Représentante des associations des femmes	Tél.: 70632314 Email:	

Dédougou, le 27 juin 2022 12/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES REGIONALES POUR L'AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
73	Coulibaly Victorine Bako	X		Représentante des Associations des Régions du Burkina Faso	71 26 25 67 victorinebako@gmail.com	
74	HILOU K. Y. Kodjine		X	STN REDD+ chef de cellule P.S.S	70 96 4 4 7 9 / 176388185 vohoulin13@gmail.com	
75	Savon Claude Wilfried		X	Agent STN REDD+ Cellule P.S	70 35 00 61 claudewilfriedanone@yahoo.fr	
76	KO Fabrice	X		Agent DGEF	kofaboula@yahoo.fr 70 74 62 11	
77	Savon Daye Habi	X		Transformatrice Socor KTB	70 24 79 14	
78	DAKIO Luc	X		Mairie/Dedougou	71 04 60 93 dakio.luc.ro@gmail.com	

Dédougou, le 27 juin 2022 13/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES REGIONALES POUR L'AUTO-EVALUATION DE LA PREPARATION A LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
79	BAJEL Babi		X	Agent Commis/Secrétaire/Notaire	70 73 56 28	
80						
81						
82						
83						
84						

► Région du Centre-Ouest



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
01	SORE Mohamedo		M	CSA Brigade ville Gendarmier Kalf	Tél.: 70 08 32 10 Email: Sounhamedo@yahoo.fr	
02	HIEN Bèbé Eui		X	PDS /Ténaler	Tél.: 70 47 15 05 Email: hbericot@gmail.com	
03	OUATTARA Siaka		X	PDS/sapouy	Tél.: 75 86 22 36 Email: siakaw77@gmail.com	
04	OLIEBHACCO Elie		X	PDS /Baketa	Tél.: 74 84 69 30 Email: elieoliebha@gmail.com	
05	KABORE Harouna SANOUI		X	DR AEM Dedouyeu	Tél.: 72 60 51 06 Email: harounkabore7@gmail.com	
06	BOROMASTORO		X	DRUAFH- COS	Tél.: 73 45 64 93 Email: 77304736mp@gmail.com	

Koudougou, le 27 juin 2022 1/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
07	NEBIE Sibiri		X	PDS/Bamba	Email: 70128964 bibirinebie@yahoo.com	
08	NAPON Arouna		X	PDS / Kyon	Tél.: 71-27-83-23 Email: harounnapon@yahoo.fr	
09	SAWADOBO Saïdou		X	PDS/Zawawa	Tél.: 72 21 52 40 Email: sawadobosaidou34@gmail.com	
10	Guissou Tanga Heimann		X	Police municipale Koudougou	Tél.: 76 69 77 05 Email:	
11	Bassole Louis		X	DESP/Plaque de Koudougou	Tél.: 70 70 77 55 Email: louisdebasole74@gmail.com	
12	Duèchargo (Sour) Hort Constant		X	ST/AS/Sayouy	Tél.: 70 28 45 66 Email:	

Koudougou, le 27 juin 2022 2/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
13	TAPSOBA Bawaïna		X	DRFIZI COS	Tél.: 76 91 26 56 Email: abrahimtapsoba@gmail.com	
14	YABAO Mahamadi		X	DI/Environnement ZIKO	Tél.: 74 95 99 Email: yabao_mah@yahoo.fr	
15	NAGALO Nèhla Jérôme		X	DR en charge de L'Environnement	Tél.: 70 31 16 66 Email: nagaloyabawo@yahoo.fr	
16	TRAORE Saouba		X	SGR /Gouverneur	Tél.: 60 74 44 54 Email: traore7@gmail.com	
17	NANNA Ouisini		X	Responsable Unité environnementale	Tél.: 64 67 61 37 Email: nannainini@gmail.com	
18	ILBOUDO Faboulati		X	Agent DREP/COS	Tél.: 71 27 87 05 Email: ilboud_faboulati@yahoo.fr	

Koudougou, le 27 juin 2022 3/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
19	SARE Moudramme		X	DREA -Evo	Tél.: 65 04 21 13 70 63 170 Email: abdou_sare@yahoo.fr	
20	OUATTARA Abelaka Aoua		X	DREA - Songuè	Tél.: 76 37 67 12 Email: ouattara_abelaka@yahoo.fr	
21	KAMBOU S. Alexandre		X	DREA - COS	Tél.: 72 64 36 18 Email: alexandre.kambo@gmail.com	
22	IVOIBADO Florencia		X	Maître Commissionnaire Koudougou	Tél.: 71 06 85 69 Email: ivoibado_florencia@gmail.com	
23	NEBIE Akim		X	DP Environnement Koudougou	Tél.: 79 35 52 57 Email: akimnebie@yahoo.fr	
24	KOALA Jonas		X	DR. Recherche Savane	Tél.: 70 30 96 11 Email: koala_jonas@gmail.com	

Koudougou, le 27 juin 2022 4/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
25	OUESRAOGO Pawene Tallé		X	Maison d'Asst et de Construction de Koudougou	Tél.: 72 52 65 08 Email: ouesraogoforum85@gmail.com	
26	BEKUGNE SOMI Nwimongmevalou	X		Association Wend. Manandi	Tél.: 54.11.52.72 Email:	
27	Coulibaly soumana		X	Service régional de la préservation de l'environnement DR- Cote d'Ivoire	Tél.: 70-15-85-47 Email:	
28	Kiemde' Kaka		X	Commerce gérien	Tél.: 70 53 54 75 Email:	
29	Berthoudougou Kouy S. Monique	X		SCoop Wendens Sed 3 Koudougou	Tél.: 70.75.90.30 Email: sipokomonique@yahoo.fr	
30	Zoma Rosive	X		ASS Zomitaaba Sed 1 Koudougou	Tél.: 90-42-18-48 Email:	

Koudougou, le 27 juin 2022 5/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
31	OUMSAORE Rasmene		X	Ingénieur DRRAH-COS	Tél.: 70.06.67.43 Email: rasmene.2@yahoo.com	
32	Ouedraogo Sebastien	X		CRI OSC Centre-Ouest	Tél.: 51.930808 Email: ouesebas@gmail.com	
33	SANDU Filio		X	CSRPSS DR- Environnement COS	Tél.: 70 64 63 80 Email: sandufilio@gmail.com	
34	BÈREWOU DOUGOU Moumoumi		X	Grossiste Transporteur de Bois	Tél.: 96 67 86 63 Email:	
35	HABRE . S. Nadjé	X		Représentant du Président CRA-COS	Tél.: 71-54-56-33 Email: nadjekalre17@gmail.com	
36	KOME Mady		X	Représentant de la DRPN-C.O	Tél.: 70.85.10.67 Email:	

Koudougou, le 27 juin 2022 6/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
37	NICKSAMA Mahamut		X	Chf de service Direction Régionale de la Soudure	Tél.: 48 20 2192 Email: mahamutnick@gmail.com	
38	SIBBE Brahima	X		CSRPCC/DRCEA/Kou	Tél.: 73.38.47.82 Email: sibbebrahima@gmail.com	
39	KOMBETH Emmanuel	X		Directeur Provincial DRRAH-Sanguie	Tél.: 70-07-92-19 Email: kombeth@yahoo.fr	
40	LENGANI Amadou	X		Directeur Provincial DRRAH Ziro	Tél.: 70 14 53 92 Email: amadoulangani@yahoo.fr	
41	ILLY Dominique	X		Directeur Provincial DRRAH - Ziro	Tél.: 70 00 40 82 Email: domnyilly@gmail.com	
42	SANDU Ladins		X	Bureau de Recherche/ INERA-Sava	Tél.: 70 20 56 64 Email: ladins.samalesine@gmail.com	

Koudougou, le 27 juin 2022 7/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
43	OUESRAOGO/SERGO Serienne		X	DRP/ DRRAH M/BKR	Tél.: 71715644 Email: serienne@gmail.com	
44	BASSOLE Ralvins	X		Artisan/Conteur/Reo	Tél.: 70175217 Email:	
45	COULIBALY Soukhalo		X	DR/Environnement Sanguie	Tél.: 70 85 55 10 Email: coulibalysoukhalo33@yahoo.fr	
46	MARGA ABDOU AZE	X		Représentant DR Transp	Tél.: 7885 68 71 Email: Fourouba.am@gmail.com	
47	KOUMBEIGA Brahim	X		DAE/CR-COS	Tél.: 70 88 52 16 Email: brahimkoubeiga84@yahoo.fr	
48	KIEMBO Doudou	X		DRP/IT/BUK	Tél.: 70 99 36 21 / 70 77 36 6 Email: douadoukiembo@yahoo.fr	

Koudougou, le 27 juin 2022 8/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
49	OUEDRAOGO Larissa	X		CNG ASTIADE hypres entante	Tél: 67-69-61-41 Email: lazaragella96@gmail.com	
50	BATIONO Samira	X		Représentante /AEDO	Tél: 64-88-78-26/75-45-01-00 Email: samirabationo28@gmail.com	
51	OUEDRAOGO Fatoumata Gansoume L. Richard	X		DR/Responsable Aménagement et Urbanisme des Sanguis	Tél: 70-75-17-83 Email: fatoumat@yahoofr	
52				FE+PA.B	Tél: 67-00-04-86 Email:	
53	BELENSIGRI T. Josephine Landry	X		ARCom /COS	Tél: 71-01-68-27 Email: belemsigri@yahoofr	
54	Benoit/Maloua K. George Ette	X		Scoop. WoudWoud Sud 5 Wdg	Tél: 76-56-66-40/70-58-88-79 Email:	

Koudougou, le 27 juin 2022 9/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
55	OUEDRAOGO HOAHA	X		DR/PA.B / Zango	Tél: 73-26-78-17/75-82-75-06 Email:	
56	TJENDREYEBLO Bourouma	X		HC/BIRO Sanguié	Tél: 70-82-08-00 Email: bourouma@yahoofr	
57	OUEDRAOGO Paul de Romuald	X		HC/Sanguie Río	Tél: 67-70-44-57 Email: paulderomuald@yahoofr	
58	OUEDRAOGO Abdoulaye	X		DR/DRGSAH	Tél: 70-83-41-70 Email: abdo70@yahoofr	
59	NATA-B. PAUL	X		Chauffeur DPAAH BIRO	Tél: 70-17-38-25 Email:	
60	Gassou Jean Baptiste	X		Chauffeur DPAAH Sanguie	Tél: 70-95-03-00 Email:	

Koudougou, le 27 juin 2022 10/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
61	YATTEGO R. Felip	X		Chauffeur H. Zango	Tél: 71-60-73-33 Email:	
62	BATIONO George			chauffeur-kyon	Tél: 70-34-34-53 Email:	
63	Yogo Romuald	X		chauffeur Sanguie/Rio	Tél: 77-16-86-20 Email:	
64	BASSIE Jean Baptiste Souboulogo Zahaia	X		Chauffeur/Sanguie/Zango Chauffeur A.B.H	Tél: 78-43-50-38 Tél: 51-21-57-44 Email:	
66	Ouedraogo Assani	X		Information ONG Woud Kure	Tél: 65-11-43-95 Email: assanicap@yahoofr	

Koudougou, le 27 juin 2022 11/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
67	Bouguindiga Issa	X		BNSP	Tél: 71-99-98-8-1 Email:	
68	YATTEGO Palmiranegeudra Romuald	X		chef cuisinier	Tél: 76-60-55-55 Email:	
69	OUEDRAOGO Frederic Roland Fongob Zanga	X		DR/PC/REDD+ Spécialiste en communication	Tél: 70-03-46-55 Email: frederic@yahoofr	
70	BATIENE Mamadou	X		Point Focal REDD+/STH REDD+	Tél: 70-33-21-24 Email: batienemamadou@yahoofr	
71	FAYRAGOUDA Hondre	X		Agent STH/REDD+	Tél: 76-28-34-46 Email: fayragouda@yahoofr	
72					Tél: Email:	

Koudougou, le 27 juin 2022 12/17

► Région du Centre-Sud

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
01	TRAORE Samba	X		Chef de Service Régional Forêt Pours	Tél.: 77-16-45-33 Email: sambactra@fmail.com	
02	BONKOUNGOU Nelson	X		Adjoint au chef de service Régional Economie Verte et Changement climatique	Tél.: 76353830 Email: nelsonbonk@gmail.com	
03	IACOUDO Mameu	X		Chef de service SRETH (DREA-CSD)	Tél.: 78362646 Email: iacooudo@reddplus.gov.bf	
04	COULIBALY T. THOMAS	X		Adjoint au Chef de service du SREFF/C-S	Tél.: 77813952 Email: thomasoul@yahoo.com	
05	ZAMFARA TRAORE Mameu	X		Haut Commissaire Province de Mangu	Tél.: 70744211 Email: mameu@reddplus.gov.bf	
06	ZOUAGRANA R.T. Franck	X		Haut commissaire de la Province de Mangu	Tél.: 70238055 Email: -	

Manga, le 27 juin 2022 1/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
07	TRAORE Son	X		SG du Conseil régional	Email: sontraore@reddplus.gov.bf Tél: 70-15-04-43	
08	ZEMBA Benjamin	X		Directeur Provincial Agriculture Zoundwégo	Tél.: 7028027 Email: benzema@reddplus.gov.bf	
09	BAMBOU Jeanne Lucie	X		Représentant DR Eau et assainissement	Tél.: 60-33-44-32 Email: JeanneLucieBambu@gmail.com	
10	ZOUNGRANA P. Iridore S.G.	X		Représentant DR Développement de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité	Tél.: 75-65-46-35 Email: IridoreZoungrana@gmail.com	
11	OUATTARA Bassama	X		Agent DPCA-526	Tél.: 73214256 Email: bassamaouattara@reddplus.gov.bf	
12	KIENTORE/BONKOUWAGI N. Emeleine	X		Représentante SGR	Tél.: 77870403 Email: benkourkientore@reddplus.gov.bf	

Manga, le 27 juin 2022 2/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
13	TINAYR Siméon	X		DR/ DRUAFH-03	Tél.: 71256407 Email: tinayr@reddplus.gov.bf	
14	Nikiema Hénitga Pascaline	X		DP/Environnement Zoundwégo	Tél.: 70356517 Email: pascalinenikiema@yahoo.fr	
15	KIRAJONGAO Lucienne	X		DP/Agriculture-526	Tél.: 70619141 Email: kirajongao@yahoo.fr	
16	LANKOANBE Mariane	X		DP/Zoundwégo	Tél.: 70517443 Email: -	
17	BARROUQUEDRHOA Pauline	X		DP élevage/Bazega	Tél.: 70231036 Email: -	
18	KEAS Alidou	X		Directeur Police Municipale	Tél.: 76040859 Email: -	

Manga, le 27 juin 2022 3/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
19	GANDU Karim	X		Gendarmerie Mangu	Tél.: 70619905/78202905 Email: -	
20	MILLOGO Ousoump	X		POLICE Nationale chef SRETS	Tél.: 76356678 Email: Ousoumpmillo@gmail.com	
21	BANSON KABORE T. Claudine	X		DP Environnement/Bazega	Tél.: 70242880 Email: kaboretclaudine@yahoo.fr	
22	BADIEL Raphaël	X		Représentant PADEL-CSD	Tél.: 71542487 Email: badielr@reddplus.gov.bf	
23	ILBOUDO François	X		Représentant DR FOPAH/CSD	Tél.: 68200263 Email: ilboudo-francois@reddplus.gov.bf	
24	KABOAE Issifou	X		DRSPEE/CSD	Tél.: 70010620 Email: issifoukaboae@yahoo.fr	

Manga, le 27 juin 2022 4/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
25	GAWADOGO Zakaria		X	Chef de service DRANAH. CSD	Tél: 71 43 73 24 Email: sawzakaria@gmail.com	
26	YATOGO S. Théophile		X	Chf S.R. A.F D.R.E - CSD	Tél: 91 02 65 22 Email: theophile.yatogo@yahoo.fr	
27	SEYNOU Sibouyane		X	D. PAC/Manga	Tél: 66 55 83 75 Email: seynou.seynou@yahoo.com	
28	GUIRA Boukary		X	DRANAH/couts suel	Tél: 70 43 54 33 Email: guiraboukary@gmail.com	
29	KI Alexis		X	Représentant du maire de Manga	Tél: 70 37 66 Email: alexis.ki@yahoo.fr	
30	ATIANA A Aristode		X	D.A.F. Conseil Régional	Tél: 70 03 72 56 Email: atiana78@gmail.com	

Manga, le 27 juin 2022 5/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
31	Ouedraogo Hassane		X	DR Com 15-C	Tél: 74 76 67 62 Email:	
32	OUBAHA Han mané		X	DREP-CS	Tél: 70 49 00 25 Email:	
33	ABOUCO Ibrahim		X	CUM	Tél: 70 41 63 6 Email: uss.kiibouco@gmail.com	
34	Bouda Sophie		X	Vingère-nouma SCOBPS	Tél: 70 13 90 36 Email:	
35	Ouedraogo Fayçal		X	SGCRA-CSD CRA-CSD	Tél: 57 31 72 07 Email:	
36	Tiendrebeogo Ousmane		X	RSF/SGP de Bissori	Tél: 76-56-61-90 Email:	

Manga, le 27 juin 2022 6/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
37	BOREY Hassane		X	SG FEB Eleveur	Tél: 71 44 94 82 Email: 64 93 22 53 uclap	
38	OUEDRAOGO W. Sara	X	X	AZLY	Tél: 71 88 76 03 Email:	
39	OUEDRAOGO Boubacar		X	Personne de ressource	Tél: 70 75 61 25 Email:	
40	ZIGANI H.S Marcelite		X	Tree Aid/ weag - Paani	Tél: 60 27 56 60 / 70 30 16 31 Email:	
41	BONHOUSOU Aguerata		X	REPAPER	Tél: 61 69 25 45 Email:	
42	Nicolas Emmanuel François		X	Et. Coop. Prod peut agricole suel	Tél: 75 46 24 25 Email:	

Manga, le 27 juin 2022 7/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
43	SANOU Dramane		X	DRE 1 CSD	Tél: 76-25-53-14 Email: abouhammadou@gnel.mn	
44	NAOUMBA Issèta		X	Tipalga	Tél: 07 69 68 23 Email:	
45	Zoungrana T. Delfrine		X	Association exercent	Tél: 55-49-78-08 Email:	
46	ILBOUCO T. Sylvie		X	Association TEEGWENDE	Tél: 67-22-50-05 Email:	
47	Belin P Philippe		X	Union de group de gestion, UGAF	Tél: 02 32 83 53 Email:	
48	ILBOUCO Ousmane		X	SG communauté musulmane	Tél: 76 66 88 98 Email: ilbouco18@yahoo.fr	

Manga, le 27 juin 2022 8/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
49	Zipp G. Marcel	X		Communauté coutumière	Tél.: 47-85-24-01 Email	
50	Guigna Joseph	X		CERI	Tél.: 7660 5584 Email	
51	NAKOUUMA Z. Joachim	X		Communauté Catholique	Tél.: 70293243 Email	
52	SILIAN Azog	X		PADEL-B	Tél.: 72629194 Email: abdoulaziz31@yahoo.fr	
53	BAKIEHA Jacob Wilson	X		Protocole au HC/Zouandougou	Tél.: 01233575 Email	
54	OUATTARA Cathérine	X		Président Comité REDD+ Communal Zouandougou	Tél.: 70226236 Email	

Manga, le 27 juin 2022

9/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
55	ZOUNGRANA Salindé	X		Président Comité REDD+ Commune de Sofonié	Tél.: 70454635 Email: patindzoungreana@gmail.com	
56	OUEDRAOGO Mimita	X		Présidente Comité REDD+ Commune de Ipalé	Tél.: 70 722332 / 73456140 Email: paman_yvette	
57	SAVADOGO Raynirwendé	X		Président CPTBKZ/département	Tél.: 70 65 08 60 / 7854 18 60 Email: raynirwendé@yahoo.fr	
58	Zangé Zinofojan Gaston	X		Représentant de l'Union provinciale	Tél.: 66 91 65 21 Email	
59	SIA K. Moïse	X		DR/DR Environnement	Tél.: 70 60 33 97 Email: ka.wibao@yahoo.fr	
60	NAKOUUMA/SANOU Massadalo Yvette	X		Gouverneur Région Centre-Sud	Tél.: 60 74 44 60 Email: paman_yvette@yahoo.fr	

Manga, le 27 juin 2022

10/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
61	ROUBA Odion	X		MAJANES DE TIANGA	Tél.: 70165162 Email	
62	Zapré Osée	X		Représentant Communauté Plateau	Tél.: 70555349 Email: Zapreosee1@gmail.com	
63	Sikiema Lamine	X		Biodigesteur	Tél.: 07578393 Email	
64	Ouedraogo Amidou	X		Autonome Coutumier Bazéga	Tél.: 76090372 Email	
65	Sonou/Chadogo Akpanala	X		Représentant APN Représentant Jeunesse Salsou Douala	Tél.: 73404053 / 70 38 36 17 Email: nouedraogo12@gmail.com	
66	KABAGANOU I. Luc	X		Point focal CS CAPSR	Tél.: 76504381 Email: kabagane1@gmail.com	

Manga, le 27 juin 2022

11/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
67	GEORGES LUATE	X		ATI-KENT - STN-REDD+ STN/REDD+P	Tél.: 65277038 Email: gyluate@gmail.com	
68	OUEDRAOGO Ousmane	X		STN/REDD+P	Tél.: 76 01 18 47 Email: ouedrao12@gmail.com	
69	IBOUKO Ives Michael	X		Change de Programme CC APDS Flajo	Tél.: 70 235533 Email: ivebouko@yahoo.fr	
70	OUEDRAOGO Téné	X		Représentante ADIJSR Burkina	Tél.: 60 73 85 83 Email: tenouedraogo1@gmail.com	
71	Nikiema Lamine	X		Biodigesteur	Tél.: 07578393 Email	
72	KEDRE Edoua	X		CSAF D GRECC	Tél.: 76 64 88 83 Email: kedreoua@yahoo.fr	

Manga, le 27 juin 2022

12/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 5/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
73	GOUBGOU celine	x		Personne ressource	74 59 56 32	<i>Suff</i>
74						
75						
76						
77						
78						

Manga, le 1^{er} juillet 2022

13/17

► Région du S-Ouest



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
01	MILLOGO Ardoumo	X		Directeur / MAC-Gaou	Tél.: 70 04 32 14 Email: ardoumamo@gaoua.f	
02	Youli Amine	X		Animateur ARFG	Tél.: 63 17 55 34 Email: youlimila5@gmail.com	
03	YANEDGO Poucombo	X		Chef de Service DAF/TEEEA	Tél.: 73 54 24 15 Email: ya.mecpo17@yahoo.fr	
04	KATIBOU Akata	X		SP/ATIB/Sico	Tél.: 78 11 52 21 Email: ambykataru2016@gmail.com	
05	SANOU F Emb		X	SE/BJS/PONI	Tél.: 74 70 61 24 Email: emile.sanou3@gmail.com	
06	SANGARE Toumani	X		PDS/Boumbo	Tél.: 73 76 34 61 Email:	

Gaoua, le 04 juillet 2022

1/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
07	DAH Martin	X		Représentant de l'Association de Balc	Tél.: 60 01 06 02 / 74 18 11 58 Email: timydohe@gmail.com	
08	BAZIE Gisele	X		Représentante de la Commission des Projets et Programmes de la Région du Sud-Ouest	Tél.: 66 34 07 48 / 60 12 57 95 Email:	
09	OUEDRAOGO Tocoumani	X		Représentant La DRE P/Sico	Tél.: 77 85 64 84 / 70 26 48 71 Email: gabi.ouedraogo@gmail.com	
10	PALENO Sid Gildas Nagaie	X		Représentant de la Communauté Coutumière/Gaoua	Tél.: 73 38 06 37 / 67 39 49 71 Email: nazaiyalefo@gmail.com	
11	NABI Paul Simplice	X		Président de la Délégation spéciale de Diarhin	Tél.: 70 06 61 35 / 73 62 27 74 Email: simp1980@gmail.com	
12	OUEDRAOGO Unboin	X		PDS/Zombo	Tél.: 70 86 74 47 Email: unboinboumbo@gmail.com	

Gaoua, le 04 juillet 2022

2/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
13	SABRE Jean Pierre	X		Conducteur DRE	Tél.: 72 92 27 23 Email:	
14	BAMOGO R. Jean Claude	X		DR/AMM-Bouguinze	Tél.: 70 44 26 43 Email: jclbamogo@gmail.com	
15	DABRE Domanbéné Kinto	X		PDS Diabougou	Tél.: 71 27 38 67 Email:	
16	OUEDRAOGO Rasmane	X		PDS/Kpessé	Tél.: 73 76 34 79 Email: rasodubonheur@gmail.com	
17	BALIMA François	X		Représentant DR/AMM/Sico	Tél.: 74 70 00 62 / 70 33 26 62 Email: balimafrancois@gmail.com	
18	SANOGO Mamadou	X		Ayud DR/AMM/Sico	Tél.: 70 52 58 85 Email: mamadoumango463@gmail.com	

Gaoua, le 04 juillet 2022

3/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
19	TAPSOBA Z. Roger	X		DR/AMM/IOBA	Tél.: 70 05 06 30 Email: zrtapsoba@gmail.com	
20	SAWAOGO Alama	X		DR/COM	Tél.: 50 15 83 23 Email: demyjour53@gmail.com	
21	Kamba Sid	X		WPPA/Poni	Tél.: 72 43 04 7 Email:	
22	KATIBOU CYRIL	X			Tél.: 72 03 74 41 37 Email:	
23	Prodit Sid	X		Comité Dozo du Yari S/G	Tél.: 70 26 98 88 Email: zindjile198@gmail.com	
24	EXOURE Mamadou A Boulouma	X		Communauté Musulmane	Tél.: 70 22 21 83 Email:	

Gaoua, le 04 juillet 2022

4/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
25	SOME/Dabiri E.L. Ghantal	X		F.L.M	Tél: 7076-37-09 Email:	
26	SOME Caroline	X		gnoc. faa Ikaa	Tél: 79-82-28-61 Email:	
27	SOME OLIVIER Famibe	X		Représentant différentiel Tano	Tél: 7010 3855 Email:	
28	TIOBE Sami Bala	X		PP Ressources Animales et Halieutiques Poni	Tél: 70810339 Email: bob.sami@tango.com	
29	DABIRE Sami	X		PP/Environnement Ioba/Dromo	Tél: 07-96 4-59 Email:	
30	Dah M'Pobala	X		Coop-Scop Kounguisse Poni	Tél: 74698997 Email: m'pobala@tango.com	

Gaoua, le 04 juillet 2022

5/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
31	Boussou P. Samuel	X		Structeur Provincial Environnement Burkina Faso Niakouma	Tél: 70 01 75 00 Email: boussou.samuel@yaho.fr	
32	OUATTARA Yacouba	X		DPRAH Bougoumba	Tél: 71 60 93 60 Email: ouattara@yahoo.fr	
33	DAGANO Drisso	X		DPRAH Iob-Noumbiel	Tél: 78 33 08 66 Email:	
34	HIE Imouf	X		Rep. Haut-com Noumbiel	Tél: 73.26.17.16 Email: imouf@tango.com	
35	SANOGO Brahim	X		Président de la Délégation spéciale de Tian Koua	Tél: 76.17.10.10 WhatsApp Email: sanogo.brahim@yaho.com	
36	THOMBIANO Ibrahima pro Assène	X		Directeur Provincial Environnement	Tél: 71-76-54-48 Email: brahima.thombiano@yaho.fr	

Gaoua, le 04 juillet 2022

6/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
37	BOUBAKAR HATIA	X		Agent SREEEA	Tél: 71138439 Email: boubakarhama@yahoo.fr	
38	IRA Souleymane	X		PDS/Nako	Tél: 76547585 (whatsapp) Email: ira.souleymane@yaho.com	
39	SONDO Valérie	X		PDS/BRM BRM	Tél: 75624604 Email: valerie.sondo@yaho.com	
40	OUIJA Albert	X		PDS/Midebdo	Tél: 73763493 Email: albertoua@yaho.com	
41	PAFADNAM Hubert	X		DP/ DPEA-Noumbiel	Tél: 63043356 Email: epafad@yaho.com	
42	KABORE Abdoul Aziz	X		DP/ DPEA-Ioba	Tél: 20018801 Email: kaboreaziz55@yaho.com	

Gaoua, le 04 juillet 2022

7/17



ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
43	PALENFO Melwote Denis	X		Pasteur/Communauté Protestante	Tél: 75-12-08-03 Email: melwotepaleno@gmail.com	
44	FRÈRE Bogoumar	X		chef de service/Prêtre Régionale de la Province	Tél: 76-05-53-90 Email: bogoumarfrere55@gmail.com	
45	NOMBRE Ibrahim	X		Agent/Direction Régionale Eau et Assainissement	Tél: 70 38 5 4 92 Email: ibrahimnombre@gmail.com	
46	BAKO Adolphe	X		DPE/Pro	Tél: 90038404 Email: adolphibako@yaho.com	
47	SAMA Isabelle	X		Agent/Direction Régionale de l'Environnement	Tél: 65 93 6 6 48 Email: isabelle.sama@gmail.com	
48	BARRO Aboulaye	X		DP Agriculture Noumbiel	Tél: 60 61 84 27 Email: doulaye.barro@yaho.com	

Gaoua, le 04 juillet 2022

8/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
49	TRAHORE Yacouba	X		CSPSS/DAG	Tél.: 76-34-38-13 Email yacouba.trahore@yaho.com	
50	ZONGO Sammo	X		SGII/Batid représentant le PDS	Tél.: 76.17.24.80 Email zongosammo@gmail.com	
51	RABO Soumail	X		Chaf SAF	Tél.: 76.76.07.60 Email	
52	VOGNA Jean-Liène	X		HC/ICba	Tél.: 76054144 Email jvogna@yahoo.fr	
53	OUEDRAOGO S. E. Kirsi	X		OREVCC-Suo	Tél.: 70251600 Email skirsi@yahoo.fr	
54	DAD Vincent	X		DR/ENERA- Boba-Dno	Tél.: 70318754/06026504 Email dadvincent1@hotmail.com	

Gaoua, le 04 juillet 2022

9/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
55	DABIPE, s/c Cébahe Léandre	X		Directeur Provincial Agricultr	Tél.: 7045660 Email leandre.dabi@gmail.com	
56	HIEN N'Domakou	X		Conducteur DP Bougouriba	Tél.: 72103620/76299477 Email hienngreg@gmail.com	
57	SANABAGO bamio	X		Conducteur DP Eau - Elevage	Tél.: 70791232 Email	
58	HIEN N. Gregoire	X		Protocole/Securite DR Environnement	Tél.: 78918033 Email yuulhien@yahoo.fr	
59	OUEDRAOGO Orissa	X		Agent SPSS/ Agriculture PNI	Tél.: 71476490/75293104 Email ouedrao@gmail.com	
60	GARANBO Mahamadi	X		CCP/Gaoua	Tél.: 70542352 Email	

Gaoua, le 04 juillet 2022

10/17

ATELIERS DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES RÉGIONALES POUR L'AUTO-ÉVALUATION DE LA PRÉPARATION À LA REDD+ DU BURKINA FASO

Liste de présence : Jour 1/5

N°	NOM ET PRENOM (S)	SEXE		FONCTION/STRUCTURE	ADRESSE	SIGNATURE
		F	M			
61	YOULMEDA Judith	X		Présidente de l'association JED-Modou	Tél.: 70-17-14-67 Email kevmadlou@gmail.com	
62	NIEIEN Gombelbo Elise Neie	X		chef de service production de l'eau et de l'environnement Agence de l'eau des lacs	Tél.: 71587682 Email melysenil@gmail.com	
63	ZOUENGRANA Raphaël	X		Haut Commissaire Bougouriba	Tél.: 60944504 Email zouenraph2018@gmail.com	
64	HILOU Brahima	X		Agent au STN REDD+	Tél.: 72.07.46.90 Email brahimahilar@gmail.com	
65	OUEDRAOGO Ousmane	X		Agent au STN REDD+	Tél.: 76611847 Email ouedrao2019@gmail.com	
66					Tél.: Email	

Gaoua, le 04 juillet 2022

11/17

► Région du Nord

LISTE DE PRÉSENCE DES PARTICIPANTS LORS DE L'ATELIER REGIONAL DE OUAHIGOUYA

TITRE DE L'ACTIVITE : Atelier de consultation des parties prenantes régionales pour l'évaluation de la préparation à la REDD+ du Burkina Faso

Date: 28 Juin 2022

Lieu : Ouahigouya

N°	NOM ET PRENOM	Structure	localité d'origine	Sexe M F	Téléphone	Email	signature
1	SEGDA Juiaka	Haut-Gonçoulienne	Yako	X	60744485	juiakegona@gmail.com	[Signature]
2	BAROUNI/TAMORE Doro Abibata	Haut-Corn Gourcy	Gourcy	X	70-26-43-17	barouni@corn.com	[Signature]
3	BASSOLE Dji baïl	Haut-Corn/Loroum	Titao	X	60-76-46-86	dji.baïl@corn.com	[Signature]
4	ZONGO W. Tanguy Waboua	DP/Comm. P. H. H. H.	Yako	X	70-36-52-83	zongowaboua@corn.com	[Signature]
5	XIBBO E. Ignele	DP/Comm. P. H. H. H.	Titao	X	70-39-01-91	xibboignele@corn.com	[Signature]
6	ZOULARA Dumoulo	DP/Comm. P. H. H. H.	Gourcy	X	76-20-61-18	zoulara@corn.com	[Signature]
7	TAPSOBA Zozouma	DP/Comm. P. H. H. H.	Pilipitikon	X	70-07-77-24	-	[Signature]
8	KABORE Koumbingon	DP/Comm. P. H. H. H.	Yako	X	70-22-77-81	kaborekoumbingon@corn.com	[Signature]
9	SATA SAI P. Jean	DP/Comm. P. H. H. H.	Gourcy	X	70-24-58-48	sata@corn.com	[Signature]
10	MAIGA Hamado	DP/Comm. P. H. H. H.	Yako	X	76-13-73-38	maiga@corn.com	[Signature]

N°	NOM ET PRENOM	Structure	localité d'origine	M F	Téléphone	Email	signature
24	OUEDRAOGO B. ANISSA	REPRESENTANT	Gourcy	X	70 42 53 42	-	[Signature]
25	OUEDRAOGO Yessou	DP/Comm. P. H. H. H.	Zimoune	X	71-81-02-33	-	[Signature]
26	OUEDRAOGO R. Jean Paul	DP/Comm. P. H. H. H.	Passore/Compenso	X	76361784	-	[Signature]
27	OUEDRAOGO Sayouba	NEEFA	Gourcy	X	64-79-59-06	-	[Signature]
28	OUEDRAOGO F. F. F.	DP/Comm. P. H. H. H.	Gourcy	X	70116334	-	[Signature]
29	KYELEN Marie Thérèse	DP/Comm. P. H. H. H.	Gourcy	X	70488404	-	[Signature]
30	OUEDRAOGO Ali	DP/Comm. P. H. H. H.	Gourcy	X	70487517	-	[Signature]
31	ATZOUA Luc	DP/Comm. P. H. H. H.	Omogo	X	70485782	atzoua@corn.com	[Signature]
32	BASSE Abdoulaye	DP/Comm. P. H. H. H.	Omogo	X	71354662	basse@corn.com	[Signature]
33	KABORE Sarata	DP/Comm. P. H. H. H.	Omogo	X	70152809	-	[Signature]
34	SANKARA Tokkamadi	DP/Comm. P. H. H. H.	Omogo	X	70487907	-	[Signature]
35	Koufala Modar	DP/Comm. P. H. H. H.	Ouhigouya	X	60822733	-	[Signature]
36	SANOGO Modar	DP/Comm. P. H. H. H.	Ouhigouya	X	70163113	-	[Signature]

N°	NOM ET PRENOM	Structure	localité d'origine	M F	Téléphone	Email	signature
11	OUEDRAOGO Jacques	H.C/chauffeur	Passore	X	75-04-77-53	-	[Signature]
12	BELETT Karim	H.C/chauffeur	Loroum	X	70-35-01-85	-	[Signature]
13	OUEDRAOGO Abdoulaye	H.C/chauffeur	Zondoma	X	70-10-18-20	-	[Signature]
14	YAMEOGO Adama	Agence de l'eau	Nakambi Zimoune	X	70158647	-	[Signature]
15	IBRAHIME D. Dama	DSP	Maabafé	X	70538809	dama@corn.com	[Signature]
16	KAGATIBEMA Sauleyman	D.SP	Boudou	X	72 05 64 58	-	[Signature]
17	OUEDRAOGO Kouka	DP/Comm. P. H. H. H.	Kabaka	X	70190391	-	[Signature]
18	GNODOGO Oumarou	DP/Comm. P. H. H. H.	Loroum	X	70028432	gnodogo@corn.com	[Signature]
19	TATIBOURA Zoukara	DP/Comm. P. H. H. H.	Loroum	X	70761569	-	[Signature]
20	TAORE Alpha Yaya	DP/Comm. P. H. H. H.	Loroum	X	7088436	-	[Signature]
21	OUEDRAOGO Oumarou	DP/Comm. P. H. H. H.	Loroum	X	72-26-61-73	ouedraogo@corn.com	[Signature]
22	SORE Sayouba	DP/Comm. P. H. H. H.	Loroum	X	77710717	sores@corn.com	[Signature]
23	OUEDRAOGO Oumarou	DP/Comm. P. H. H. H.	Titao	X	70685870	-	[Signature]

N°	NOM ET PRENOM	Structure	localité d'origine	M F	Téléphone	Email	signature
37	SEBGO Rose Thérèse B.	DRTEE/N	Ouhigouya	F	70 46 48 62	sebgo@corn.com	[Signature]
38	OUEDRAOGO Alabane	DP/Comm. P. H. H. H.	Yako	F	70463340	-	[Signature]
39	LARE Sayouba	DP/Comm. P. H. H. H.	Yako	F	70415150	lare@corn.com	[Signature]
40	SANOGO Oumarou	DP/Comm. P. H. H. H.	Boussou	F	6086666	-	[Signature]
41	OUEDRAOGO Boubakar	DP/Comm. P. H. H. H.	Yako	X	70472623	-	[Signature]
42	NOURFOU R. Alphonse	DP/Comm. P. H. H. H.	Pilipitikon	X	77141209	-	[Signature]
43	ZOUNGRANA Issa	DP/Comm. P. H. H. H.	Titao	X	76192048	-	[Signature]
44	ZANGO W. Zijibubu	SOS Satiel	Ouhigouya	F	70069432	zango@corn.com	[Signature]
45	OUEDRAOGO Ali	CCI-BF/Mod	Ouhigouya	X	7563738	ouedraogo@corn.com	[Signature]
46	OUEDRAOGO F. Xav'ier	PROCA	Ouhigouya	X	70254207	ouedraogo@corn.com	[Signature]
47	Sawadogo Lehitia	COGES/DP/Comm. P. H. H. H.	Ouhigouya	X	01-06-0536	-	[Signature]
48	OUEDRAOGO Ali	DP/Comm. P. H. H. H.	Ouhigouya	X	70157557	ouedraogo@corn.com	[Signature]
49	OUEDRAOGO R. Oumarou	AC/FAPPA	Ouhigouya	X	70101595	-	[Signature]

N°	NOM ET PRENOM	Structure	localité d'origine	M/F	Téléphone	Email	signature
50	OUEDRAOGO Adama	DRTEE/ Nord	Ouahigouya	X	76116971	ouedraogo@vodafone	[Signature]
51	SAWAOGO Adama	CRA-N	OHG	X	71.96.07.98	adamaouedraogo@gmail.com	[Signature]
52	TAPOGA/KAN-OUMR. E. Anne	DPAAHV/ Ouahigouya	OHG	X	70.78.13.80	escaulovanne@gmail.com	[Signature]
53	HIEN Sambour	DREPA/	OHG	X	72758706	sambour@vodafone	[Signature]
54	KAGAMEGA Olympe	Police Nationale	OHG	X	7633.15.03	-	[Signature]
55	Zougo Thomas	DR-communication	OHG	X	65002300	zougouthomas@gmail.com	[Signature]
56	ZERBO Josee	SP-ENVIR- YTG	OHG	X	7063.25.09	-	[Signature]
57	IMBOE Joseph	ABERIE	OHG	X	62597639	-	[Signature]
58	OUEDRAOGO Kouka Jérôme	Gouvernement	OHG	X	7078.26.49	koukajerome@gmail.com	[Signature]
59	KAGONE Adama	Représentant chef/Titulaire	Loroum	X	73247146	-	[Signature]
60	DIANDA Abdoul Mouminou	Chauffeur/MEESA	Ouaga	X	78587912	-	[Signature]
61	ZOUNGRANA P. DAVID	DRTEE/Nord	OHG	X	75115680	dauidp@gmail.com	[Signature]
62	OUEDRAOGO Nendlinguèdi	Gouvernement	OHG	X	70645400	-	[Signature]

N°	NOM ET PRENOM	Structure	localité d'origine	M/F	Téléphone	Email	signature
63	CONSEIGAS. Saliif	Env. LOHA	OHG	X	71400457	saliiif@gmail.com	[Signature]
64	TOE yacouba	Gendarmen	OHG	X	70.10.8578	yacoubatoe@gmail.com	[Signature]
65	ALISSAÏN Nouroulat	DR-Transport Nord	OHG	X	78-92-42-57	alissaitin@gmail.com	[Signature]
66	OUEDRAOGO OUSSEINI	GIE	OHG	X	70 29 4863	-	[Signature]
67	OUEDRAOGO S. TAMIE	ACD	OHG	X	60630453	tassiebi@gmail.com	[Signature]
68	SAWAOGO Issa	ANAFEN	OHG	X	76631868	issa_mado@yahoo	[Signature]
69	NABA Amadou	ATAN	OHG	X	70658203	-	[Signature]
70	COUATINE G. Cosme	AFDR	OHG	X	51768199	-	[Signature]
71	OUEDRAOGO Ali	DRSSMFAH	OHG	X	60097768	-	[Signature]
72	GANATE Lamine	CADSC/ Nord	OHG	X	76447612	-	[Signature]
73	TRORE Azizata	ABAC	OHG	X	56-24-79-61	-	[Signature]
74	POGO Hadissa	Association KESBEOGO	OHG	X	71.102207	-	[Signature]
75	OUEDRAOGO Bouweima	SY.NEMAB	OHG	X	71151575	-	[Signature]

N°	NOM ET PRENOM	Structure	localité d'origine	M/F	Téléphone	Email	signature
76	ROUFAI Abdouloufe	Police Municipale	OHG	X	76671430	-	[Signature]
77	Koumsong. W. Aabih	Mairie de	OHG	X	7609.28.63	-	[Signature]
78	ZOUNDI Laneline	conseil régional du Nord	OHG	X	70.49.50.42	laneline12@gmail.com	[Signature]
79	BILGO/POGO Ham'ban	Représentant AC/Vatanga	OHG	X	70127676	-	[Signature]
80	SAWAOGO Ladjiata	présidente de AM'ISSO	OHG	X	72-11-0245	-	[Signature]
81	ZOUNGHAHOUEINE	Représentant DREA-Nord	OHG	X	56610424	houngahouei@gmail.com	[Signature]
82	SANGA Fatimata	AJDPE	OHG	X	66-68-73-39	sangafatimata@gmail.com	[Signature]
83	Boina Salimata	membre A-2E	OHG	X	56464284	boina.salimata@gmail.com	[Signature]
84	OUEDRAOGO Y. Albin	ANB/FH	OHG	X	98480611	albin.youssouf@gmail.com	[Signature]
85	SAWAOGO Lassane	A.I.T	OHG	X	76281687	-	[Signature]
86	COMPAORE T. Samuel	DRSPEEN	OHG	X	77386801	-	[Signature]
87	BELEM Hamidou	DREPPNF	OHG	X	70102784	-	[Signature]
88	DABILUGOU P.V Florent	DRRAH-N	OHG	X	67215483	-	[Signature]

N°	NOM ET PRENOM	Structure	localité d'origine	M/F	Téléphone	Email	signature
89	TOE Philippe	DRUAFH- Nord	OHG	X	73374287	philippe.toe@gmail.com	[Signature]
90	Doukoro Yacouba	Commune de Ouahigouya	OHG	X	6455787	-	[Signature]
91	SAWAOGO Béhing	Commune de Ouahigouya	OHG	X	70677667	-	[Signature]
92	Louadjo Boukary	Représentant AC/Vatanga	OHG	X	70381011	-	[Signature]
93	KANKOANDE Emoncand	BEAHH	OHG	X	70685511	-	[Signature]
94	BERE Pascal	MAC-	OHG	X	70273331	-	[Signature]
95	OURA ABOU	APEOS	OHG	X	70794857	-	[Signature]
96	SAWAOGO Mouna	Douane	OHG	X	70715091	mouna.sawaogo@gmail.com	[Signature]
97	KONATE Abdoulaye	DRRAH-Y	OHG	X	60023979	abdoulkone@gmail.com	[Signature]
98	OUEDRAOGO Mady	APEB/DF	OHG	X	41983408	madyouedraogo@gmail.com	[Signature]
99	Ouedraogo Safielou	Association des Femmes de Ouahigouya	OHG	X	71185781	-	[Signature]
100	TADRE AZIZATA	ABAC	OHG	X	56247765	-	[Signature]
101	OUEDRAOGO Ramata	Association Laef	OHG	X	54042100	-	[Signature]

► Comité National



Liste de présence relative à l'atelier de lancement du rapport de l'évaluation de la préparation à la REDD+ (R-Package)

Lieu : Salle de conférence de l'hôtel Royal Beach Date : 26 août 2021

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
1	OUEDRAOGO Machamoudou	X		DREEVCC Centre-Sud Conducteur	Tél: 71-57-35-80 Email:	Manga	
2	THIOMBIANO Henri	X		DREEVCC Est Conducteur	Tél: 70-17-33-23 Email:	Foïla N'Gourma	
3	OUEDRAOGO Perwende	X		DREEVCC Centre-Ouest Conducteur	Tél: 75-03-02-02 Email:	Koudougou	

Page 1 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
4	Diabo Naliki	X		Chauffeur DRETEE/ BDH	Tél: 78.70.86.66 Email:	Dedougou	
5	Kaboré ISSA	X		Chauffeur DREP/COS	Tél: 6840-67-90 Email:	Koudougou	
6	Konolé Adama	X		Agent de Semence	Tél: 71422802 Email:	Koudougou	
7	Bano S Dieudonné	X		Chauffeur Ouvrier cerberecent	Tél: 71324187 Email:	Koudougou	
8	Sere Mamantou	X		Chauffeur Ouvrier au h/s sud	Tél: 76739844 Email:	Manga	

Page 2 sur 27

26/08/21

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
9	TAMBOURA Bouraïmou JABRE	X		Protocole Conducteur	Tél: 7084399 Email:	Ouaga	
10	Jean Pierre	X		DRE sud-ouest	Tél: 76-02-38-12 Email:	Gaoua	
11	NIKIENA G. jean	X		CRP/ ARBF	Tél: 78046355 Email:	Ouaga	
12	Ouedraogo Lassané	X		Conducteur	Tél: 54-35-20-31 Email:	Ouahigouba	
13	KAMBIÉ Germain	X		Conducteur	Tél: 76.12.60.43 Email:	Faoua N'Gourma	

Page 3 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
14	OUEDRAOGO Ousmane	X		Agent au STN/REDD+ Club AJS	Tél: 76211847 Email: ouedraogo@stn.gov.burkina	Ouaga	
15	BAZÉ Abdoulaye	X		Agent STN/REDD+ Cellule CS	Tél: 71354462 Email: abouba@stn.gov.burkina	Ouaga	
16	BARRY Idrissa	X		Directeur MATDS	Tél: 70113322 Email: idrissabarry@matds.gov.burkina	Ouaga	
17	OUEDRAOGO Safou	X		PE-FOIC/FIE	Tél: 70811776 Email: ouedraogo@foic.gov.burkina	Ouaga	
18	PIZONGO Issifou	X		DREEST/Agriculture	Tél: 70432870 Email: pizongo@dreest.gov.burkina	Ouaga	

Page 4 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
19	KINBA Nahandy	X		SPFOL/INACOME	Tél: 46080222 Email: nand@inacome.gn	Ouaga	
20	YEYE Samual	X		RSS/SSS	Tél: 717459161 Email: yeye@sss.gn	Ouaga	
21	GEORGES KUATE	X		ATI-LEDDT / STNILEDDT	Tél: 77400000 Email: gkuate@stnileddt.gn	Ouaga	
22	ROUMBA Boudassou da	X		SP-CNDD	Tél: 74-14-74-46 Email: rroumba@cndd.gn	Ouaga	
23	OUEDRAOGO S. Guy	X		DGESS/MEEEA	Tél: 72284467 Email: guedraogo@meeea.gn	Ouaga	

Page 5 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
24	YE Siaka	X		SP/CPA	Tél: 70632161 Email: ye@cpa.gn	Ouaga	
25	KONE Seydou	X		Ministère de la Justice DGCCAS	Tél: 7021-06-58 Email: skone@dgccas.gn	Ouaga	
26	ILLY B. Kouim	X		DGESS/INACOME	Tél: 76034055 Email: illy@inacome.gn	Ouaga	
27	BARRO Ali	X		DPARC/DGEVCC	Tél: 71028201 Email: ali@barro.gn	Ouaga	
28	KABORE N. LANECH	X		SE-FVC/BF PRIMAIRE	Tél: 7051-50-70 Email: kanech@se.gn	Ouaga	

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
29	SANDWIDI Romain	X		DCRT-MEEEA	Tél: 70936019 Email: sandwidi@dcrt.gn	Ouagadougou	
30	NEBIE Bibou Paulin	X		SES / DGEVCC	Tél: 71310585 Email: paulin@ses.gn	Ouagadougou	
31	GNAROU Honoré	X		PIF	Tél: 70404259 Email: gnarou@pif.gn	Ouaga	
32	ZONGO Argouma duc	X		Agent STNLEDDT cellule AJS	Tél: 70485182 Email: argouma@stnleddt.gn	Ouaga	
33	Badolo/Bardo Amelie Marie Céline	X		agent à la B2122/Manis des des 3èmes	Tél: 70183283 Email: badolo@manis.gn	Ouaga	

Page 7 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
34	SANGO Moutar	X		DA/DREVCC Nord	Tél: 70163113 Email: sango@devcc.gn	Justicopolis	
35	NANA ZONGO LEA		X	DGPA/NARA	Tél: 70-14-83-74 Email: lea@nara.gn	Ouaga	
36	BADINI Carole	X		ARCEHRS	Tél: 7031-40-08 Email: carole@arcehrs.gn	Ouaga	
37	SAWADEBO Mathias	X		DGEAP	Tél: 70097368 Email: sawadebo@dgeap.gn	Ouaga	
38	BELEMOU Bakary	X		Agent DGES/MARAH	Tél: 70690338 Email: belemo@marah.gn	Ouaga	

Page 8 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
39	OUEDRAOGO Harouno	X		DREEVCC Est	Tél.: 70318873 Email: harouno.ouedraogo@yahoo.fr	Fada N'Gourma	
40	KABORE B.A Danielle		X	Agent / DGUVT	Tél.: 77-28-20-56 Email: toniekabore@yahoo.fr	Ouagadougou	
41	CONGO Woudoungba Seydou	X			Tél.: 71983329 Email: nabicongo@gmail.com	Manga	
42	OUEDRAOGO Sam la bamba Ismaël	X		Directeur Régional REP.COS	Tél.: 76-22-20-15 Email: oued_osis@yahoo.fr	Houndouyou	
43	SANKARA Koumane	X		Directeur Régional DREP/ERT	Tél.: 72012861 76715598 Email: sankaraskoumane@gmail.com	Fada N'Gourma	

Page 9 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
44	SINARE Alfred	X		Agent / DGER/MEFA	Tél: 70978152 Email: sinarealfred@yahoo.fr	Ouagadougou	
45	SANGARE Karim	X		DGRE / MEEEA	Tél: 56215362 Email: Sangare.karim@yahoo.fr	Ouagadougou	
46	KERE Kouka Iyaga	X		Agent / DGEVCC	Tél: 63-27-09-20 Email: kere_koukalaga@yahoo.fr	Ouagadougou	
47	NAHON ZINHA	X		Agent STN/REUT & GEVCC	Tél: 70690214 Email: nahonzinha@yahoo.fr	Ouagadougou	
48	DADOUEDRAOUO x. nave therese		X	Agent STN/REUT	Tél: 78490895 Email: mangouledraouo@yahoo.fr	Ouagadougou	

Page 10 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
49	OUEDRAOGO Adama	X		chef de service PJ SATAD / DREP/N	Tél: 74 24 17 91 Email: damouedraogo@gmail.com	Ouagadougou	
50	KPODA F. Maxime	X			Tél: 76 27 95 94 Email: kpodamaxime@gmail.com	Ouaga	
51	Wilya youssouf	X		ADVEUE	Tél: 7134188 Email: wilyayoussouf@yahoo.fr	Ouaga	
52	SIMPARE Vincent	X		Agent / DAEP-BA	Tél: 60562342 Email: osvimpare@gmail.com	Dédougou	
53	KOSHINGA Sylvain	X		SSEC / DG-PA	Tél: 76510850 Email: sylvainkoshinga@yahoo.fr	Ouaga	

Page 11 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
54	ILBOUDO Boubakar	X		DGEVCC / MEEEA	Tél: 7169-60-13 Email: ilboudoboubakar@yahoo.fr	Geraga	
55	ONADJA L. Aminata		X	FAO/IBF	Tél: 76 91 96 36 Email: aminata.onadja@yahoo.org	Ouaga	
56	COULIBALI YANEAGO Gertrude	X		DPU/PT / DGEVCC/PT	Tél: 70 29 71 29 Email: gertrude.yaneago@yahoo.fr	Ouagadougou	
57	NACOLTA SANOU M. Lvette		X	Gouverneur Centre sud	Tél: 60744460 Email: sanoulvette@yahoo.fr	Manga	
58	SIA R. Moïse	X		DIR Environnement CSD	Tél: 70 20 53 72 Email: kawiibou@yahoo.fr	Manga	

Page 12 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
59	KONATE Eric	X		DGCT/ MATDS	Tél.: 70445830 konateerrienes@yahoo.fr Email:	OUAGADOUGOU	
60	SANDWIDI Sahifou	X		DRENU Centre	Tél.: 70058584 sandwidisahifou@yahoo.fr Email:	Ouaga	
61	Yonabq Zacharia	X		FONADEE	Tél.: 73-00-00-00 Email: yonabq@gmail.com		
62	DA Richard	X		Chargé de Projet FIAB/CAPER	Tél.: 62-88-21-35 Email: richardda26@gmail.com	Ouaga	
63	KABORE Ousmane	X		DGESS/ MARAH	Tél.: 60 01 48 48 Email: oussoukabor@gmail.com	Ouaga	

Page 13 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
64	BAGORO ALEXIS	X		chef de service/ DGDT	Tél.: 70 130 280 76 50 27 28 Email: abagnon2008@gmail.com	Ouagadougou	
65	KAMBIRE Samban Prosper	X		chef de Service DAEP/SUD	Tél.: 71.22.46.22 77-51-11-17 sambanprosper@gmail.com	Gaoua	
66	BOLLONA Aneta		X	Agent DGRE/ DEIE	Tél.: 67-6699-88 Email: nihiricollona@gmail.com	Ouaga	
67	SIBA Abdoulaye	X		Agent DGESS/ DARSA	Tél.: 72 58 62 60 Email: sibaabdoulaye72@gmail.com	Ouaga	
68	ZINGUE Djénébo	X		comptable PAPC/ REDD+	Tél.: 70 29 87 52 Email: djinguz@yahoo.fr	ouaga	

Page 14 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
69	MOUSSA Abiboulaye	M		Chargé de Sa Surveillance NATHALIE COMMISSION DE RECHERCHE	Tél.: 64 98 68 59 Email: amoussa@necorim7	Ouagadougou	
70	SOULHA Sibiri	X		Chercheur DG/CNRST	Tél.: 70 23 31 28 Email: soulha@yahoo.fr	Ouaga	
71	SAWADOGO Wendyam Lazare	X		chef service Climatologie ANAM	Tél.: 70 30 31 63 Email: sawadogolazare@gmail.com	Ouaga	
72	SANI Seydou Djibilla	X		DIRECTION GENERALE DES TRAVAI	Tél.: 70 28 02 55 Email: sanidjibilla@yahoo.fr	Ouaga	
73	SAWADOGO ISSA	X		logistique PFC	Tél.: 70 28 07 72 Email: issaawadogopfc@gmail.com	Ouaga	

Page 15 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
74	THAORE Suleymane	X		DR DARTEE/BATH	Tél.: 70463671 Email: artrecof@yahoo.fr	Dedougou	
75	OUEDRAGO S.E. Kiri	X		DREVECC Sub. local	Tél.: 76 18 11 60 Email: okiri@yahoo.fr	Gaoua	
76	NAGACO Nehla Jérémi	X		DR/Environnement COS	Tél.: 70 31 16 66 nagacojeremi@yahoo.fr Email: @yahoo.fr	Koudougou	
77	YATEOGO Emmanuel	X		IG-COOP	Tél.: 70 77 83 82 manuel.yateogo@yahoo.fr Email: @yahoo.fr	Ouaga	
78	KORSAGA H. A Kader			SECURITE Gouvernorat Centre-Sud	Tél.: 70 09 37 74 Email:	Nanga	

Page 16 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
79	TRAORE Boubakar nouhou	X		Gouverneur Centre Ouest Gouverneur	Tél: 70 21 77 86 Email: traor.boubakar@yaho.com	Koudougou	
80	Bassinga Pierre		X		Tél: 70 66 70 8 Email:	Dédougou	
81	DJIGUEMDE Paul	X		Conseiller technique NEEEA	Tél: 70 26 88 54 Email: djiguemdepaul@yahoo.com		
82	NIKIEMA Fatima		X	Organisation PIF	Tél: 70-31-90-76 Email:	Ouaga	
83	STANOU Stefanie Zois	X		AD/P&F	Tél: Email: stanouzois@gmail.com	Ouaga	

Page 17 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
84	OUEDRAOGO Horo Kia		X	Patronat Burkinabe/ ABELO	Tél: 78 79-84-78 70-03-8834 76-26-52-82 Email:	Ouagadougou	
85	SANON Claude Wit/peid	X		Agent au STN/ REDD+ Cellule AFS	Tél: 70 35 00 61 Email: claudewit/wit@yaho.com @witwaf	Dédougou	
86	YAREGO Hubert	X		Gouverneur/Est MATS	Tél: 70 25 43 86 Email: yanhubert46@yahoo.com	FITA N'Gourma	
87	TRAORE Célestin	X		C.T. gouverneur du Sud- ouest	Tél: 70 13 80 82 Email: celestintraore@gmail.com	Gaona	
88	DRADE/SINARE Hassanata			C.T. gouverneur de la boucle de Ouagadougou	Tél: 70 26 36 45 Email: hassanata@gmail.com	Ouhanguya	

Page 18 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
89	ZABSONRE Rebecca		X	DGERE/NEEA	Tél: 01370556 Email: zabsonrebecca@yahoo.com	Centre	
90	BAKO Claude	X		DGEP/ MEFP	Tél: 78 84 79 64 Email: bakoclaude@yahoo.com	Centre	
91	BATIENE Mamadou	X		Point Focal REDD+/ STN/REDD+/ DGEVCC	Tél: 70 33 22 24 Email: batienemamadou@yahoo.com	Ouaga	
92	HETIE Barthelemy Haoua		X	Spécialiste en droit de l'environnement STN/REDD+	Tél: 70 24 09 43 Email: hietiebarthelemy@yahoo.com	Ouaga	
93	HILOU Brahim	X		Agent au STN/REDD+ cellule CS	Tél: 72 07 46 90 Email: brahima.hilou@gmail.com	Ouaga	

Page 19 sur 27

N°	Nom / Prénom (s)	Sexe		Poste / Institution	Adresse	Localité	Emargement
		M	F				
94	TOGUYEMI Souleymane HABIB		X	conducteur DREVEO Nord	Tél: 70-99-50-23 Email:	Ouhanguya	
95	HILOU K. T. Rodrigue	X		chef de cellule A-5.5 STN/REDD+	Tél: 70 96 64 79 Email: hilotk@yaho.com	Ouaga	
96	SAWADO Sidiki	X		chauffeur sud-ouest	Tél: 76 81 20 50 Email:	Sud-ouest Gaona	
97	ZIDOUCHA S. Aboul Rafim		X	Sécurité Gouverneur Boucle du nord-ouest	Tél: 63 50 67 0 Email:	Dédougou	
98	Hobiane Clément Dome			conducteur Gouverneur de la Boucle du Nord-ouest	Tél: 75-85-85-10 Email:	Dédougou	

Page 20 sur 27

Annexe 5 : Fiche d'évaluation

1 = Pas encore de progrès ; 2 = Développement supplémentaire requis ; 3 = En bonne progression, plus de développement requis ; 4 = Progrès significatif ; 5 = Finalisé

CRITERES	QUESTIONS	APPRECIATION (de 1 à 5)	JUSTIFICATIONS	RECOMMANDATIONS
COMPOSANTE 1				
Sous-Composante 1a : Dispositifs nationaux de gestion de la REDD+				
1. Responsabilisation et transparence	Qu'est-ce qui montre que les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ fonctionnent de manière non directive, responsable et transparente ?			
2. Mandat et budget opérationnels	Qu'est-ce qui indique que les institutions nationales REDD+ opèrent dans le cadre de mandats précis, qui se renforcent mutuellement, avec des budgets suffisants, prévisibles et durables ?			
3. Mécanismes de coordination multisectoriels et collaboration intersectorielle	Comment les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ vérifient-ils que les activités sont coordonnées avec les cadres d'action nationaux ou sectoriels plus généraux, s'y intègrent et les influencent (agriculture, environnement, gestion des ressources naturelles, développement de l'infrastructure et aménagement du territoire par exemple) ?			
4. Capacité de supervision technique	Avec quelle efficacité et quelle efficience les institutions et les dispositifs de gestion nationaux REDD+ conduisent-ils et supervisent-ils les opérations de préparation multisectorielles, y compris la supervision courante des préparatifs techniques ?			
5. Capacité de gestion des fonds	Comment les institutions et les dispositifs de gestion apportent-ils la preuve d'une gestion budgétaire efficace, efficiente et transparente, notamment de leur coordination avec d'autres opérations financées par les partenaires au développement ?			
6. Mécanisme de remontée d'informations et de recours	Quels sont les éléments qui montrent que le mécanisme fonctionne à l'échelon national, infranational et local, qu'il est transparent et impartial, qu'il est doté d'un mandat clairement défini, et qu'il dispose d'une expertise et de moyens satisfaisants ?			
	Qu'est-ce qui indique que les collectivités éventuellement concernées sont informées du mécanisme, qu'elles y ont accès et que celui-ci donne suite aux informations communiquées en retour et aux recours ?			

Sous-composante 1b : Consultation, participation et sensibilisation				
7. Participation et engagement des principales parties prenantes	De quelle manière la participation réelle, continue et à part entière des principales parties prenantes est-elle établie au travers des mécanismes institutionnels (notamment les opérations supplémentaires visant à mobiliser les groupes marginalisés comme les femmes, les jeunes, les populations autochtones et les collectivités locales tributaires des forêts) ?			
	Quels sont les mécanismes participatifs utilisés pour que les populations autochtones et les collectivités locales tributaires des forêts puissent participer utilement aux phases de préparation et d'exécution de REDD+ ?			
8. Processus de consultation	Quels sont les éléments qui démontrent que les processus de consultation à l'échelon national et local sont clairs, représentatifs, transparents, et qu'ils donnent accès aux informations en temps voulu et de manière adaptée au contexte culturel ?			
	Quelles sont les preuves que le pays a appliqué un processus d'autosélection pour identifier les ayants droits et les parties prenantes durant les consultations ?			
	Quelles sont les éléments attestant qu'il est fait appel aux institutions et aux processus de décision des populations autochtones pour enrichir les consultations et renforcer la participation ?			
	Quelles sont les données qui prouvent que les processus tiennent compte des sexospécificités et encouragent la participation du plus grand nombre ?			
9. Diffusion de l'information et accès à l'information	Comment les institutions et les dispositifs de gestion nationaux de la REDD+ ont-ils assuré en temps voulu la diffusion et la divulgation transparentes, suivies et complètes des informations (associées à toutes les activités préparatoires, notamment la mise au point de la stratégie REDD+, des niveaux de référence et des systèmes de suivi) de manière adaptée au contexte culturel ?			
	Qu'est-ce qui indique que les informations sont accessibles aux parties prenantes (qu'elles sont diffusées sous une forme et dans une langue que celles-ci comprennent par exemple) et effectivement reçues ?			
	Quels sont les moyens de communication utilisés pour informer correctement les parties prenantes, surtout celles qui n'ont pas ou peu accès aux informations pertinentes ?			

10. Utilisation et divulgation des résultats des consultations	Comment les résultats des consultations sont-ils intégrés (incorporés, diffusés, divulgués et pris en compte) dans les dispositifs de gestion, dans l'élaboration de la stratégie et dans les activités techniques associées à la définition des niveaux de référence et des systèmes de suivi ?			
CRITERES	QUESTIONS	APPRECIATION	JUSTIFICATIONS	RECOMMANDATIONS
Composante 2 : Préparation de la stratégie REDD+				
Sous-Composante 2a : Évaluation de l'utilisation des terres, des facteurs de changement de l'affectation des terres, des lois, des politiques et de la gouvernance forestières				
11. Évaluation et analyse	La synthèse des travaux conduits durant les phases de formulation et de préparation de la R-PP présente-t-elle une analyse des évolutions récentes de l'utilisation (y compris traditionnelle) des terres et une évaluation des problèmes associés aux régimes fonciers et à l'enregistrement des titres de propriété, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance (y compris traditionnels/coutumiers), aux lois, aux politiques et à la gouvernance forestières ?			
12. Hiérarchisation des éléments favorables / défavorables, directs et indirects, à la mise en valeur des forêts	De quelle manière l'analyse a-t-elle été utilisée pour établir l'ordre dans lequel les programmes et politiques intégrées à la stratégie REDD+ doivent traiter les principaux facteurs, directs et indirects, de la mise en valeur des forêts ?			
	L'analyse a-t-elle examiné les principaux obstacles aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier auxquelles, le cas échéant, les programmes et politiques intégrés à la stratégie REDD+ doivent procéder ?			
13. Liens entre ces éléments favorables / défavorables et les activités de REDD+	Qu'est-ce qui indique que des liens systématiques entre ces éléments favorables/défavorables aux opérations de renforcement des stocks de carbone forestier (le cas échéant) et les activités de REDD+ ont été identifiés ?			
14. Plans d'action pour prendre en compte les droits aux ressources naturelles, les régimes fonciers et la gouvernance	Les plans d'action établis pour progresser à court, moyen et long terme dans la résolution des problèmes relatifs à l'utilisation des titres, aux régimes et aux titres fonciers, aux droits aux ressources naturelles, aux moyens de subsistance et à la gouvernance dans les régions prioritaires associées à des programmes particuliers de REDD+ définissent-ils d'autres étapes et définissent-ils les ressources nécessaires ?			

15. Incidence sur les lois et politiques forestières	L'évaluation met-elle en lumière les retombées sur les lois et politiques forestières à long terme ?			
Sous-Composante 2b : Options stratégiques REDD+				
16. Sélection et hiérarchisation des options stratégiques de REDD+	Les options stratégiques de REDD+ (hiérarchisées sur la base d'une évaluation approfondie des facteurs directs et indirects du déboisement, des obstacles aux activités de mise en valeur des forêts et/ou en fonction d'autres facteurs, le cas échéant) ont-elles été sélectionnées dans le cadre d'un processus transparent et participatif ?			
	Le potentiel de réduction des émissions des interventions a-t-il été, dans la mesure du possible, estimé, et en quoi a-t-il éclairé l'élaboration de la stratégie REDD+ ?			
17. Evaluation de la faisabilité	Les options stratégiques de REDD+ sont-elles évaluées et hiérarchisées en fonction de leur faisabilité sociale, environnementale et politique, des risques et des possibilités qu'elles présentent, et d'une analyse coûts-bénéfices ?			
18. Incidences des options stratégiques sur les politiques sectorielles en vigueur	Des discordances majeures entre les options stratégiques prioritaires de REDD+ et des politiques ou programmes conduits dans d'autres secteurs associés au secteur forestier (transports et agriculture par exemple) ont-elles été constatées ?			
	Un calendrier et une procédure visant à y remédier et à intégrer les options stratégiques de REDD+ avec les politiques de développement applicables ont-ils été établis ?			
	Appuient-elles les objectifs plus généraux en matière de développement et mobilisent-elles l'adhésion des collectivités ?			
Sous-Composante 2c : Cadre de mise en œuvre				
19. Adoption et application de lois et réglementations	Des lois et/ou règlements associés aux programmes et activités de REDD+ ont-ils été adoptés ?			
	Quelles sont les données attestant que les lois et politiques REDD+ pertinentes sont appliquées ?			
20. Directives de mise en œuvre	Quels sont les éléments qui montrent que le cadre de mise en œuvre définit les droits au carbone, les mécanismes de partage des avantages, les modalités de financement de REDD+, les procédures officielles d'agrément (pour les projets pilotes ou les projets REDD+ par exemple) et les mécanismes de recours ?			
21. Mécanismes de partage des avantages	Qu'est-ce qui indique que les mécanismes de partage des avantages sont transparents ?			

22. Registre national REDD+ et le système de suivi des activités REDD+	Existe-t-il un système national d'information géo-référencé ou un registre opérationnel regroupant l'ensemble des informations pertinentes (localisation, structure de propriété, comptabilisation des émissions de carbone et flux financiers pour les programmes et les projets nationaux et infranationaux de REDD+ par exemple) ; assure-t-il un accès public aux informations relatives à REDD+ ?			
Sous-composante 2d. Impacts sociaux et environnementaux				
23. Analyse des questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales	Quels sont les preuves que les questions relatives aux sauvegardes sociales et environnementales applicables au contexte national ont été pleinement identifiées/analysées dans le cadre d'études ou de diagnostics adaptés et de processus de consultation ?			
24. Conception de la stratégie REDD+ en fonction des Impacts	Comment les résultats de l'EESS et les impacts sociaux et environnementaux (positifs et négatifs) recensés ont-ils été utilisés pour hiérarchiser et définir les options stratégiques REDD+ ?			
25. Cadre de gestion environnementale et sociale	Quels sont les éléments attestant que le CGES est en place et qu'il assure la gestion des éventuels risques et effets environnementaux et sociaux associés aux activités REDD+ ?			
CRITERES	QUESTIONS	APPRECIATION	JUSTIFICATIONS	RECOMMANDATIONS
Composante 3 : Niveau de référence des émissions/Niveaux de référence				
26. Démonstration de la méthode	Le REL ou RL infranational ou national préliminaire est-il présenté (dans le dossier préparatoire) au moyen d'une méthodologie clairement documentée fondée, s'il y a lieu, sur une approche graduelle ?			
	Des plans concernant des mesures supplémentaires et les besoins en données sont-ils fournis, et la relation entre le niveau de référence infranational et le niveau de référence national en évolution est-elle démontrée (le cas échéant) ?			
27. Utilisation des données historiques et adaptation au contexte national	Dans quelle mesure l'établissement du REL/RL tient-il compte des données historiques, et, dans le cas où il est adapté à la situation nationale, quelles sont les raisons et les données qui démontrent que les ajustements projetés sont crédibles et défendables ?			
	Les données et documents sont-ils fournis de manière transparente et en quantité suffisante pour permettre la reconstruction ou la vérification indépendante du REL/RL ?			
28. Faisabilité technique de l'approche méthodologique, et	Le REL/RL (présenté dans le dossier préparatoire) est-il fondé sur des informations transparentes, complètes et précises, compatibles avec les directives de la CCNUCC et les dernières directives et			

conformité aux directives de la CCNUCC et aux recommandations et lignes directrices du GIEC	lignes directrices du GIEC, et permettant de procéder à l'évaluation technique des jeux de données, des approches, des méthodes, des modèles (le cas échéant) et des hypothèses utilisées pour définir le REL/RL ?			
CRITERES	QUESTIONS	APPRECIATION	JUSTIFICATIONS	RECOMMANDATIONS
Composante 4 : Systèmes de suivi des forêts et mesures de sauvegarde				
Sous-composante 4a. Système national de suivi forestier				
29. Explication de la méthode de suivi	Des raisons explicites ou des preuves analytiques viennent-elles étayer le choix de la méthode utilisée ou proposée (conjuguant la télédétection et des mesures au sol pour l'inventaire du carbone forestier, la résolution, la couverture et la précision du système, l'intégration des réservoirs de carbone et de gaz) et des améliorations qui leur seront apportées à la longue ?			
	Le système a-t-il été examiné sur le plan technique et approuvé à l'échelon national ? Est-il compatible avec les directives nationales et internationales en vigueur et en élaboration ?			
	Les éventuelles sources d'incertitude sont-elles, dans la mesure du possible, identifiées ?			
30. Démonstration des premières phases d'application	Qu'est-ce qui indique que le système est en mesure d'assurer le suivi des activités auxquelles la stratégie REDD+ nationale donne priorité ?			
	Comment le système repère-t-il et évalue-t-il le déplacement des émissions (fuite) et, le cas échéant, quels sont les premiers résultats ?			
	Comment les principales parties prenantes participent-elles à l'élaboration et aux premières phases d'application du système (dont la collecte de données et la vérification éventuelle des résultats), ou sont-elles consultées à cet égard ?			
	Quelles sont les preuves que le système permet de comparer l'évolution de la couverture forestière et de la teneur en carbone (et les émissions de GES associées) aux estimations de référence utilisées pour établir le REL/RL ?			
31. Dispositifs et capacités institutionnels	Les mandats relatifs aux tâches associées au suivi des forêts sont-ils clairement définis (traitement des données satellite, inventaire forestier, diffusion d'informations) ?			
	Qu'est-ce qui indique que des mécanismes transparents de diffusion publique des données relatives aux forêts et aux émissions ont été			

	présentés et sont au moins dans leurs premières phases d'application ?			
	Les besoins en ressources connexes ont-ils été définis et estimés (capacités, formations, matériel, logiciels et budget requis par exemple) ?			
Sous-composante 4b. Système d'information sur les avantages multiples, les autres impacts, la gouvernance et sauvegardes				
32. Identification des aspects non liés au carbone et des problèmes sociaux et environnementaux pertinents	Comment les aspects non liés au carbone et les problèmes sociaux et environnementaux pertinents de la préparation de REDD+ ont-ils été identifiés ? Des recommandations en matière de renforcement des capacités ont-elles été formulées à cet égard ?			
33. Suivi, notification et échange d'informations	Qu'est-ce qui indique qu'un mécanisme transparent de diffusion régulière des données relatives aux aspects non liés au carbone et aux sauvegardes a été présenté et qu'il est au moins entré en dans ses premières phases d'application ?			
	Comment les informations suivantes sont-elles diffusées : variables quantitatives ou qualitatives de première importance témoignant de l'amélioration des moyens de subsistance ruraux, de la conservation de la biodiversité, de la prestation de services écosystémiques, des principaux facteurs de gouvernance intéressant directement la préparation de la REDD+, et de l'application des sauvegardes en tenant dûment compte des dispositions spécifiques de suivi contenues dans le CGES ?			
34. Dispositifs et capacités institutionnels	Les mandats relatifs aux tâches concernant les aspects non liés au carbone et les sauvegardes sont-ils clairement définis ?			

Contacts

Secrétariat Technique National

REDD+ Burkina Faso

Tél. +226 25 35 50 21

E-mail : contact.stnredd@gmail.com

